



**Conseil Municipal de la Ville de Montpellier**

---

**Séance ordinaire du  
lundi 8 février 2021**

---

**PROCES-VERBAL**

---

## **Ordre du jour du Conseil municipal**

**Séance ordinaire du lundi 8 février 2021**  
**Visioconférence**

Adoption de l'ordre du jour du Conseil municipal du 8 février 2021

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 30 novembre 2020

Application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

1. Aménagement durable du territoire - Rapport sur la situation de la Ville de Montpellier dans la prise en compte des objectifs de développement durable - Année 2020
2. Ressources - Vote en autorisations de programme et crédits de paiement - Créations, révisions et clôtures – Approbation
3. Ressources - Budget Primitif 2021 – Adoption
4. Aménagement durable du territoire - Valorisation des énergies renouvelables - Réalisation de trois installations de chaufferie bois-énergie aux groupes scolaires Duruy-Combes, d'Aubigné-Dr Calmette et Franck-Dickens - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée Ville/Hérault Énergies - Programme 2021/2022 - Autorisation de signature
5. Aménagement durable du territoire - Ville parc - Convention de transfert de gestion entre l'État et la Ville de Montpellier portant sur le parc de l'Aspirant Tastavin, rue Lakanal - Approbation - Autorisation de signature
6. Services à la population et cohésion sociale - Coopération entre la Ville de Montpellier et les forces de sécurité de l'Etat - Convention de coordination 2021-2023 - Autorisation de signature
7. Services à la population et cohésion sociale - Coopération entre la Ville de Montpellier et les forces de sécurité de l'Etat - Convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur l'infrastructure nationale partageable des transmissions sous l'autorité de Monsieur le Préfet - Approbation
8. Services à la population et cohésion sociale - Convention de groupement de commandes publiques entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole pour la passation d'un marché pour le Réseau Radio TETRA et système numérique - Extension infrastructure, terminaux, maintenance infrastructure et logiciel - Approbation
9. Services à la population et cohésion sociale - Délégation de Service Public Stationnement payant sur voirie - Avenant n°3 - Autorisation de signature
10. Rayonnement et attractivité du territoire - Principes et modalités de soutien au spectacle vivant - Approbation
11. Services à la population et cohésion sociale - Lutte contre la fracture numérique - Cité intelligente - Mesures du plan de relance en faveur de l'inclusion numérique - Création de contrats de projets "conseiller numérique" - Autorisation de signature
12. Rayonnement et attractivité du territoire - Soutien au tissu économique local - Comédie des Bouquinistes - Création d'un nouveau jour de marché – Approbation

13. Rayonnement et attractivité du territoire - Soutien au tissu économique local - Quartier des Aubes - Rue des Cailles - Création d'un marché paysan de plein air et convention de gestion du marché entre la Ville de Montpellier et l'association Marchés Paysans - Approbation
14. Rayonnement et attractivité du territoire - Convention d'occupation du domaine public - Manège d'enfants - Place Cardinal Verdier - Parc Tastavin - Désignation de l'occupant - Approbation - Autorisation de signature
15. Rayonnement et attractivité du territoire - Revitalisation du cœur de ville - Aide à la requalification des devantures des locaux d'activités - Attribution de subventions
16. Services à la population et cohésion sociale - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et l'ONISEP - Participation financière pour le jeu-concours "L'avenir s' imagine !" - 17ème édition - Autorisation de signature
17. Services à la population et cohésion sociale - Mixité de l'offre d'accueil des jeunes enfants - Réservation de berceaux municipaux au profit d'organismes publics ou privés - Tarif 2021-2022 - Approbation
18. Rayonnement et attractivité du territoire - Requalification de l'axe historique Arceaux - Peyrou - Foch - Place des Martyrs de la Résistance - Place royale du Peyrou - Restauration des portails d'entrée Est et Ouest et de la balustrade - Approbation
19. Aménagement durable du territoire - Nouveau projet de renouvellement urbain du quartier Mosson - Restructuration des commerces Sud Mosson - Convention partenariale entre l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole - Autorisation de signature
20. Aménagement durable du territoire - Nouveau Projet de Renouvellement Urbain du quartier des Cévennes - Maison de Quartier Chabrol - Retrait des parties communes de la copropriété et démolition des locaux
21. Aménagement durable du territoire - Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Clément-de-Rivière
22. Aménagement durable du territoire - ZAC Nouveau Saint Roch - Demande d'agrément de candidature ROXIM/PITCH - Lot IV1.b
23. Aménagement durable du territoire - Transport et Mobilité - Tramway ligne 5 - Vente à Montpellier Méditerranée Métropole de la parcelle AI 105 - Domaine de Lavalette - Commune de Montpellier - Approbation
24. Aménagement durable du territoire - Exercice du droit de préemption - Propriété des consorts Monpetit - 6 rue des Tourterelles - Convention de tiers payeur entre la Ville et ACM Habitat - Autorisation de signature
25. Aménagement durable du territoire - Foncier - Acquisition de l'ancienne agence bancaire Crédit Agricole - Place Renaudel - Quartier Celleneuve à Montpellier - Approbation
26. Services à la population et cohésion sociale - Commission d'Attribution des Locaux Associatifs - Structuration et fonctionnement - Approbation
27. Services à la population et cohésion sociale - Mise à disposition des salles des Maisons pour tous à titre gratuit - Approbation
28. Aménagement durable du territoire - Mise à disposition de locaux situés dans la résidence Guillaume Apollinaire au profit de l'association « les Restos du Cœur » - Approbation du loyer minoré - Autorisation de signer la convention
29. Aménagement durable du territoire - Mise à disposition de locaux associatifs au profit de l'association « Bridge Comédie Montpellier » - Approbation du loyer minoré - Convention de location - Autorisation de signature
30. Aménagement durable du territoire - Fixation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) - Année 2020 - Approbation
31. Aménagement durable du territoire - Convention d'occupation précaire et révocable - Copropriété "Les Jardins d'Anne" - Approbation
32. Ressources - Continuité du service public - Modalités d'exercice du droit de grève à la Ville de Montpellier - Approbation

33. Ressources - Fixation du montant horaire de la vacation de vaccination des infirmiers - Approbation
34. Ressources - Modification des modalités de mise en œuvre de l'astreinte de sécurité au sein du Service Communal d'Hygiène et de Santé - Approbation
35. Ressources - Modalité de versement des allocations retour à l'emploi dans le cadre d'une création d'entreprise - Aide à la Reprise ou à la Création d'entreprise (ARCE) - Approbation
36. Ressources - Mise à disposition deux agents de la Ville de Montpellier auprès de Montpellier Méditerranée Métropole - Approbation
37. Ressources - Mise à disposition deux agents de Montpellier Méditerranée Métropole auprès de la Ville de Montpellier - Approbation
38. Ressources - Détermination du taux de promotion d'avancement à l'échelon spécial ou de classe exceptionnelle sur certains grades - Approbation
39. Ressources - Achat de titres-restaurant - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole - Autorisation de signature
40. Ressources - Tableau des effectifs de la Ville de Montpellier - Approbation
41. Hors commission - Représentations du Conseil municipal - Désignations
42. Ressources - Archives Municipales - Aménagement des Archives de la Ville de Montpellier - Mandat Ville/SA3M - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Approbation
43. Ressources - Concession Grand Cœur (SERM) - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - Exercice 2019 - Avenant n°19 au traité de concession d'aménagement - Autorisation de signature
44. Ressources - Concession Nouveau Grand Cœur (SA3M) - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n° 9 au traité de concession d'aménagement - Avenant n° 3 à la convention d'avance de trésorerie - Autorisation de signature
45. Ressources - Hauts de la Croix d'Argent - Concession d'aménagement Ville / SA3M - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Approbation
46. Ressources - Petit Bard - Concession d'aménagement Ville/SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) et Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - Exercice 2019 - Avenant n° 8 à la convention d'avance de trésorerie - Autorisation de signature
47. Ressources - Renouvellement urbain du quartier de la Pompignane - Concession d'aménagement Ville/SA3M - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n° 3 - Autorisation de signature
48. Ressources - ZAC du Coteau - Concession d'aménagement Ville/SA3M - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°2 - Autorisation de signature
49. Ressources - ZAC Ecole d'Application de l'Infanterie - Concession d'aménagement Ville/SA3M - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°10 - Autorisation de signature
50. Ressources - ZAC des Grisettes - Concession d'aménagement Ville/SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°3 - Autorisation de signature
51. Ressources - ZAC Malbosc - Concession d'aménagement Ville/SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Approbation
52. Ressources - ZAC Nouveau Saint Roch - Concession d'aménagement Ville/SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°9 - Autorisation de signature
53. Ressources - ZAC Ovalie - Concession d'aménagement Ville/SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°4 - Autorisation de signature
54. Ressources - ZAC Port Marianne - Consuls de Mer - Concession d'aménagement Ville-SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°15 - Autorisation de signature
55. Ressources - ZAC Port Marianne - Jacques Cœur - Concession d'aménagement Ville / SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Approbation

56. Ressources - ZAC Port Marianne - Jardins de la Lironde - Concession d'aménagement Ville-SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°16 - Autorisation de signature
57. Ressources - ZAC Port Marianne - Parc Marianne et extension, avenue de la Mer et plaine du Mas de Carbonnier - Concession d'aménagement Ville - SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°13 - Autorisation de signature
58. Ressources - ZAC Port Marianne - République - Concession d'aménagement Ville/SA3M - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - Exercice 2019 - Avenant n°3 - Autorisation de signature
59. Ressources - ZAC Port Marianne - Rive gauche - Concession d'aménagement Ville-SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°8 - Autorisation de signature
60. Ressources - ZAC de la Restanque - Concession d'aménagement Ville / SA3M - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°4 - Approbation - Autorisation de signature
61. Attributions de subventions - Exercice 2021



## Conseil Municipal de la Ville de Montpellier

---

**Séance ordinaire du lundi 8 février 2021**

---

### Procès-verbal

---

**L'an deux mille-vingt et un, le huit février, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont assemblés en visioconférence, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michaël DELAFOSSE,**

**Nombre de membres en exercice : 65**

**Présents :**

Tasnime AKBARALY, Nadia AKIL, Luc ALBERNHE, Georges ARDISSON, Eddine ARIZTEGUI, Michel ASLANIAN, Christian ASSAF, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Françoise BOUTET-WAISS, Véronique BRUNET, Elodie BRUN-MANDON, Emilie CABELLO, Michel CALVO, Roger-Yannick CHARTIER, Sébastien COTE, Michaël DELAFOSSE, Jean-Dominique DELAVEAU, Mickaël DIORE, Fanny DOMBRE-COSTE, Alenka DOULAIN, Caroline DUFOIX, Abdi EL KANDOUSSI, Hind EMAD, Maryse FAYE, Julie FRÊCHE, Clara GIMENEZ, Serge GUISEPPIN, Clare HART, Mylvia HOUGUET, Stéphanie JANNIN, Salim JAWHARI, Stéphane JOUAULT, Flora LABOURIER, Mustapha LAOUKIRI, Max LEVITA, Mustapha MAJDOUL, Sophiane MANSOURIA, Coralie MANTION, Nicole MARIN-KHOURY, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Marie MASSART, Fatma NAKIB, Laurent NISON, Yvan NOSBE, Clothilde OLLIER, Bruno PATERNOT, Catherine RIBOT, Agnès ROBIN, Séverine SAINT-MARTIN, Agnès SAURAT, Mikel SEBLIN, Célia SERRANO, Radia TIKOUK, Bernard TRAVIER, Joëlle URBANI, François VASQUEZ, Annie YAGUE.

**Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :**

Mohed ALTRAD ayant donné pouvoir à Serge GUISEPPIN, Patricia MIRALLES ayant donné pouvoir à Annie YAGUE, Manu REYNAUD ayant donné pouvoir à Marie MASSART, Philippe SAUREL ayant donné pouvoir à Abdi EL KANDOUSSI, Charles SULTAN ayant donné pouvoir à Julie FRÊCHE.

**Monsieur le Maire :** Bonjour à toutes et à tous. On va lancer la Marseillaise.

*Diffusion de la Marseillaise.*

**Monsieur le Maire :** Je vais procéder à l'appel. Nous tenons ce Conseil municipal en visio. Il est retransmis sur la chaîne *YouTube*, sur le site internet de la Ville.

*Monsieur le Maire procède à l'appel.*

**Monsieur le Maire :** Le quorum est atteint. C'est un petit peu fastidieux en début de séance, mais on tient ce Conseil en visio, évidemment, en raison de la crise sanitaire. C'est notre premier Conseil municipal de l'année 2021. Puisse espérer travailler de manière sereine et apaisée, comme nous l'avons fait, et puis que la vaccination devienne suffisamment conséquente pour que la pandémie recule et que l'on se retrouve en présentiel.

*Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

**Monsieur le Maire :** Je voudrais, avant d'entrer dans le vif du sujet, saluer un certain nombre de personnalités de notre ville. Beaucoup mériteraient d'être salués, mais quand même, certains plus particulièrement. D'abord, AUREL qui, avec son film *Josep*, remporte de nombreux prix ; film d'animation bouleversant sur cette période si éprouvante et qui a marqué la mémoire de la ville, que furent la guerre civile espagnole et la fuite des Républicains espagnols. Je voudrais également saluer – ils seront à l'honneur tout à l'heure – tous les médaillés de la légion d'honneur, que sont les soignants...

*Coupure du son.*

**Monsieur le Maire :** Espérons que ce soit le seul incident technique de la matinée. Tout le monde a repris. Donc je reprends les informations. Je voudrais aussi saluer Vincent CAVAROC et toutes ses équipes, puisque la Halle Tropisme a été labellisée « *Fabrique de territoire* ». C'est un tiers lieu sur l'EAI très dynamique, qui a d'ailleurs le label « *Africa 2020* », au demeurant.

Si, évidemment, c'est très dur, notamment pour les restaurateurs qui sont tenus d'être fermés en raison de la crise sanitaire, je souhaite saluer trois restaurants de Montpellier qui ont décroché leur première étoile au prestigieux guide Michelin : *Reflot d'Obione*, *Le Pastis* et *Leclere*. *La Réserve Rimbaud* conserve son étoile. C'est un élément de rayonnement pour le territoire. Je voudrais vraiment saluer ces chefs qui participent au rayonnement de Montpellier et espérer que nous puissions les retrouver.

Voilà pour quelques congratulations bien méritées d'acteurs qui font la Ville.

Je voudrais donner une information aussi importante. Mercredi, je serai à Paris. Je serai reçu par le Chef de l'État, le Président Emmanuel MACRON, pour un entretien sur deux sujets. Le premier : la préparation du sommet Afrique-France – naturellement – qui aura lieu du 8 au 10 juillet. Mais aussi, pour faire un tour d'horizon sur l'ensemble des dossiers montpelliérains, dont un, très important, qui est la ZFE (zone à faibles émissions), pour faire un point de situation. Madame FRÊCHE a présenté les grandes orientations au Conseil de Métropole en matière de mobilités. Nous aborderons ce sujet-là. Il y aura également le CHU, dont nous allons parler. Il y aura les programmes ANRU et la nécessité d'une enveloppe complémentaire. Il y aura également les enjeux de sécurité, autour de la construction du commissariat mixte à la Mosson, mais aussi des effectifs. Bref, tous les dossiers qui concernent notre Ville, pour un entretien qui devrait durer une heure, avec le Chef de l'État, pour faire progresser Montpellier. Quand Montpellier progresse, c'est le pays qui progresse.

Ensuite, comme information, je voudrais – au regard de la crise sanitaire – indiquer que tous les efforts sont déployés pour que notre collectivité soit exemplaire du point de vue du télétravail. Nous sommes dans notre assemblée délibérante, et je vous en remercie. 3 000 postes informatiques ont été achetés au mois de novembre. Ils ont tous été déployés, et tout est fait pour que le maximum d'agents puisse télétravailler pour nous protéger.

Nous savons aujourd'hui que c'est un des moyens d'éviter la diffusion de la pandémie. Télétravail qui, d'ailleurs, sera l'objet de discussions avec les organisations syndicales pour le pérenniser, pour voir comment celui-ci peut se développer. Sous la houlette de Michel ASLANIAN, élu au personnel, c'est un des aspects qui figurera à l'agenda social dans les discussions avec les organisations syndicales après la crise.

Voilà quelques informations en début de Conseil. Dans notre ordre du jour, on en parlera. Mais avant, nous souhaitons inviter Monsieur LE LUDEC et Monsieur TAUREL – qui s'expriment en direct de la salle de presse du CHU – à nous présenter le « *Livre blanc du CHU* ». Mon prédécesseur, Monsieur SAUREL – souvent en début de Conseil – invitait des personnalités de la ville, à s'exprimer et sensibiliser les élus à de grands enjeux sur le territoire. Je souhaite que, de manière ponctuelle, chaque fois que nécessaire, nous puissions faire cela. Le CHU : les élus sont partie prenante du CHU, d'abord dans sa gouvernance à travers le conseil de surveillance, où la Ville et la Métropole sont représentées – ainsi que le Département et la Région. D'autre part, il s'agit du grand établissement public de notre territoire – la Ville et la Métropole. Nous savons tous qu'il joue un rôle moteur en matière d'accès aux soins, en matière de diffusion de la connaissance scientifique auprès du grand public, et ô combien les expressions des professeurs CAPDEVILA, BLAIN, REYNES ont pu être précieuses – et d'autres, pardonnez-moi, Monsieur LE LUDEC, Monsieur TAUREL – pour nous aider à comprendre la crise sanitaire inédite que nous vivons. Il est un établissement structurant aussi sur le territoire, en termes de mobilités, mais aussi en termes de recherche. Nous en parlerons à la Métropole quand nous évoquerons le dossier Med Vallée. Il nous semblait très important que les enjeux du développement du CHU soient connus par l'ensemble de ceux qui portent la représentation des Montpellierains, et donc que ce « *Livre blanc* » soit mis en partage avec notre Assemblée délibérante. Il le sera à la Métropole avec les Maires et, prochainement, avec l'ensemble des parlementaires du territoire, car le CHU doit être aussi défendu par ses élus. Donc je vous propose une présentation de ces enjeux-là, qui vaut mise en partage. Après, nous entrerons dans l'ordre du jour de ce Conseil. Je remercie très chaleureusement Monsieur LE LUDEC, Directeur du CHU, et Monsieur TAUREL, Président de la CME (commission médicale d'établissement), pour leur présence et pour cette présentation. Je termine là-dessus : je sais qu'il y a dans notre Assemblée d'éminents professionnels du CHU, professeur SULTAN – qui est professeur émérite – Monsieur ALBERNHE, qui en est un des cadres importants – dont tout le monde connaît l'engagement – et d'autres. Je dis cela parce que je vois Monsieur ALBERNHE, et c'est en connaissance de cause. Je vous donne la parole, Monsieur LE LUDEC et Monsieur TAUREL.

**Patrice TAUREL :** Je vais commencer par vous présenter en trois, quatre minutes le CHU de Montpellier, avec beaucoup de chiffres. Le CHU de Montpellier, c'est chaque année 200 000 séjours. Le CHU de Montpellier, c'est un hôpital très ouvert. C'est l'hôpital général de la ville et c'est aussi un hôpital universitaire de référence. La provenance des patients le montre : 40 % des patients viennent de Montpellier Méditerranée Métropole ; 30 % des patients viennent de l'Hérault, hors Métropole ; 30 % hors du Département, dont 10 % du Gard. Le CHU de Montpellier, chaque jour, ce sont 280 patients qui vont être hospitalisés : 30 % viennent des urgences, 70 % ont pris un rendez-vous programmé. Quand je dis « *hospitalisés* » : c'est qu'ils vont passer une nuit à l'hôpital. Trois cent cinquante-six patients vont passer aux urgences, et sur ces 356 patients, un quart environ va être hospitalisé. Plus de 2 000 patients vont venir en consultation externe, 200 vont avoir un scanner. Deux chiffres peut-être importants : 158 patients chaque jour vont être opérés ; et pour finir par une note gaie, 11 bébés vont naître, dont 2 ou 3 par césarienne. Le CHU est profondément ancré dans la vie de la cité.

On l'a dit, le CHU, c'est de la proximité et de la référence. Je voudrais vous donner deux exemples pour la référence. La transplantation : on ne la fait qu'au CHU de Montpellier dans le Languedoc-Roussillon. Ce sont 80 transplantations hépatiques par an, 170 transplantations rénales, 170 greffes de moëlle osseuse. C'est la référence. Autre élément de référence : les accidents vasculaires cérébraux. C'est une maladie extraordinairement fréquente, mais la référence, c'est de la traiter par neuroradiologie interventionnelle, en traitant les vaisseaux qui se sont bouchés ou en empêchant des malformations vasculaires de saigner. Ce sont 1 000 accidents vasculaires qui vont être traités en neuroradiologie interventionnelle, la moitié avec des caillots qu'on va enlever, la moitié avec des anévrismes qu'on va empêcher de saigner.

Le CHU de Montpellier, c'est la sixième position en production de recherches. Il y a un score qui mesure de façon très objective notre production de recherches, qui s'appelle le score SIGAPS – on s'en moque. Mais on est sixième et on est globalement à touche-touche, en compétition avec Toulouse. Une fois, ce sont eux qui sont

devant, une fois c'est nous qui sommes devant. C'est de la recherche, c'est de l'expertise.

En même temps, à côté, c'est la prise en charge de patients vulnérables. Il y a un chiffre que vous ne connaissez certainement pas – donc j'espère qu'il va vous intéresser. C'est notre taux de vulnérabilité, et notre classement en termes de taux de vulnérabilité par rapport aux autres CHU de France. On fait partie des CHU avec le pourcentage le plus important de patients vulnérables. Il y a beaucoup de patients vulnérables – et c'était attendu – dans les DOM TOM. Si on regarde en Métropole, on est, en termes de taux de patients vulnérables, le deuxième CHU de France, entre l'AP-HM (donc Marseille) et Lille. Le CHU de Montpellier, c'est certes un établissement de référence et de recherche ; mais c'est également un établissement de proximité, qui prend en charge la vulnérabilité et la précarité. Il obéit vraiment à ce concept de P2RI : proximité avec vulnérabilité, recherche, référence et innovation.

Si on termine sur son personnel, le CHU de Montpellier est le premier employeur de la ville, c'est le troisième employeur de la région Occitanie, ce sont entre 11 et 12 000 agents rémunérés, ce sont beaucoup de personnes en formation, près de 600 étudiants en médecine, 650 internes, plus de 1 000 élèves dans nos instituts de formation paramédicaux. Donc, clairement, le CHU est ancré dans la vie de la cité, obéit à toutes ces missions de proximité, référence, recherche et innovation ; mais c'est également un acteur économique et un acteur de formation très, très important.

**Thomas LE LUDEC :** Bonjour, Mesdames et Messieurs, je suis Thomas LE LUDEC, Directeur général du CHU de Montpellier. Je suis très heureux de vous présenter, avec Patrice TAOUREL et Michaël DELAFOSSE, notre « *Livre blanc du CHU de Montpellier* ».

Le Président de la CME vous a présenté à l'instant les quelques données essentielles sur le contenu des missions de notre CHU. Je voudrais dire deux mots du contenant, c'est-à-dire de nos bâtiments. Le visage du CHU a peu évolué depuis 30 ans. Nous avons pu bénéficier de tout ce que nos prédécesseurs ont réalisé, et nous avons une base hospitalière qui est forte, mais qui présente des fragilités. Je vais donner quelques dates qui illustrent ces fragilités. L'hôpital Saint-Éloi date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il a pu évoluer sur place. Il a eu une première grande modernisation dans les années 90. Mais il a son âge et il y a des éléments qui doivent être modernisés pour accueillir la médecine d'aujourd'hui.

Deuxième date-clé : l'hôpital Gui-de-Chauliac a eu un permis de construire en 1966 ; il a été ouvert en 1972. Donc il a près de cinquante ans dans sa réalisation, et bien plus dans sa conception. C'est un bâtiment ancien, que nous avons fait évoluer au fil du temps. Mais il rencontre un certain nombre de limites. Parmi ces limites, il y a le fait qu'il y a des spécialités, notamment pédiatriques, qui sont séparées géographiquement des autres activités pédiatriques ou d'adultes de notre hôpital, notamment celles qui se déploient à Arnaud-de-Villeneuve et à Lapeyronie.

Autre date : le permis de construire de Lapeyronie date du milieu des années 70. C'est un hôpital qui a été ouvert en 1982. Donc il va bientôt avoir quarante ans. Hôpital qui a été bien conçu, qui a de grandes capacités d'évolutivité. Mais c'est un hôpital qui a aussi son vieillissement, puisque dans les années 70, au moment de sa conception, on privilégiait moins les chambres à un lit, on privilégiait moins l'installation des climatisations. Donc ce sont autant d'éléments d'accueil qui manquent cruellement à cet établissement. Et cet établissement, comme tous les autres, est un peu bridé par son espace. On pourrait faire plus pour nos activités médicales s'il y avait davantage d'espace.

Une autre date : c'est celle du permis de construire d'Arnaud-de-Villeneuve, dans les années 80, avec une ouverture en 1992. Un établissement qui a été ouvert un peu dans la difficulté, avec deux architectes différents et des conceptions qui étaient déjà anciennes. On peut le dire : c'est un établissement qui, sur le plan de l'architecture hospitalière, était plus mal conçu que certains hôpitaux qui ont été ouverts dans les années 70 dans d'autres régions. Donc une faible évolutivité à l'intérieur de ce bâtiment et moins de qualités que son voisin l'hôpital Lapeyronie.

Ces différentes dates illustrent le fait qu'au début des années 2000, les agences, les tutelles, ont estimé que le

CHU avait bénéficié de nombreux travaux, avec de nouvelles installations qui ont ouvert. L'établissement n'était pas prêt à avoir un schéma directeur qui puisse être financé par les plans hôpital 2007 et hôpital 2012. Et son premier schéma directeur historique est intervenu en 2013, avec une vision qui était de reconstruire l'essentiel de ses fonctions, à l'arrière des hôpitaux Arnaud-de-Villeneuve et Lapeyronie. Vous verrez dans un instant que nous avons retourné la proposition, en essayant de faire en sorte que notre hôpital puisse évoluer sur lui-même, mais plutôt à l'avant du site, c'est-à-dire près de son axe nourricier qu'est la route de Ganges, qu'est le tramway, que sont les pistes cyclables et tous les accès en termes de mobilités.

Mais avant d'entrer dans ces éléments de structuration, que nous retraçons dans le « *Livre blanc* », le Professeur TAUREL va vous dire pourquoi nous voulons faire des travaux, que nous estimons indispensables.

**Patrice TAUREL :** Pourquoi des travaux ? Je vais encore vous donner deux chiffres – vous allez dire : « celui-là, il est vraiment obsessionnel avec les chiffres » – mais ce sont quand même des marqueurs objectifs, donc je voudrais vous les donner. En termes d'investissement, le CHU de Montpellier est bien placé. On est entre quatrième et sixième en termes d'investissement, de machines, de nouveaux matériels. En revanche, en termes de taux de vétusté de notre établissement, nous sommes dans les trois derniers. Nous n'avons bénéficié d'aucun des plans hôpitaux 2002, 2007, 2012. Ce n'était peut-être pas le bon moment. Peut-être qu'on n'a pas su bien le défendre. Je ne veux pas analyser les raisons, mais je ne veux pas que cela continue.

Alors, pourquoi des travaux ? Quatre raisons. Première raison : c'est l'accueil des patients hospitalisés. Il faut qu'on change l'accueil des patients hospitalisés. On a près de 30 % de chambres à deux lits. Il faut maintenant qu'on ait pratiquement partout que des chambres à un lit. Et cette pandémie l'a bien montré : cela nous a mis fortement en difficulté. Les patients doivent avoir du confort quand ils viennent, et la climatisation – ce n'est même pas un confort, c'est la santé. Quand vous êtes au-dessus de 25°C, voire à 30°C, dans une chambre en cardiologie, c'est dangereux. D'un point de vue somatique, c'est dangereux. Les douches, c'est indispensable. Je ne crois pas qu'on vienne à l'hôpital pour la qualité de l'hôtellerie – ou, si c'est la seule motivation, elle n'est pas bonne. En revanche, on peut ne pas y venir parce qu'on juge que la qualité de l'hôtellerie est insuffisante. Nous voulons tous collectivement que cette qualité de l'hôtellerie s'améliore. C'était le premier point.

Le deuxième point, c'est répondre aux besoins spécifiques de la population. Je vous rassure : je ne vais pas vous refaire tout le projet médical. Je voudrais insister sur deux thématiques : l'oncologie et l'infectiologie. On sait que ce XXI<sup>e</sup> siècle sera le siècle de l'oncologie, avec des patients qui deviennent chroniques, qui vivent – et c'est très bien – heureusement, de plus en plus longtemps, mais qui vont faire des complications de leur traitement, qui vont faire potentiellement des récurrences, qui vont vieillir avec leur cancer, et on a très clairement dans ce schéma directeur – et c'est ce qu'on est déjà en train de faire – renforcé l'oncologie. Et l'infectiologie : on a inauguré avec Monsieur le Maire il y a dix jours un bâtiment d'infectiologie, qui est inscrit dans ce plan. On n'avait pas imaginé une pandémie aussi forte. On est à peu près certain qu'il y en aura d'autres, avec des visages différents, et j'espère beaucoup moins de décès et de patients hospitalisés. Donc, répondre aux besoins de la population.

Le troisième objectif, c'est poursuivre notre développement avec, en même temps, un effort sur les patients vulnérables, et il va y avoir un bâtiment des vulnérabilités, qui regroupe la psychiatrie, la gériatrie, l'addictologie en renforçant notre dispositif d'urgence. Dans une radio de grande écoute ce matin, on a insisté encore sur les difficultés en psychiatrie et en addictologie, induites par cette pandémie. C'est sur la précarité et la vulnérabilité. Et puis, parce que nous assumons pleinement notre fonction universitaire, ce sont également dans ce schéma des bâtiments de recherche (exemple : le cinquième étage du bâtiment de biologie complètement consacré à la recherche). Donc poursuivre notre développement, avec cette stratégie du en même temps, c'est le troisième objectif.

Et le quatrième objectif, c'est améliorer les conditions de travail des professionnels, au quotidien, parce qu'on a envie, et il est important qu'ils soient contents de venir travailler, mais également pour qu'ils aient ce sentiment de fierté. Rappelons-nous : plus de 11 000 professionnels au CHU de Montpellier. Vous savez très bien combien il est important de travailler dans un lieu dont on est fier. Là, je ne suis pas complètement convaincu qu'ils aient une grande fierté quand ils arrivent dans nos locaux.

**Thomas LE LUDEC** : Merci, Monsieur le Président. Pourquoi un « *livre blanc* » ? L'idée du « *livre blanc* » nous est venue, parce qu'en fait, nous avons le sentiment que nous étions dans une situation singulière qui n'était pas forcément repérée à tous les niveaux de la décision publique, notamment de l'État. Lorsque, fin 2018, les services de la Métropole, m'ont informé de la réévaluation du risque inondation sur les sites Lapeyronie et Arnaud-de-Villeneuve, cela a été un véritable électrochoc. Il était logique ; des calculs savants ont été faits, y compris par des sociétés qui ont travaillé avec nous, et nous avons travaillé main dans la main avec les services de la Métropole. En fait, nous avons tiré les conséquences de ce qui s'était passé à Carcassonne – où l'hôpital neuf avait failli, non pas disparaître sous l'eau, mais avoir une interruption de fonctionnement extrêmement grave, du fait d'une inondation particulièrement forte. Chacun se souvient, pour ceux qui ont un peu l'histoire de cette région, des inondations de Nîmes en 1988. Les phénomènes peuvent être violents. Clairement, la réévaluation du risque inondation a fait que nous ne pouvions imaginer que nos hôpitaux Lapeyronie et Arnaud-de-Villeneuve puissent, non seulement avoir les pieds dans l'eau, mais surtout être en interruption complète de fonctionnement, du fait de 1,5 mètre d'eau, qui est un risque possible, sur des risques majeurs.

L'autre élément, six mois après cette évaluation du risque inondation : nous avons eu une nouvelle canicule. Ce n'était pas la première de la décennie – c'était en 2019. J'avais fait le tour de tous les services non climatisés de Lapeyronie, d'Arnaud-de-Villeneuve, de Gui-de-Chauliac. Ce que je constatais, c'était non seulement évidemment l'inconfort extrême pour des patients, des médecins qui me disaient que les médicaments font que les réactions en grande chaleur ne sont pas les mêmes pour des patients fragiles. Je voyais des professionnels de santé rouges par la chaleur et l'effort et avec des malaises parmi eux. Clairement, l'hypothèse que j'avais faite ce jour-là, avec des réanimateurs notamment, était de leur demander : si nous avons dix jours de canicule consécutifs à Montpellier en juillet ou en août, comment cela fonctionne ? Clairement, nous aurons une ville en crise sanitaire et nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir un CHU qui soit hors-jeu – si je puis dire – du fait de son problème de manque de climatisation, voire de douches, encore une fois du fait de l'histoire de nos hôpitaux.

Et puis est survenue la pandémie. Il faut se dire que, l'année dernière, nous avons perdu 350 lits, parce que nous ne pouvions pas mettre deux patients par chambre, évidemment. L'hôpital de Toulouse, qui a eu – et, vraiment, je m'en réjouis pour lui – une modernisation de l'ordre de 900 millions d'euros sur la décennie 2000, lui, n'avait perdu que 60 lits dans cette pandémie. Il faut s'habituer à se dire que nous aurons d'autres pandémies au XXI<sup>e</sup> siècle : toutes les conditions, malheureusement, sont réunies pour cela. Nous avons eu un sentiment à la fois d'urgence et un sentiment de devoir expliquer à toutes et à tous qu'il fallait que notre établissement s'adapte, profondément et rapidement, par des mesures qui ne sont pas des mesures qui renvoient à une ou deux décennies, mais des mesures que nous considérons comme des mesures indispensables et urgentes.

Et puis sont arrivés les travaux nationaux sur le Ségur de la santé, le plan de relance. Il est évident pour nous que cette idée du « *Livre blanc* » que nous avons à la fin de l'année 2019 - début de l'année 2020, ne s'en trouvait que plus essentielle, parce que cet exercice de « *Livre blanc* » est un exercice de lisibilité de notre situation, de lisibilité de notre projet et de visibilité de ce projet pour attirer les financements qui nous seront nécessaires pour le réaliser dans les meilleurs délais. Nous voulions aussi particulièrement – et la pandémie a accentué cette volonté – rassembler notre collectif hospitalier autour de projets qui fassent repères, pour non seulement le long terme – ce qu'on a appelé le grand Lapeyronie ou le Lapeyronie II – mais le court et le moyen termes, avec des réalisations qui soient à une échelle de temps humaine. Cela est extrêmement important pour que nous continuions d'être aussi rassemblés que nous l'avons toujours été pendant cette crise.

Pourquoi cette présentation en Conseil municipal, me direz-vous ? Nous considérons qu'aujourd'hui, devant vous, vous n'avez que deux représentants de 12 000 personnes. Nous sommes donc deux parmi 12 000. Mais nous sommes deux parmi des centaines de milliers, qui doivent se mobiliser autour de ce projet. Nous savons que la population montpelliéraine est attachée à son CHU, à son hôpital public, qui est le seul hôpital public de Montpellier. Ce n'est pas le projet de Monsieur TAOUREL, de Monsieur LE LUDEC ; c'est un projet d'ensemble, et nous souhaitons qu'au plus haut niveau de l'État on sache que c'est toute une communauté rassemblée, bien au-delà des 12 000 personnes, qui se réunit autour de ces projets. Parce que, par expérience professionnelle – je vais parler à la première personne – je sais que les hôpitaux ne se modernisent, ne se

reconstruisent que s'il y a un soutien de tous : élus, population, tous les acteurs d'influence. Je l'ai vu aussi bien dans l'Est de la région parisienne, je l'ai vu il y a plus de vingt ans quand je m'occupais du dossier de Perpignan. C'est vraiment parce qu'on va tous pousser dans le même sens que l'on va réaliser notre beau projet. Nous souhaitons qu'il soit partagé, porté, pour garantir sa soutenabilité.

Nous avons beaucoup parlé. Ce que nous vous proposons – et je crois que techniquement c'est en Mairie que les choses se passent – nous allons vous passer un film, qui résume à la fois ce que nous sommes et notre ambition.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur le Directeur, Monsieur le Président de la CME, de vos propos, de votre engagement. On va passer le petit film. Vous êtes suivis par les Montpelliérains en visio aussi.

*Projection d'un film.*

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup pour ce film. Merci beaucoup pour cette présentation des grands enjeux. Merci au nom de l'ensemble du Conseil municipal, à vous et à l'ensemble des personnels du CHU qui, depuis maintenant près d'un an, sont complètement mobilisés dans cette crise sanitaire. Vous l'avez dit : c'est notre hôpital, un hôpital public. Donc les engagements qui s'annoncent, le schéma directeur que vous avez présenté, nécessitent la mobilisation de tous, et en particulier de la représentation politique du territoire, pour le soutenir. Je voudrais vous dire ici que l'engagement de l'équipe que j'ai l'honneur de conduire sera total. Professeur TAUREL, vous avez pointé les différents COPERMO (Comités interministériels de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers). Nous n'avons pas toujours été présents. La question n'est pas de savoir pourquoi. La question, c'est de travailler sur l'avenir. Et l'avenir, c'est une Ville de Montpellier, sa Métropole, ses élus, aux côtés du CHU.

Nous l'avons été là dès 2018 – c'était l'équipe précédente – pour le mettre en sécurité du point de vue du risque inondation, pour lui permettre de se projeter. Chaque adjoint, dans ses délégations, va œuvrer aussi pour vous accompagner au mieux. C'est ici très important. Je vous remercie de cette présentation, ce temps pris dans le Conseil, mais qui nous permet, à chacun, d'en mesurer tous les enjeux, parce qu'un schéma directeur, c'est aussi le temps long, et il est fort probable que des réalisations s'inscriront avec une autre équipe ou d'autres élus à l'avenir, mais il est important d'être capable de voir loin pour agir juste. En tout cas, moi, je défendrai en tant que Maire et Président de la Métropole, dès mercredi, ce document auprès du Chef de l'État, car, très clairement, le Ségur ne peut pas être que le Ségur ; il doit être un engagement très concret pour les personnels, pour les usagers du service public.

En dernier point, je voudrais aussi saluer ce travail. Nous nous souvenons tous, dans la mémoire de la Ville, de la construction du CHU dans cette emprise au nord de Montpellier. Et aujourd'hui, il faut travailler à l'intégration du CHU dans la ville. Savoir accueillir, à la sortie du tramway les patients et le projet – qui a été perceptible – de Lapeyronie II, montre bien cette lisibilité, cette accroche dans le tissu urbain. Donc vraiment, merci à vous, et puis rendez-vous, à très vite, pour beaucoup de dossiers, et pour les porter.

Nous allons maintenant passer aux travaux du Conseil municipal. Merci beaucoup, au nom de l'ensemble des élus.

**Thomas LE LUDEC :** Je vous remercie de la part de toute notre collectivité hospitalière. À bientôt.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur le Directeur. À très bientôt. Mes chers collègues, nous avons pris un peu de temps là-dessus. Je vous propose de passer à la désignation de la secrétaire de séance. Je vous propose Madame GIMENEZ.

#### **Application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**Monsieur le Maire :** Ensuite, de prendre acte des décisions du Maire, qui ont été prises et dont vous avez pris connaissance. Je vous demande de prendre acte de la synthèse des décisions qui vous a été remise.

*Le Conseil prend acte.*

### **Adoption de l'ordre du jour du Conseil municipal du 8 février 2021**

**Monsieur le Maire :** Ensuite, d'adopter l'ordre du jour, modifié puisque vous avez reçu une affaire complémentaire, qui n'est que partielle – les subventions aux associations – puisqu'au prochain Conseil municipal, nous aurons une liste plus importante, évidemment. Mais là il s'agissait des subventions d'urgence, qui sont liées au calendrier budgétaire. Je vous propose donc de passer au vote sur l'ordre du jour. S'il n'y a pas de question, je mets aux voix l'ordre du jour. Le vote est ouvert. Adopté.

*Monsieur le Maire présente l'ordre du jour qui comporte 61 affaires.*

*L'ordre du jour est adopté à l'unanimité*

*Pour : 65 voix*

### **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 30 novembre 2020**

**Monsieur le Maire :** Je vous propose d'adopter le procès-verbal du 30 novembre 2020. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Je mets aux voix. Le vote est ouvert. Adopté.

*Le procès-verbal de la séance du 30 novembre est adopté à l'unanimité*

*Pour : 65 voix*

#### **1. Aménagement durable du territoire - Rapport sur la situation de la Ville de Montpellier dans la prise en compte des objectifs de développement durable - Année 2020**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 1. Je cède tout de suite la parole à Monsieur JOUAULT, qui est Adjoint au Maire en charge de la nature en ville et de la biodiversité, pour le rapport de présentation sur la situation de la Ville sur le développement durable. Stéphane.

**Stéphane JOUAULT :** Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais tout d'abord souligner deux points. Ce rapport 2020 est par définition à cheval sur deux mandatures et ne reflète pas complètement notre nouvelle politique.

Le deuxième point, c'est que la rédaction de ce rapport est un exercice très contraint, puisqu'il répond à une commande légale très précise qui en dicte le titre et les intitulés des chapitres. L'expression « *développement durable* » – le titre donc – mériterait pourtant d'être modifié. En effet, l'expression « *développement durable* » est devenue l'arme de *greenwashing* massif pour tous ceux dont l'objectif est de produire toujours plus et d'engranger davantage de bénéfices. Je ne vais pas vous faire un cours d'histoire, mais, pour mémoire, l'expression « *développement durable* » apparaît dans les années 80, à une époque où, à part quelques écologistes égarés, quelques ayatollahs de la chlorophylle, on pensait qu'on pouvait continuer à produire plus, qu'il fallait simplement faire un peu attention. Autant dire que c'est du pain béni pour ceux qui ont intérêt à ce que rien ne change !

Agir en faveur du développement durable pour les grands acteurs économiques, c'est faire de la croissance à tout prix en faisant croire à la population que c'est bénéfique pour la transition écologique. C'est devenu une marque qui autorise à faire n'importe quoi. Méfions-nous des mots qui deviennent des marques. Dernièrement, j'ai vu à Montpellier une agence immobilière qui a pris le nom de « *Canopée* » – qui est en train de devenir très à la mode. Cette agence voudrait-elle nous faire croire qu'elle vend des arbres ? La prochaine fois que j'entre, je leur demande s'ils ont un micocoulier, un melia ou un ginkgo biloba en ce moment. Le développement durable, ce n'est ni du développement humain, ni du durable. Il conviendrait donc de parler ici d'un rapport sur « *le bien vivre à Montpellier* », en soulignant les bienfaits de la transition écologique, dans notamment ses

aspects sociaux et environnementaux.

C'est dans cette logique que le rapport choisit de mettre en avant deux actions phares de la nouvelle mandature : la contractualisation Ville-État (la Ville s'engage comme territoire de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté) ; et la nouvelle charte de l'arbre, la création du comité arbre et le lancement de l'opération 50 000 arbres. Je voudrais insister sur le fait que ces deux actions sont les deux faces d'une même pièce, en faveur du bien-être de la population. Plusieurs enquêtes scientifiques ont par exemple démontré que la végétalisation avait un impact très fort sur le ressenti de bien-être de la population dans les quartiers défavorisés – bien plus que dans d'autres quartiers à végétalisation égale. Végétaliser, c'est, de plus, créer de l'emploi local et vraiment durable. A titre d'exemple, les bosquets fruitiers que nous avons plantés à l'automne, ce sont deux emplois créés dans une association qui conduit le projet. À une plus grande échelle, notre nouvelle politique de restauration scolaire est un très bel exemple de politique de transition écologique. C'est l'accès à tous à une nourriture de qualité, produite localement. Tarification sociale à 50 centimes + agriculture biologique locale + option végétarienne = transition écologique = bien-être pour tous.

Je ne vais pas développer davantage, mais il est possible de continuer cette démonstration avec toutes les mesures mises en avant dans ce rapport. Je vais éviter l'effet catalogue en citant toutes ces mesures qui, quand on les lit dans le rapport, ne permettent pas de voir la cohérence de notre politique. Mais, avec ses défauts, chacun pourra quand même y lire les premiers jalons de notre politique de transition écologique que nous comptons bien mener en 2021 – et on le verra avec le budget. Merci beaucoup.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur JOUAULT. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Il y a Madame DOULAIN, Madame JANNIN et Monsieur JAWHARI. Allez-y, Madame DOULAIN.

**Alenka DOULAIN :** Merci, Monsieur le Maire. En fait, je souhaitais intervenir sur les affaires précédentes, concernant les décisions que vous avez prises entre les deux Conseils, mais du coup, comme c'est en lien avec les questions de développement durable, je vais la poser maintenant.

**Monsieur le Maire :** Allez-y, Madame DOULAIN. Excusez-moi, je n'avais pas vu que vous aviez demandé la parole à ce moment-là. Allez-y.

**Alenka DOULAIN :** Merci. Il n'y a pas de souci. Donc juste pour dire qu'après huit mois de présence au Conseil municipal, on a appris qu'avec votre majorité, parfois, le diable était un peu dans les détails. Ce Conseil ne déroge pas vraiment à la règle. Au milieu des centaines de pages qui nous ont été envoyées il y a cinq jours pour préparer ce Conseil, il y avait quatre petites lignes qui ont particulièrement attiré notre attention, quatre lignes d'une décision que vous avez choisie de prendre, seul, en catimini – évidemment sans la soumettre au débat et à l'avis de cette Assemblée. Quatre lignes concernant la décision n° VD2020-426 portant sur la signature d'un avenant au marché de mobiliers urbains publicitaires. Quatre lignes afin d'exonérer l'entreprise titulaire du marché de redevance qu'elle doit normalement payer à notre collectivité. Quatre lignes pour un cadeau de 264 901 euros à la multinationale JCDecaux – cela fait un petit peu cher, la ligne, vous conviendrez.

JCDecaux, c'est le numéro un mondial de la publicité sur le mobilier urbain et dans les transports. JCDecaux, c'est une multinationale qui a réalisé 2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020, qui s'enrichit grassement sur le dos des collectivités tout en polluant l'espace public d'affiches et de panneaux déroulants. Franchement, apprendre qu'au milieu d'un océan de petites affaires vous avez fait un chèque de 264 901 euros à cette entreprise – en gros la moitié des montants affectés sur un plan de pauvreté par exemple, pour ceux qui voudraient avoir des équivalences – même si cela ne nous étonne pas vraiment, cela nous a quand même posé un gros problème. Je vous vois venir : vous allez me dire que « *c'est dans la continuité des ordonnances de mars 2020 pour soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par la Covid-19* ». Cette ordonnance permet certes de suspendre des versements d'occupation, cela ne signifie pas pour autant qu'il s'agit de prévoir une réduction ou carrément une annulation de ce type de versement.

Pour ceux qui s'inquiéteraient de la situation de JCDecaux – ce que je pourrais comprendre – son PDG vous

rassurera, puisqu'il a déclaré en juillet : « *Nous avons continué à renforcer notre position de leader mondial. Avec notre portefeuille bien diversifié, notre faculté à remporter de nouveaux contrats, la solidité de notre structure financière, nous sommes bien placés pour bénéficier du rebond* ». Donc la question est simple : au regard de la situation financière du groupe JCDecaux, est-il réellement nécessaire de procéder à ce chèque de 264 901 euros à cette multinationale ? Monsieur le Maire, vous qui ne manquez pas une occasion de citer Pierre MENDES FRANCE avec son célèbre « *gouverner, c'est choisir* », comment justifiez-vous ce cadeau à une multinationale de la publicité, à l'heure où le petit commerce souffre, où la publicité nous étouffe et où l'argent public se raréfie ? Merci pour vos éléments de réponse.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame DOULAIN. La parole est à Monsieur JAWHARI. Pardon, Madame JANNIN, puis Monsieur JAWHARI et Monsieur PATERNOT. Et après, je répondrai, et puis Stéphane. Monsieur JAWHARI.

**Salim JAWHARI :** Monsieur le Maire, chers collègues, je rebondis sur le chapitre sur « *la transition vers une économie circulaire* » qui est présent dans ce rapport. C'est bien, dans ce rapport, de ne pas résumer l'économie circulaire à la gestion des déchets. Il est important aujourd'hui d'agir et soutenir les entreprises, comme par exemple les sociétés coopératives d'intérêt collectif, de développer des recycleries, des ressourceries, de privilégier les circuits courts – comme vous le faites aujourd'hui dans la restauration scolaire. Ainsi, vous ciblez la création d'emplois locaux qui ne sont pas délocalisables – contrairement à ce qui se passe dans notre Métropole et dans notre territoire avec la délocalisation et la suppression d'emplois par Schneider, et ce malgré les aides, et le dopage fait par les collectivités territoriales depuis des années. Vous disposez, en tant que Maire et en tant que Président de la Métropole de leviers comme l'urbanisme, le développement économique, et surtout la commande publique. Il est nécessaire d'insérer des clauses liées à l'économie circulaire dans les appels d'offres, tant pour les promoteurs lors de la mise en place de ZAC ou lors de la cession de projets de construction comme nous allons en délibérer aujourd'hui au sein de cette Assemblée ; lors de la commande publique aussi, par l'insertion de ces clauses, notamment sur toutes les commandes publiques qui seront effectuées par la TaM, le renouvellement des rames, la ligne 5, mais aussi les bus à haut niveau de service. Il faut ainsi réconcilier les mots d'économie et d'écologie. Voilà, ce sera tout. Merci de votre attention.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup. Madame JANNIN.

**Stéphanie JANNIN :** Monsieur le Maire, chers collègues. Donc si j'ai bien compris le fonctionnement du micro, en fait, notre micro est coupé en permanence et, à certains moments, vous nous donnez la possibilité de l'ouvrir. Cela n'a rien à voir avec le rapport de développement durable – je vais y venir – mais là je découvre le fonctionnement du micro qui n'est pas le même, il me semble, que les autres semaines.

**Monsieur le Maire :** Si, Madame JANNIN. On me dit que oui.

**Stéphanie JANNIN :** Donc le micro est coupé, et en fait vous nous donnez à un certain moment, quand on prend la parole, la possibilité de l'ouvrir. C'est bien cela ?

**Monsieur le Maire :** Oui, Madame JANNIN. Pour éviter qu'on ait les bruits des uns et des autres, seul l'orateur a son micro ouvert.

**Stéphanie JANNIN :** Ok, très bien. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Vous êtes d'accord ? Cela me semble être le meilleur moyen de fonctionner.

**Stéphanie JANNIN :** Cela évite les bruits parasites. C'est cela ?

**Monsieur le Maire :** Voilà. Exactement. Et vous avez demandé la parole : le micro s'ouvre et vous avez la parole. Allez-y.

**Stéphanie JANNIN :** Ok, merci beaucoup. Je vais donc intervenir sur le rapport de développement durable.

Monsieur JOUAULT, je n'ai pas très bien compris pourquoi vous disiez que ce rapport ne pouvait pas être représentatif de votre politique et de vos projets, alors qu'il est là justement pour l'exprimer et en monter la cohérence. Je n'ai pas très bien compris le sens de cette intervention.

Je vous remercie pour autant de donner suite aux nombreux projets que nous avons mis en œuvre sous la précédente mandature, dans les domaines de l'énergie, de la biodiversité, de la solidarité, de l'économie, notamment circulaire, des pratiques de la collectivité également, et de l'adaptation au changement climatique. Ils ne doivent peut-être pas être si incohérents que cela pour que vous les poursuiviez. Je vous remercie en tout cas.

Je vous invite cependant à réintégrer à ce rapport le travail du « *Manifeste de Montpellier* » qui a été fait et salué à l'ONU lors du sommet Action Climat, ainsi qu'à l'UNESCO. En effet, la mise en œuvre de politiques publiques selon un projet écologique responsable nécessite d'avoir un regard transversal dans une approche qui doit être à la fois prospective (regarder très loin) et opérationnelle (faire tout de suite). C'est ce que ce manifeste propose en matière d'atténuation des effets du changement climatique, grâce à la rénovation thermique du bâti, le développement des énergies renouvelables ou encore de récupération, mais également en matière d'adaptation aux évolutions climatiques, avec la préservation de la ressource en eau, l'évolution des risques – on a vu encore dans le cas du CHU tout à l'heure à quel point ces questions sont centrales – l'économie agricole, la préservation de la biodiversité, le rafraîchissement, la séquestration, et ceci sans approche dogmatique, mais bel et bien à la recherche des solutions concrètes qui permettront une meilleure coévolution entre l'homme et la nature sur notre territoire. Alors, que vous souhaitiez le modifier, l'amender, c'est bien normal et je le comprends. Mais l'effacer, je ne crois pas que ce soit une avancée pour le territoire.

Par ailleurs, vous souhaitez atteindre la zéro artificialisation nette en 2030, ce qui doit concentrer un maximum de nos efforts de production de logements en renouvellement urbain, c'est-à-dire dans la ville existante. Parallèlement, vous avez indiqué à plusieurs reprises que vous proscriviez désormais toute urbanisation dans le diffus, c'est-à-dire hors les ZAC portées par la collectivité. Vous savez que le temps des procédures de ZAC est long, il est même très long et celui des procédures de ZAC en renouvellement urbain l'est encore plus. Alors, je trouve regrettable que, face à votre objectif affiché de lutte contre l'artificialisation des sols – que je partage pleinement – vous n'ayez à ce jour pas lancé dans ce rapport la moindre piste de projet public quant à la production de logements en renouvellement urbain, notamment la production de logement social dans une Ville qui – je le rappelle – compte plus de 20 000 demandeurs en attente et plus de 70 % de la population éligible. Vous confirmez ceux qui ont été lancés dans les mandats précédents, et je vous en remercie. Mais rien ne préfigure la suite. Je vous remercie pour votre attention.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Madame JANNIN, de votre propos. Monsieur JOUAULT va vous répondre sur certains aspects. Et à Monsieur JAWHARI aussi.

**Stéphane JOUAULT :** Madame JANNIN, je vous rappelle que nous avons été élus le 28 juin et que nous avons commencé à mettre en place les choses au mois de juillet, que nous avons dû voter un budget en urgence – puisque vous n'aviez pas voté de budget. Donc cela explique que ce rapport n'est pas représentatif de notre politique et que c'est vraiment en 2021, quand nous aurons vraiment voté notre budget, que les choses se mettront en place. Donc vous comprendrez bien que ce rapport n'est qu'un point d'étape vers une véritable politique de transition écologique. Vous évoquez des pistes pour l'avenir. Je vous rappelle que ce rapport est avant tout un état des lieux de ce qui a été fait. Pour le reste, vous connaissez très bien notre programme. Et vous verrez tout à l'heure avec le budget comment nous comptons le mettre en œuvre. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur JOUAULT. Je vais répondre sur deux aspects.

Le premier : sur la décision qui a été prise. Le contrat avec JCDecaux est un contrat ancien, mais un contrat qui représente 1 million de recettes pour la collectivité. Et nous avons fait le choix – comme toutes les collectivités de France, toutes les métropoles – à la suite de la crise sanitaire, de percevoir un moins-disant sur cette redevance. C'est lié à la crise, comme nous ne percevons plus de recettes de terrasse sur tout le budget 2020, cela se verra au compte administratif, comme nous faisons des exonérations de loyer, comme nous le faisons

sur l'ensemble des entreprises qui ont été affectées par la crise. Et nous ne nous situons pas en moins ou en plus que les autres métropoles, nous faisons, comme toutes les métropoles et toutes les collectivités – là, en l'occurrence, la commune – en sorte que les entreprises soient peu impactées. Cette année, le contrat publicitaire – ce sera dans le volet recettes du budget – sera de 1 million d'euros, recettes fort appréciables. Il n'y a pas de raison que, cette fois-ci, nous impactions, puisque nous n'aurons pas – souhaitons-le – un confinement comparable à celui que nous avons vécu du 16 mars au 11 mai de l'année dernière.

Deuxième aspect : je voudrais d'abord le dire en termes de posture et de positionnement dans le débat. Nous avons, avec Madame FRÊCHE, Monsieur MARTIN, Madame HART, siégé dans l'opposition municipale. Et nous avons souvent invité les orateurs, de temps à autre, à dire « *ne jetez pas tout ce qui s'est fait avant* ». Et ce n'est pas du tout l'état d'esprit de la majorité que j'ai l'honneur de conduire. D'ailleurs, tout à l'heure, j'ai fait référence à mon prédécesseur, sur des points de gouvernance du Conseil ou d'action. Et il ne s'agit pas d'effacer : ce n'est pas du tout mon style, et je n'ai pas envie de polémiquer. On a eu des options différentes lors des élections municipales. Ce sont les Montpelliérains qui les ont tranchées. Donc il y a peut-être une maladresse, mais il n'y a pas une intention, et nous allons la corriger. Je vous propose de prendre en amendement la référence au texte dit « *Manifeste de Montpellier* » dans le rapport, parce que ce document existe : il s'agit du guide AURA, qui est encore un référentiel utilisé, et il n'y a aucun problème. Il ne s'agit pas ici d'être blessant avec qui que ce soit sur son action ; cela relève davantage d'une maladresse, et j'en donne acte. Le guide AURA est un référentiel qui permet de coter les permis de construire.

Cela me donne l'occasion d'ailleurs de parler un petit peu d'urbanisme – Madame MANTION en parlera bientôt abondamment à la Métropole et Madame FAYE à la Ville – sur notre conception de l'urbanisation. Il est vrai que les ZAC, ici, beaucoup ont été ouvertes, et cela remonte. Et nous pensons que la production de logements doit se faire dans des territoires de projets. C'est très important pour mettre fin à l'urbanisation à la parcelle. Cette urbanisation à la parcelle – comme nous l'avons vu avenue Villeneuve d'Angoulême, comme nous l'avons vu rue de la Figairasse, rue de Fontcarrade, avenue Louis-Ravas – elle s'est souvent faite au détriment de la qualité de vie des habitants. Surtout, cela a été le mode dominant de construction de la ville ces dernières années, puisque plus de logements étaient construits hors ZAC que dans les ZAC. Et ce déséquilibre-là n'est pas bon. Nous souhaitons, non pas rééquilibrer, mais amplifier le nombre de logements construits en ZAC, dans des territoires de projets – l'EAI, les Hauts de Jausserand, la ZAC Beausoleil dont nous parlerons, la Restanque, République, terminer la ZAC du nouveau Saint Roch – beaucoup de sujets qui ont été ouverts au début des années 2000 et des années 2010, y compris dans les ZAC où nous construisons du logement social.

Mais il est vrai qu'avec Madame FAYE et Madame MANTION, nous disons stop à un certain nombre d'actions de la promotion immobilière, qui vont voir des propriétaires de maisons, leur laissant à un niveau très important la possibilité d'acquérir des prix au mètre carré, au-delà de toute mesure par rapport au marché – parfois 600, 700, 900 euros du mètre carré. Donc nous essayons de reprendre en main l'urbanisme et cette urbanisation à la parcelle, qui a causé beaucoup de préjudice sur le territoire, parce que, souvent, les équipements publics ne suivaient pas. Donc nous avons des écoles pleines à craquer. Et d'ailleurs, les précédents élus en charge de l'éducation ont souvent dû faire face à ces situations – c'est l'école Ronsard par exemple, du côté de la Croix d'Argent. Donc nous ne disons pas qu'il n'y aura plus aucune construction hors ZAC, mais nous essayons de mettre de l'ordre. Et c'est pour cela qu'un certain nombre de promesses de vente qui avaient été faites dans des secteurs de la Ville ont été retirées – par exemple, rue de Monsieur-Teste, dans le quartier de La Martelle, ou d'autres. Et puis il y a les endroits où les permis ont été signés et où tous les recours ont été déboutés. Donc le process va à terme et cela s'est engagé.

Nous allons, en matière d'urbanisme, proposer une délibération cadre qui fixera les nouvelles règles pour construire dans le diffus (retrait de 5 mètres, non artificialisation de 50 % des sols, possibilité de densifier) et travailler de manière la plus cohérente possible, pour reprendre en main ces dossiers, où on a assisté hélas à des pressions trop fortes sur lesquelles il n'a pas toujours été simple d'agir, et qui ont bousculé le cadre de vie des Montpelliérains. Notre aménageur a reçu des instructions très claires pour accroître le nombre de lots dans les zones d'aménagement concerté, les territoires de projets, qui sont pour certains en cours, pour certains en phase de lancement, pour d'autres à achever. Et Madame FAYE et Madame MANTION travaillent sur des espaces qui, demain, pourraient être des territoires de projets. C'est la prospective en matière d'aménagement.

L'urbanisme – l'oratrice précédente le sait – est un magistère du temps long, c'est un magistère du temps court, où on peut prendre des décisions rapidement. C'est ce que nous nous efforcerons de faire lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, pour réussir à avoir un aménagement équilibré, qui permet à la fois de répondre au besoin de logements des Montpelliérains et des Montpelliéraines, tout en préservant le cadre de vie. C'est un art complexe, mais je sais pouvoir compter sur tout l'engagement de Madame FAYE et de Madame MANTION sur ce sujet.

Je vous propose de mettre aux voix le rapport sur le développement durable de Monsieur JOUAULT. Je mets aux voix. Adopté.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 65 voix*

## **2. Ressources - Vote en autorisations de programme et crédits de paiement - Créations, révisions et clôtures – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Les points n° 2 et 3, concernent le vote du budget. Mes chers collègues, nous avons un petit peu de retard par rapport au calendrier que nous souhaitons doter. Monsieur JOUAULT l'a rappelé : nous sommes arrivés aux responsabilités, nous avons tenu notre premier Conseil le 30 juillet. Donc on est un petit peu en décalé dans le calendrier budgétaire. Nous avons présenté à la fin décembre le DOB, la grande stratégie financière pour notre Ville, et maintenant, nous vous présentons les choix budgétaires qui résultent du débat d'orientations budgétaires, et donc le budget. Je vais donc donner la parole à Monsieur ASLANIAN, qui est en charge des finances, pour qu'il vous présente les grandes orientations de ce budget. Ensuite, nous consacrerons le temps nécessaire au débat, à la fois par les intervenants et chaque président de groupe. Ce budget se construit sur la stabilité de la fiscalité, une volonté forte d'investissement et des choix qui mettent en œuvre des politiques publiques volontaristes autour de la transition écologique, la solidarité, l'éducation, l'accessibilité de tous dans la Ville. Michel, je te cède la parole pour la présentation.

**Michel ASLANIAN :** Merci, Monsieur le Maire. Nous allons vous présenter ce budget primitif en plusieurs slides. Vous verrez qu'il y a deux grandes parties. La première partie, on va passer assez rapidement, ce sont les rappels de ce qui avait été présenté dans le DOB. Et puis nous avons une deuxième partie où nous allons un peu rentrer en détail dans tout cela, parce qu'on a besoin de mettre un peu de vie et un peu d'images sur un budget qui est forcément, *a priori*, un peu aride.

Ce budget, bien évidemment, est assis sur une stratégie financière ambitieuse, comme nous l'avons vu et déclaré lors du débat d'orientations budgétaires, basée sur quatre piliers pour un mandat : un pilier n° 1, garantir la stabilité des taux de fiscalité ménage ; un pilier n° 2 , pérenniser l'autofinancement en maîtrisant les dépenses de fonctionnement ; un pilier n° 3, assurer un endettement stratégique et maîtrisé ; un pilier n° 4, assurer une capacité élevée d'investissement, en finançant plus de 600 millions d'euros d'investissement pour soutenir l'emploi et l'économie.

Un focus sur le premier pilier, sur la stabilité de la fiscalité des ménages. Je passe rapidement, car tout cela avait déjà été annoncé : 22,49 % sur la taxe d'habitation, 31,18 % sur la taxe sur le foncier bâti, 112,71 % de taxe sur le foncier non bâti ; aucune augmentation des taux de fiscalité des ménages pendant toute la durée du mandat. Nous nous engageons à ne pas augmenter ces taux de fiscalité en taxe foncière et d'habitation.

Pilier n° 2 : pérenniser l'autofinancement. L'épargne brute, qui est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Objectif du mandat : conserver un autofinancement de l'ordre de 52 millions d'euros d'ici 2026, afin de maximiser la capacité d'investissement sur la durée du mandat.

Troisième pilier : un endettement stratégique et maîtrisé. Vous voyez que nous avons, à la Ville de Montpellier, une dette jeune, qui date des années 2000. Cette dette correspond à 675 euros par habitant. Pour mémoire, la

dette des villes de la moyenne de la strate est de 1 093 euros par habitant, ce qui fait une différence de 398 euros par rapport à Montpellier. Notre objectif, c'est de financer les investissements avec un recours stratégique à la dette, tout en restant en-dessous de la moyenne des villes françaises.

Le quatrième pilier que nous avons défini : investir pour préparer l'avenir et accompagner la relance de l'économie locale, avec un investissement de 107,9 millions d'euros sur l'année 2021. Pour mémoire, en Conseil de Métropole, nous avons 1,7 milliard d'euros qui a été proposé au débat d'orientations budgétaires, ce qui fait, si on cumule la Ville et la Métropole, un investissement de 2,3 milliards d'euros sur la durée du mandat.

Les grands équilibres budgétaires. Un petit focus sur les recettes de fonctionnement en quelques chiffres : 352 millions d'euros de recettes, dont 234,2 millions d'euros de recettes fiscales, 89,6 millions d'euros de dotations, 26,6 millions d'euros de produits des services et du domaine, 1,7 million d'euros d'autres recettes. Ce qu'il faut retenir, surtout, ce sont 6,8 millions d'euros de recettes liées à la taxe d'habitation 2021 (cette taxe ne porte plus que sur les résidences secondaires et biens divers), 208,3 millions d'euros de recettes liées à la taxe foncière du bâti, et enfin 0,6 million d'euros qui sont liés à la taxe foncière sur le non-bâti.

Un petit focus sur les dépenses de fonctionnement, pour 320 millions d'euros. Trois points sont importants. Malgré la suppression du pacte de Cahors, nous maintenons la règle du 1,5 % de croissance au maximum. Nous maîtrisons à +1,8 % d'augmentation les charges courantes, avec les domaines stratégiques définis pour le mandat (21 % pour les espaces verts, 6 % pour la culture, la jeunesse et les sports, et -13 % pour les charges de communication, comme nous nous y étions engagés), 8 % en plus pour les subventions aux associations par rapport à 2019. Cette enveloppe sera présentée plus tard, dans le même Conseil. L'objectif est de définir à ce niveau-là une nouvelle doctrine de soutien aux associations.

Un petit focus sur la maîtrise de la masse salariale. Bien sûr, pour maintenir l'engagement des 1,5 % de la masse salariale, il faut faire des choix, car la croissance de cette masse est essentiellement liée à des effets externes (avancements, réforme légale, organisation des élections). Il a fallu néanmoins faire des choix, et nous les avons faits : 30 recrutements seront réalisés en 2021 pour la réussite éducative en premier lieu, et pour assurer les priorités exprimées en juin dernier par les Montpelliéraines et les Montpelliérains. Un point particulier : la Ville s'engage d'ores et déjà dans les démarches pour obtenir le label « *égalité professionnelle entre les femmes et les hommes* ». Madame Fatma NAKIB, si vous le souhaitez, pourra vous donner des précisions sur cette démarche, qui est d'ores et déjà engagée au sein de la collectivité.

Focus sur le coût de la crise de la Covid-19, pour souligner l'importance des efforts qui ont été faits pour intégrer cette dimension à maintenir un budget de combat, où l'on doit être à la hauteur des attentes des Montpelliérains, tant pour amortir les chocs de la crise que pour préparer l'avenir du territoire. Pour vous donner une idée du coût de la Covid-19 pour la Ville, c'est l'équivalent de deux nouveaux groupes scolaires, et si on les cumule avec la Métropole, c'est presque le même coût que le prolongement de la ligne 1 du tramway. C'est donc un travail colossal qui a été fait pour amortir ce coût. Il y a en tout, entre la Ville et la Métropole, 40,3 millions d'euros engagés par la crise de la Covid-19.

On passe aux recettes d'investissement, qui se montent à 150,3 millions d'euros. Trois chiffres importants, qui éclairent un peu notre stratégie : 3,2 millions d'euros en matière de subventions d'investissement, une politique volontariste de recherche de financements locaux, nationaux et européens est activée depuis six mois, nous l'avons dit, nous le redisons : nous irons chercher toutes les subventions possibles sur tous les dossiers ; 101,6 millions d'euros pour l'emprunt d'équilibre du budget prévisionnel, il s'agit d'un montant plafond que la Ville sera amené à contracter ; et enfin, 209,6 millions d'euros d'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Comme promis, des exemples pour illustrer les propos. Trois exemples de projets qui ont déjà reçu pour 2021 des financements du plan de relance. Pour chaque projet, nous rechercherons des subventions départementales, régionales, nationales ou européennes : 195 000 euros pour le confort thermique et la végétalisation des écoles ; 614 000 euros pour la rénovation de la chaufferie des bâtiments scolaires, maison pour tous et gymnases ; et 415 000 euros pour la rénovation de l'EHPAD Lartigues à la Mosson. Vous voyez : ce sont des chiffres significatifs.

Sur la section d'investissement, la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, la fameuse PPI, va prévoir plus de 600 millions d'euros d'investissement pour le mandat – nous l'avions annoncé. Dès la première année, ce volontarisme se traduit par des dépenses d'équipements en forte hausse (+20 % par rapport à 2020, +34 % par rapport à 2019), pour arriver hors Attribution de Compensation Intercommunale (ACI) à 107,9 millions sur le budget 2021.

Nous allons maintenant donner quelques éléments un peu plus précis, qui vont permettre d'éclairer ce budget. C'est un budget qui est fait pour rééquilibrer et apaiser la Ville. L'Adjointe Maryse FAYE vous en parlera certainement tout à l'heure, mais vous avez-là quatre opérations sur une priorité donnée à la rénovation des quartiers : 45,1 millions d'euros en faveur des NPRU Mosson et Cévennes, dont 2,6 millions d'euros engagés dès 2021 (nous donnons les sommes globales, parce que cela permet d'avoir une vision d'ensemble) ; 2 millions d'euros pour les travaux de proximité dans les quartiers, soit trois fois plus que lors de la précédente mandature ; 4,3 millions d'euros pour un rééquilibrage de la ville et pour répondre aux besoins de logements (ZAC de la Restanque et Beausoleil) ; enfin, 7,5 millions d'euros pour l'acquisition foncière, soit près de 50 % par rapport à 2020.

Quelques projets importants pour le renouvellement urbain et le rééquilibrage de la ville. Nous avons trois exemples : en 2021, début de la rénovation de l'espace commercial avenue Louis-Ravas, et l'ouverture du grand projet de renouvellement urbain sur la copropriété des Cévennes ; enfin, point très important, en 2024, destruction de la Tour d'Assas, symbole du renouvellement du quartier de la Mosson. Maryse FAYE, bien entendu, vous donnera tous les détails si besoin.

Tout ce que nous faisons pour une accessibilité universelle. Émilie CABELLO pourra vous donner plus de détails. Mais nous mettons vraiment beaucoup d'énergie pour rendre cette ville accessible à tous. 31 actions en 2021 de mise en accessibilité, 11 groupes scolaires mis en accessibilité, 6 équipements sportifs mis en accessibilité, 3 maisons pour tous et 5 espaces petite-enfance pour pouvoir permettre à tout le monde d'accéder dans ces lieux publics.

Une ville plus propre et plus sûre : 19 millions d'euros consacrés à la sécurité des Montpelliérains. L'Adjoint à la sécurité, Sébastien COTE, vous en parlera mieux que moi, et insistera certainement sur les investissements, notamment les deux postes mobiles pour la sécurité dans les quartiers, qui sont des réalisations fortes d'une promesse de campagne. Vous y trouverez aussi les 14 millions d'euros pour la rémunération des 303 agents mobilisés et 1 million d'euros pour la lutte contre les graffitis et l'affichage sauvage. Pour mémoire, la Métropole investit 300 000 euros pour développer les corbeilles de tri dans la Ville. Le budget à la Métropole consacré au nettoyage de la Ville s'élève à 20 millions d'euros.

Une nouvelle exigence pour l'espace public. Le budget va nous permettre d'être à la hauteur de l'exigence UNESCO, avec notamment 4,5 millions d'euros en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP-CP) pour la restauration des Arceaux ou 0,5 million d'euros pour le Jardin de la Reine. La restauration du Peyrou est liée à son endommagement, mais le coût montre la volonté d'une restauration à la hauteur du lieu. Un autre argument important est la rénovation des devantures commerciales, avec un doublement cette année, et une augmentation du seuil de prise en charge de 33 à 50 %. C'est à la fois un soutien aux commerces de l'embellissement de la ville et de la rénovation thermique. Messieurs Boris BELLANGER et Roger-Yannick CHARTIER se feront un plaisir de répondre aux questions précises, s'il y en a.

Une ville pensée par et pour les Montpelliéraines et les Montpelliérains. En 2021, nous proposons l'année du nouveau démocratique, avec plusieurs annonces, comme la plateforme de participation citoyenne en ligne, la concertation numérique sur la Comédie. Cela rappelle un des grands engagements. Nous avons triplé les budgets d'investissement participatif en 2021 pour les porter à 2 millions d'euros. Vous voyez quelques détails sur la place de la Comédie, les quartiers apaisés, la végétalisation de la ville, 2 millions d'euros sur le budget participatif, et enfin 0,25 million d'euros pour ouvrir une nouvelle salle de mariage pour laisser le choix à chacun et à chacune entre Grammont et l'Hôtel de Ville.

La vitalité culturelle, associative et sportive de la ville. Les trois premières données montrent la volonté d'investir dans le champ des sports et de la culture, avec un investissement élevé et un soutien important aux associations. À noter deux éléments très importants : une enveloppe de 2 millions d'euros pour accompagner l'équipement des associations, et une reconduite du budget pour les « *coups de pouce jeunes* », c'est-à-dire l'aide de 50 euros pour une première adhésion à une association des jeunes Montpelliérains. Madame Agnès ROBIN se fera un plaisir de répondre à vos questions. Nous mettrons aussi 2,7 millions d'euros pour la réhabilitation des terrains synthétiques et de locaux sportifs dans les quartiers, et 1,2 millions d'euros pour le skate-park de Grammont. La ville souhaite vraiment que la culture puisse reprendre dès que possible et nous avons souhaité un budget qui offre une possibilité d'action. Ainsi, la ZAT est budgétée à hauteur de 500 000 euros. Nous avons aussi prévu 100 000 euros pour pouvoir fêter le centenaire de Brassens à l'automne, au moment où nous espérons pouvoir retrouver le vivre ensemble et le chemin de la culture. Point très important prévu par ce budget, la préemption des locaux pour installer des résidences d'artistes. L'exemple que vous avez à l'écran est celui de l'ancien Crédit Agricole de Celleneuve, que l'on souhaite transformer en résidence d'artistes. Agnès ROBIN se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Une ville solidaire, qui protège. Le poids de Montpellier unie : grâce aux divers partenariats noués, la Ville abonde le CCAS à hauteur de 12,6 millions d'euros, qui permettent au CCAS d'avoir au final un budget de 45 millions d'euros avec les diverses aides de la CAF, du Conseil départemental, etc. À noter par exemple que l'engagement de la campagne de développer les épiceries sociales et solidaires va se concrétiser grâce au plan pauvreté, qui permet à la Ville de bénéficier de 50 % de subventions sur ce projet. Le succès de la mesure de la cantine à 50 centimes pour les parents isolés et précaires invite à reconduire ce dispositif en 2021, et pour tout le mandat. Le budget va également permettre, comme on peut le voir, d'avancer sur l'égalité femme-homme, et de mieux lutter contre les habitats indignes. L'année 2021 va également permettre de développer l'expérimentation « *territoire zéro chômeur de longue durée* ». Michel CALVO, Fatma NAKIB pour la dimension égalité femme-homme, et Mustapha LAOUKIRI pour la dimension territoire zéro chômeur de longue durée, sont à votre disposition pour des questions plus précises.

La santé a toujours été présentée comme une priorité du mandat. À la Métropole, cela va se concrétiser par le lancement du projet Med Vallée. À la Ville, beaucoup d'actions concrètes sont permises par le budget 2021. Madame Elodie BRUN-MANDON en dira peut-être quelques mots. Mais permettez-moi d'évoquer quelques idées. Le contrat local de santé va être lancé en 2021 grâce au recrutement d'une personne rémunérée par la Ville et l'Agence Régionale de Santé. La prévention des addictions, la santé mentale et la santé sexuelle vont être renforcées grâce à une politique partenariale développée. Enfin, les jeudis de la santé vont contribuer au rayonnement de la santé à Montpellier.

Nous passons maintenant à la partie du budget pour la jeunesse et l'école de la réussite. La réussite éducative a été érigée comme l'une des grandes priorités du mandat. C'est la première enveloppe d'investissement et de fonctionnement de la Ville. Il faut s'en souvenir. Le budget 2021 concrétise là encore d'importants engagements de la campagne : le soutien scolaire activé dans presque toutes les écoles de la ville, un budget pour rénover et construire de nouvelles écoles ou les rendre accessibles à tous, une dotation scolaire en augmentation, et une poursuite du grand plan numérique pour les écoles. À noter 50 euros de dotation scolaire par an et par enfant, en hausse de 15 %, soit un budget de 1,2 million d'euros pour 2021. C'est important. De nombreux engagements de campagne qui vont aussi se réaliser grâce à ce budget 2021. Nous tendons toujours vers plus de produits bios et locaux dans les assiettes des enfants. Nous avançons vers la création de petites unités de production pour les repas des enfants. Enfin, nous avançons vers l'objectif que nous avons proposé, et qui sera tenu, de créer 300 nouvelles places en crèche sur le mandat. Madame Marie MASSART sur les cantines, et Madame Tasnime AKBARALY sur les crèches, sont à votre disposition si vous voulez des informations.

Un budget, maintenant, pour la transition écologique. Le budget 2021 est marqué par les 10 millions d'euros mobilisés pour faire de Montpellier une ville nature. Une végétalisation inédite de la ville. À noter les premiers crédits sur deux agri-parcs qui seront des symboles de cette végétalisation de la ville : Les Bouisses et le Mas Nouguier. Nous tendons également vers l'objectif de 50 000 arbres avec 800 000 euros mobilisés en 2021 sur les budgets Ville et Métropole pour ces plantations, et la création de bons de végétalisation pour que les citoyens soient associés à cet objectif. Monsieur Stéphane JOUAULT, Madame Marie MASSART et Madame Maryse

FAYE sont à votre disposition pour plus d'information.

La nouvelle politique de l'animal en ville, avec trois avancées importantes. Premièrement, les premiers crédits pour les études de l'hôpital de la faune sauvage. Deuxièmement, une nouvelle politique de régulation des pigeons sans cruauté envers les animaux. Troisièmement, un investissement pour la remise aux normes du zoo du Lunaret. Monsieur Eddine ARIZTEGUI est à votre disposition pour plus d'information.

Nous voulons être une collectivité exemplaire pour la transition écologique. Il est nécessaire que, dans ce cadre, nous amorçons la transition intégrale de toute notre flotte de véhicules vers des véhicules décarbonés, y compris les engins de chantier par exemple. En 2021, ce sont 1,3 million d'euros qui seront consacrés à cette transformation sur les 5,8 millions nécessaires sur le mandat, pour changer tous les véhicules. En 2021, ce sont aussi 5,1 millions d'euros pour la rénovation des bâtiments de la Ville, pour qu'ils soient moins consommateurs d'énergie et plus accueillants pour les usagers. Agnès SAURAT et Bruno PATERNOT diront peut-être quelques mots sur le plan lumière et le plan bruit, qui vont être développés en 2021, si le sujet vous intéresse.

Un soutien aux actions de la Métropole via les fonds de concours. Il y a trois chiffres clés importants : 100 millions d'euros de fonds de concours pour la réalisation de la ligne 5 du tramway, 2,4 millions d'euros pour les mobilités actives, et 5,4 millions d'euros pour la voirie et l'espace public, qui rappellent que ces compétences sont devenues métropolitaines et sont de vraies attentes des Montpelliérains. Nous allons vraiment investir dans tous ces secteurs en 2021.

Pour la relance vertueuse, synthèse qui rappelle à quel point l'éducation est le grand sujet pour ce mandat, comme la transition écologique, le sport et la culture. À noter simplement, pour qu'il n'y ait pas de confusion : vous voyez tout en bas l'action sociale et les maisons pour tous, 2,4 millions d'euros ; cela peut paraître peu, mais, bien sûr, il s'agit d'investissements. Pour rappel, le budget du CCAS est de 45 millions d'euros et la dotation de la Ville au CCAS a augmenté de 2 % en 2021.

2021 sera également l'année de l'adoption d'un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), porté par Madame Catherine RIBOT. L'objectif est clair : les 100,9 millions d'euros d'investissement doivent avoir un impact positif sur tout l'écosystème. Les marchés devront donc avoir des clauses sociales et environnementales et favoriser les TPE et PME locales. Nous nous engageons aussi à avoir un taux de réalisation exemplaire pour aller au-delà des promesses.

Enfin, il reste encore plusieurs étapes, au fond, pour que le budget soit vraiment définitif pour 2021. Car nous allons adopter une programmation pluriannuelle d'investissement et un plan de marge de manœuvre.

Voilà, mes chers collègues, je suis allé très vite, parce que vous aviez déjà reçu tous ces documents en papier. Bien entendu, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur ASLANIAN, pour cette présentation des grandes orientations budgétaires. Je vous propose d'ouvrir le débat. Je prends les demandes de prise de parole. Il était prévisible que notre collègue Max LEVITA demande la parole ; Madame DOULAIN, Monsieur JAWHARI. Allez-y, Monsieur LEVITA.

**Max LEVITA :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a deux affaires. J'aimerais intervenir successivement. Il y a l'affaire 2 sur les autorisations de programme et sur le budget. Si vous permettez, je commence par l'affaire 2.

**Monsieur le Maire :** Il n'y a aucun problème, Monsieur LEVITA. On s'est proposé de lier les deux affaires, donc, évidemment, allez-y. J'imagine que vous ferez une explication de vote sur le budget. Allez-y. Aucun problème.

**Max LEVITA :** Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Sur l'affaire n° 2, je voudrais préciser comment fonctionne le système des autorisations de programme et les crédits de paiement. On inscrit une AP – ce que vous faites

d'ailleurs, puisque c'est la première création de nouvelles autorisations de programme. Alors, on prend la première, par exemple : vous mettez « *Mosson, participation équipement de proximité* », vous ouvrez une AP à 28 239 480 euros. Vous donnez dans le même programme, ce qui est la règle, une prévision d'engagement des crédits. Donc vous prévoyez, en 2021, 2 503 200 euros, en 2022, 3 804 000 euros, etc., et vous prévoyez de clôturer en 2028. Tout cela, c'est une prévision, que vous pouvez modifier quand vous l'estimez nécessaire. Voire, vous pouvez annuler. Il y a simplement une condition : c'est que, chaque fois que vous devez modifier, vous devez prévenir l'Assemblée, ce que vous faites dans ce rapport.

Ce qui me permet de préciser ce que signifie le taux de réalisation des investissements, dont vous faites la caractéristique de notre incompétence. Les investissements prévus, les investissements proposés dans un budget ne se réalisent pas toujours. Par exemple, l'acquisition et les travaux des archives : 12,3 millions d'euros sont prévus, qui peuvent être réalisés ou qui peuvent ne pas être réalisés – et pour cause, le lieu est illégalement occupé. À la fin de l'année, on constate que les crédits n'ont pas été consommés, en totalité ou en partie, et on reporte les crédits prévus, en les modifiant éventuellement, mais toujours à la condition d'informer l'Assemblée. Ainsi, les dépenses d'investissement d'une année contiennent les dépenses prévues au BP, aux décisions modificatives, plus – ce que vous oubliez – les dépenses reportées de l'année précédente, voire des années précédentes. Il n'y a aucune volonté, aucune possibilité d'ailleurs grâce au système AP-CP de tromper quiconque sait lire. D'ailleurs, c'était une décision personnelle : c'est moi qui ai donné la décision de communiquer ce taux de réalisation, parce qu'effectivement, c'est un taux de réalisation faible. Aujourd'hui, vous connaissez les investissements de 2020 reportés ; vous nous les communiquerez au compte administratif de l'année 2020. Je vous engage à faire une enquête pour voir les projets d'investissement qui ont été annulés. Je précise encore que les emprunts prévus sont mobilisés au moment jugé propice.

J'en viens à ma question. Dans la délibération proposée, vous supprimez trois projets – c'est votre droit, je ne le conteste absolument pas – simplement, vous nous devez des explications. Vous supprimez un premier projet : la gestion électronique des archives. Vous supprimez – deuxième opération – le jardin des héros, et vous supprimez – troisième opération – le fonds d'urgence climatique. Je précise à nouveau que vous en avez parfaitement le droit, simplement, vous nous devez une explication.

Enfin, dernier point dans ce rapport. Vous nous donnez le montant total des AP. Vous écrivez 529 158 000 euros. Vous indiquez dans les rapports annexes que, sur ce chiffre, 206 362 000 euros ont été réalisés. Il reste donc aujourd'hui 321 832 000 euros dans votre programme de PPI, sur lequel vous ajouterez vraisemblablement, et sur ces 321 millions, vous inscrivez 62 598 904 euros au budget primitif pour réaliser une partie de ces AP. Ceci étant, cela me permet de préciser le fonctionnement. Et bien entendu, nous voterons pour ce projet. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci Monsieur LEVITA. Je vous redonnerai la parole dans un second temps. Monsieur JAWHARI, Madame DOULAIN. J'ai bien noté que Madame OLLIER aussi souhaitait s'exprimer. Allez-y.

**Salim JAWHARI :** Monsieur le Maire, chers collègues, toute crise est révélatrice de la capacité d'adaptation et de rebond de chacun. Il faut danser tant que l'orchestre joue. L'orchestre, c'est la Banque Centrale Européenne, évidemment. Ces milliards que l'État n'a pas trouvés pour lutter contre la précarité, pour éviter la fermeture de lits d'hôpitaux, ces milliards introuvables pour éviter une réforme lourde de la retraite, il ne faut pas qu'ils nous échappent. Au moment de l'établissement de votre budget, vous n'aviez pas de retour concret et notre part du gâteau de ce plan de relance. Alors on sera indulgents quant à l'utilisation du terme « *investissement exceptionnel* », car il n'y a d'exception que son établissement dans cette période de crise.

Nous avons comme souhait que tout sera mis en œuvre pour débloquer l'essentiel des projets dans les deux années à venir, car il faudra rapidement, *a posteriori* de la crise sanitaire, soutenir l'économie locale. Sans tomber dans les « *y'a qu'à, faut qu'on* », il faudrait profiter des taux d'endettement bas et profiter du taux d'endettement relativement bas de notre collectivité pour emprunter et augmenter notre investissement, qui serait créateur de richesses. Renégocier aussi les anciens prêts afin d'augmenter cette capacité d'endettement de la Ville. Anticipons les baisses de recettes et créons les conditions d'une relance locale de l'économie. Il faudrait aussi travailler sur la mise en place temporaire d'un revenu minimum social local, qui ne laissera pas oubliés les oubliés de toutes les crises, les populations les plus précaires.

Nous allons voter pour ce budget, en espérant que nos propositions seront prises en compte, et dans l'attente de la rectification à la suite de la concrétisation des demandes liées au plan de relance. Je finirai par une boutade utilisée par les économistes pour nuancer mes propos : « *il est difficile de prévoir quelque chose, surtout lorsque cela concerne l'avenir* ». Merci de votre attention.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur JAWHARI. Madame DOULAIN.

**Alenka DOULAIN :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Le voilà, le premier budget de la Ville 100 % DELAFOSSE, le premier budget censé traduire en chiffres concrets le fameux nouveau souffle que vous insufflez à grand renfort de communication dernièrement. En décembre dernier, lors du débat d'orientations budgétaires, j'étais intervenue pour vous interroger sur plusieurs points. A la lecture de ce budget, je remarque qu'effectivement, nous avons été partiellement entendus sur un point, celui des dépenses d'équipement et des efforts d'investissement. Je note que les dépenses d'équipement passent de 100 millions d'euros à 107 millions d'euros – ce qui est relativement léger, mais ce qui est un léger mieux. De notre côté, on plaide plutôt pour un niveau à 120 millions d'euros, comme dans une ville extrêmement équivalente en termes d'habitants, qui est Strasbourg. Mais on trouve déjà un signal positif. Autre point positif, j'y reviendrai tout à l'heure dans une autre intervention, mais il y a évidemment des investissements qui figuraient dans notre programme, qui se trouvent présentés, notamment sur le développement des postes de police mobile ou encore sur la végétalisation. Donc ce sont des choses positives.

En revanche, comme en décembre, je reste très inquiète sur votre anticipation de l'impact de la Covid-19 sur le budget. Dans le rapport d'orientations budgétaires, vous aviez envisagé une baisse très mesurée des recettes de l'ordre de 300 000 €. Dans la version que vous nous avez envoyée pour ce Conseil, il y a marqué 0 euro. Là, vous dites « *non estimé* ». Je pense que, déjà, on peut tabler collectivement pour une baisse au moins d'un trimestre d'exonérations de droits de terrasse pour les bars et les restaurateurs. Je suis étonnée que vous n'avez pas, au moins, fait une première estimation de ces montants.

Plus grave : je constate que, dans ce budget, il y a un manque de prise en considération de la vague de pauvreté qui est en train d'arriver. Il est proposé une subvention au CCAS de 12,6 millions d'euros. C'est une augmentation de 2 % par rapport à l'an dernier. Ce montant, pour nous, n'est pas à la hauteur de la catastrophe sociale que nous vivons. On rappelle les chiffres – mais c'est important de les avoir en tête – on a une augmentation du nombre d'allocataires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) de 9 % en 2020, sur le nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans le Département de l'Hérault, cela a augmenté de 10 %, la pauvreté explose, et cela s'étend sur une ville qui était déjà précarisée, déjà pauvre. Donc si notre collectivité, septième ville de France, n'y répond pas, qui va le faire ? Personne ne le fera à notre place. Vous allez dire : oui, mais il faut du sérieux budgétaire. D'accord, mais il y a tout un tas de moyens de trouver des recettes supplémentaires. Le levier de la dette a été effectivement mentionné dans l'intervention précédente. J'en fais une ici, en lien avec mon intervention de début de Conseil sur le chèque accordé à la multinationale JCDecaux : pourquoi ne pas aligner toutes les taxes et les redevances sur la publicité, par exemple, au maximum des plafonds autorisés ? Je pense que mes collègues d'Europe Écologie Les Verts seront d'accord sur ce point.

Parce qu'en fait, le plus embêtant, Monsieur le Maire, c'est que les ressources existent, et ce budget en est d'ailleurs la preuve. Je vais prendre deux exemples, qui peuvent paraître relativement anecdotiques, mais qui sont au fond assez révélateurs des marges de manœuvre qui existent. D'abord, le fonctionnement des groupes politiques de cette Assemblée : 309 000 euros. Pour rappel, il y a cinq groupes, dont trois pour votre majorité. Voici un budget qui permet à amis Verts et Communistes de voter de temps en temps contre vos délibérations, mais surtout, le reste du temps, d'avoir un budget qui sert à leur communication, à payer des salariés pour aider les élus dans leur dur labeur. Nous, 309 000 euros, c'est ce qu'on appelle « *le prix de la cousinade* ». Ensuite, sur la serre amazonienne, vous nous proposez d'engager 400 000 euros de travaux en 2021 pour un total de 3 millions d'euros d'ici 2023. Est-ce que c'est bien sérieux ? Est-ce que c'est une dépense qui est utile, à l'heure de l'urgence climatique ?

Du coup, j'aurais trois besoins d'éclaircissement concernant ma réaction sur ce budget.

Premièrement, le fameux budget participatif, il avait déjà été voté en 2020 sur les 2 millions d'euros annoncés. Là, on parle de « *crédits participatifs* » ; à un autre endroit, on parle de « *travaux participatifs* ». Je voulais qu'on soit clair sur ce que vous mettiez derrière. Donc je veux bien des précisions sur le montant et les modalités qui sont aujourd'hui envisagés.

Deuxièmement, je remarque une faible anticipation d'augmentation des dépenses de personnel (seulement 1,5 %). Cela signifie-t-il qu'il n'y aura pas de hausse des salaires pour les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) ? Pas de régularisation de vacataires ? Aucun recrutement supplémentaire pour notre police municipale ? J'aurais besoin aussi d'éléments sur votre stratégie salariale.

Troisièmement, comme l'impose la loi engagement et proximité de 2019, vous avez joint au budget primitif la liste des indemnités des élus de notre Conseil. Ce devoir de transparence concerne les indemnités de toute nature, touchées au titre de tout mandat ou de toute autre fonction, que cela soit le fait de siéger dans des syndicats ou autres sociétés locales. Du coup, je voulais m'assurer qu'il n'y avait bien aucun jeton de présence qui était donné à des élus qui siègent au-delà de notre Conseil, puisque ce n'était pas affiché dans la liste que vous nous avez communiquée. J'en profite pour rappeler qu'à Rennes, une mesure dans le règlement intérieur a été prise pour lutter contre le cumul des mandats, avec la mise en place d'un abattement de 10 % des indemnités pour les élus qui auraient fait le choix de cumuler. C'est une mesure qu'on peut prendre localement. Cela ne coûte rien – cela fait même des économies – en attendant qu'un gouvernement courageux s'attaque au fléau du cumul. Madame FRECHE avait déclaré dernièrement dans la presse qu'il n'y avait pas de cumul au sein de la majorité. Je ne trouvais pas cela très gentil d'oublier Monsieur ASSAF qui est à la Ville, à la Métropole – jusque-là tout va bien – mais qui est aussi conseiller régional.

J'en profite pour vous informer avec cette affaire que vous pouvez trouver sur notre site un trombinoscope avec l'ensemble de nos 65 indemnités. Pour avoir quelques repères et ne pas laisser les passions parasiter le débat, nous y indiquons les travaux de l'observatoire national des inégalités. Pour ceux qui se demandaient si Monsieur le Maire fait partie des 1 % les plus riches (en France, c'est à partir de 6 650 euros nets), avec son indemnité de Maire-Président, la réponse est oui. J'en termine ici pour mes remarques et questions. J'espère avoir des réponses sur l'ensemble de ces points. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Madame DOULAIN, pour votre intervention marquée par la rigueur. Madame CABELLO. Ensuite Monsieur LAOUKIRI, Madame OLLIER, Madame DOMBRE COSTE. Et puis après, pour les groupes, s'ils souhaitent exposer leur position. Madame CABELLO, vous avez la parole.

**Émilie CABELLO :** Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues. Sur le budget 2021, il est prévu de réaliser 31 actions de mise en accessibilité pour un montant de plus de 6 millions d'euros, comme indiqué dans la présentation. Pour rappel, la loi du 11 février 2005 exigeait l'accessibilité des établissements recevant du public avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015. A la suite du retard pris, un agenda d'accessibilité programmé a été mis en place pour que les collectivités se mettent en conformité avant 2024. Pour 2021, les premiers travaux débiteront dès ce mois-ci avec la reprise des éclairages non conformes de l'Hôtel de Ville. En effet, cet éclairage était trop faible pour les déficients visuels. À noter qu'il y a 3 000 personnes déficientes visuelles sur Montpellier. Dans notre ville, les enjeux sont d'autant plus importants que nous comptons environ 60 000 personnes en situation de handicap, dont 30 000 sont à mobilité réduite et 3 000 sont sourdes ou malentendantes. Les 24 000 restantes sont atteintes de maladies chroniques, psychiques ou mentales. Souvent, de petits travaux sont réalisés rapidement, sans engendrer beaucoup de frais. Cette réactivité de nos agents permet aux personnes en situation de handicap de pouvoir vivre dans notre cité comme tout un chacun.

En améliorant l'accès à la ville aux personnes en situation de handicap, nous améliorons la vie de toute la population (personnes vieillissantes, familles, etc.). Par exemple, la mise en accessibilité des passerelles du Lez, qui ont été sécurisées il y a quelques jours, répond ainsi à une demande du comité de liaison qui remonte à près de 15 ans. Pour un montant global de 80 000 euros, nous avons pu mettre en place des bandes de guidage pour permettre aux personnes déficients visuels ou aveugles de passer d'une rive à l'autre du Lez. Ainsi ont été installés des barrières en inox qui protégeront tous ceux qui empruntent ces passerelles en limitant le risque de

sortie de route, pour des enfants à vélo par exemple. L'équipement des agents d'accueil de la Ville, de la Métropole et du CCAS en masque inclusif leur permettra de faciliter les échanges avec tous nos concitoyens (personnes vieillissantes ou ne comprenant pas bien le français). Cette opération s'est élevée à 3 000 euros.

Aujourd'hui, notre lien quotidien avec le comité de liaison, qui représente les associations de personnes en situation de handicap nous permet de mieux appréhender les difficultés de leur quotidien, liées par exemple à leur déplacement (voirie, mais aussi transports en commun), à l'accès à un logement adapté, à l'accès à l'emploi, aux services publics et à l'information, à l'accès à la culture et au sport, mais aussi à l'accès des enfants à une scolarité adaptée. Chaque direction œuvre pour l'accessibilité universelle. Je vous remercie pour votre écoute.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Madame CABELLO. Et merci pour votre engagement auprès du secteur associatif, des personnes en situation de handicap. Je donne la parole à Monsieur LAOUKIRI.

**Mustapha LAOUKIRI :** Merci, Monsieur le Maire. Très chers collègues. Je fais une intervention assez rapide sur l'expérimentation territoire zéro chômeur qui a été présentée dans le slide sur l'élaboration de l'action sociale. La privation d'emploi n'est pas une fatalité. Voici le défi de l'expérimentation territoire zéro chômeur. Votée en avril 2016 à l'initiative de Laurent GRANDGUILLAUME – alors député – une proposition de loi a permis de donner corps à cette idée imaginée par Patrick VALENTIN, militant d'ATD Quart Monde. En 2020, après un vote à l'unanimité aux deux assemblées, l'expérimentation est élargie à minimum 50 territoires, et nous souhaitons nous inscrire dans cette dynamique, et de ce fait nous porter candidats. Cette expérimentation repose sur un triptyque simple : nul n'est inemployable ; il existe un nombre de travaux non délocalisables qui n'intéressent pas ou plus certains acteurs de l'économie dite « classique » ; enfin, il y a de l'argent qu'on peut utiliser différemment – ce qu'on appelle les dépenses passives. Dans le cadre du budget présenté, élaboré pour l'action sociale, la solidarité et la lutte contre les inégalités, nous nous inscrivons plus que jamais dans la lutte contre la pauvreté qui vise à renouer avec l'accompagnement vers l'emploi, mais aussi l'accompagnement vers le social – un accompagnement social fort.

Voilà, Monsieur le Maire. Je voulais juste intervenir sur le territoire zéro chômeur, qui me paraît être une expérimentation dans laquelle on doit s'engager pleinement. Je fais confiance à l'ensemble des collègues qui sont sur des délégations transversales pour m'accompagner dans cet objectif. J'en terminerai là et j'interviendrai un peu plus tard sur une action beaucoup plus globale, qui englobe aussi l'ANRU. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur LAOUKIRI. La parole est à Madame OLLIER. Il reste Madame DOMBRE-COSTE, Madame SAINT-MARTIN. Notre débat porte sur les affaires 2 et 3, donc le budget. Monsieur CALVO, Monsieur LEVITA, vous souhaiteriez parler pour donner une explication de vote ? Donc je vous inscris. Monsieur LEVITA, Monsieur CALVO, Madame NAKIB. Ensuite, il y aura les présidents de groupe pour les explications de vote et on clôturera ce débat. Madame OLLIER, vous avez la parole.

**Clothilde OLLIER :** Bonjour. Je voulais intervenir sur ce budget primitif 2021. Vous parlez d'écologie, d'être un groupe, en tout cas une Mairie qui porte haut les valeurs de l'écologie. Je me pose cependant certaines questions.

En ce qui concerne l'environnement, on voit que ce budget est l'avant-dernier en termes de montant, de ce budget primitif. Est-ce que c'est suffisant, quand on a une ambition justement écologiste, pour une Mairie, quand on doit montrer le cap, quand on sait la responsabilité qu'on a et quand on sait la crise qu'on vit actuellement – cette crise de la Covid-19, qui est bien évidemment liée à nos modes de vie et à la destruction de l'environnement ? Je n'ai rien vu en ce qui concerne des actions fortes pour éviter la destruction des arbres. Vous avez divers endroits où il était possible de récupérer les DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner), comme par exemple sur la Friche Mimi. Vous auriez pu, par ce budget, décider de racheter cet endroit, comme vous l'aviez promis, pour justement créer un parc et garder ses arbres. Non, cet endroit va être détruit, en plein Figuerolles, pourquoi ? Ensuite, je me pose la question des cours d'eau, de certains cours d'eau qui sont fortement altérés, avec des déversements d'égouts qui se font à l'intérieur, comme à la Paillade – où je me suis rendue il y a quelques jours. Enfin, vous avez décidé, dans cette Municipalité, de continuer à utiliser des pesticides. J'aimerais avoir le montant des dépenses que cela entraîne ? Puisque, je sais bien que l'utilisation de

ces produits est fortement coûteuse : coûteuse en produits, puisque ces produits sont très chers, et coûteuse en salariés, puisque les salariés ne peuvent travailler que 15 minutes au contact de ces pesticides, ce qui entraîne énormément d'achats de matériels de protection des salariés. J'imagine que les salariés qui utilisent ces produits qui sont extrêmement dangereux sont protégés comme il le faut ! En tous les cas, nous trouvons qu'au niveau de l'environnement, c'est bien peu, bien peu face aux enjeux qui sont les nôtres.

Ensuite, je voulais parler de l'ANRU 2. Les habitants de la Paillade – que j'ai rencontrés – s'inquiètent puisqu'ils n'ont pas encore été vus. Cela fait plus de six mois que vous avez été élu. Pourtant, les groupes de travail qu'il y avait pour lancer l'ANRU 2 n'ont pas été réunis, n'ont pas été rencontrés. Les associations de quartier, au niveau de la Mosson et du quartier de la Paillade, n'ont pas été rencontrées. Ils s'en inquiètent fortement et ils voudraient savoir si les budgets vont être tels qu'ils avaient été prévus. Est-ce que tout ce qui avait été prévu comme réhabilitation va être fait ? En tous les cas ils vous alertent et souhaiteraient vraiment vous rencontrer.

Ensuite, je rejoindrai mes collègues en ce qui concerne l'économie et ce plan de relance, que nous avons lancé – un gros plan de relance – dans la liste de Monsieur ALTRAD. Un plan de relance qui justement permettait, vu ce qui se passe... Malheureusement, nous avons raison trop tôt, de montrer que l'économie allait s'effondrer ! Qu'il faudrait un véritable plan de relance fort pour pouvoir soutenir notre économie, parce que derrière, ce sont des emplois. On sait qu'à Montpellier, on a 27 % de taux de pauvreté. Il y a énormément de gens dans la rue. Je ne reviendrai pas sur le problème lié aux personnes qui vivent dans la rue et qui sont rejetées à l'extérieur de l'Écusson en les contrôlant x fois pour les masques. J'imagine que vous me répondrez sur ce point en fin de Conseil municipal.

Enfin, je voulais revenir sur un point. Vous avez parlé de la publicité tout à l'heure, en expliquant que la publicité vous permettait de faire des entrées d'argent. Il y a peut-être d'autres moyens de récupérer de l'argent, en sollicitant évidemment des aides, comme par exemple des aides au niveau de l'Agence de l'eau pour améliorer les cours d'eau – nos cours d'eau qui sont très abîmés. Donc pour une Municipalité qui se revendique de l'écologie, est-ce nécessaire de vous rappeler cet affichage publicitaire de la ville de Montpellier ? Est-ce que vous allez, comme à Grenoble, demander à supprimer cet affichage publicitaire qui nuit fortement, non seulement au visuel, qui pollue l'environnement – il y a eu récemment, au niveau de l'Arc de triomphe, un panneau visuel installé – et deuxièmement qui entraîne la surconsommation de produits dont nous n'avons pas besoin ? Nous sommes dans une période critique au niveau environnemental. C'est le moment de faire un budget qui soit vraiment en faveur de l'écologie, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Ce n'est pas en plantant des arbres, mais c'est en empêchant leur destruction qu'on résoudra le problème, et surtout en protégeant notre environnement.

Enfin, je voudrais intervenir sur un dernier point. Vous parlez de véhicules décarbonés, quand vous parlez d'achat de véhicules. Il faut bien entendre par véhicules décarbonés les véhicules qui fonctionnent avec de l'électricité – j'imagine de l'électricité nucléaire... Auprès de qui vous fournissez-vous ? Est-ce de l'énergie renouvelable ou pas ? Ou est-ce que c'est du nucléaire ? On connaît les problèmes sur le site de Malvés à Narbonne, près de chez nous, où justement Greenpeace est sur le dossier, puisque les bassins débordent dans les cours d'eau. Si vous n'êtes pas au courant du dossier ? Je me ferai un plaisir de venir vous l'expliquer, et on pourrait travailler dessus. C'est un sujet régional, mais qui nous concerne aussi, quand on décide d'utiliser des véhicules décarbonés.

Enfin, une dernière question concernant le fonctionnement des groupes. Plus de 300 000 euros pour le fonctionnement de ces groupes. Est-ce que c'est vraiment nécessaire et à quoi exactement servent ces 300 000 euros, qui pourraient servir à autre chose qu'à faire fonctionner des groupes pour faire de la publicité ou autres ? Je pense que, vu la période que nous vivons actuellement, on peut l'utiliser pour autre chose. Merci beaucoup à toutes et tous pour votre écoute.

**Monsieur le Maire :** Madame OLLIER, merci de votre intervention. La sobriété énergétique : je vous invite à éteindre la lumière chez vous, puisqu'il fait grand jour. Je vous répondrai sur un certain nombre de points. La parole est à Madame DOMBRE-COSTE.

**Fanny DOMBRE-COSTE :** Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais d'abord saluer mon collègue Michel ASLANIAN pour sa présentation, tant sur le fond que sur la forme. Mais la forme est importante, parce que, pour accéder et bien comprendre la réalité d'un budget d'une municipalité, la forme permet une meilleure accessibilité. Donc merci à lui.

Ce budget montre notre ambition en matière d'éducation et nous tenons nos engagements en redonnant la priorité aux écoles et aux enfants. D'abord, d'un point de vue financier : plus de 35 millions d'euros d'investissement, pour un budget global de 102,6 millions d'euros à la réussite éducative. D'abord en investissement : 35 millions d'euros consacrés à la construction de nouvelles écoles – je pourrais citer la future école de la Restanque, ou Moreau 2 sur le site de l'EAI, ou encore celle sur l'ancien conservatoire de Candolle – comme bien sûr la rénovation, puisque nous allons rééquilibrer les investissements sur le bâti pour, évidemment, assurer la rénovation thermique et l'accessibilité, et les premières végétalisations des cours. Je précise que cette végétalisation des cours se fait avec l'Agence de l'eau, qui vient évidemment financer une partie de cet investissement.

Pour ce qui est du fonctionnement, un véritable effort a été réalisé en portant la dotation scolaire à 50 euros par enfant. Je vous rappelle que l'an dernier, nous l'avions porté déjà de 40 à 45 euros. Mais ce sont aussi 4,4 millions d'euros pour les temps périscolaires et le soutien scolaire laïc et gratuit, autre engagement tenu, déployé dans les écoles depuis la Toussaint et désormais dans les médiathèques. Mais ce sont aussi les repas à 50 centimes d'euros, qui permettent une économie de 180 euros pour les enfants des familles monoparentales très modestes, ce qui permet de participer à la lutte contre la pauvreté.

Mais au-delà de la question des montants, ce budget marque un tournant, un vrai changement. Derrière les chiffres, c'est notre conception de l'école qui est en jeu, notre vision de la place de l'enfant dans la Ville, notre volonté de faire de Montpellier une ville éducatrice, qui donne à chaque enfant les moyens de son épanouissement et de sa réussite scolaire. Oui, plutôt que de payer un architecte de renom, désormais, nous allons rééquilibrer les investissements pour rénover le bâti, végétaliser les cours, sécuriser le chemin de l'écolier, équiper les écoles en vidéoprojecteurs et les raccorder à la fibre, repenser les temps périscolaires et donner plus de moyens pour l'offre éducative, afin que nos écoles publiques préservent leur mixité sociale, pour être en tous points ces lieux d'apprentissage, et notamment de la vie en société, où doivent grandir ensemble les petites Montpelliéraines et les petits Montpelliérains.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Madame DOMBRE-COSTE. La parole est à Madame SAINT-MARTIN, Monsieur CALVO, Madame BRUN-MANDON, Madame NAKIB, Monsieur LEVITA, Monsieur JOUAULT, Monsieur MARTIN, Madame FRÊCHE, et je clos ici. Allez-y, Madame SAINT MARTIN, rapidement. Monsieur GUISEPPIN, pardon. Micro, Séverine.

**Séverine SAINT-MARTIN :** Merci, Monsieur le Maire. Pour apporter des précisions à Madame DOULAIN – et vraisemblablement la rassurer sur notre méthode de travail – effectivement, pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés – qui émergent en tout cas dans notre débat – nous sommes amenés à réinventer notre ville, pouvant aller même jusqu'à abandonner certains modèles, devenus obsolètes et dangereux pour notre communauté. Il va s'agir pour nous de rééquilibrer, apaiser et trouver un nouvel horizon pour notre ville, avec des moyens et des choix, dont nous venons de voir l'ambition, et qui vont mobiliser toutes nos capacités d'innovation et d'adaptation avec une nouvelle méthode, qui nous permet de transformer la Ville avec les Montpelliéraines et les Montpelliérains. Donc un changement de méthode, Madame DOULAIN, qui associera l'ensemble des parties prenantes de notre territoire, habitants, acteurs associatifs et économiques.

Nous allons mettre en œuvre des démarches de concertation pour réfléchir et travailler ensemble sur des projets de la Commune, une plateforme numérique, qui est en cours de développement et qui va favoriser la transparence et la possibilité à toutes et à tous de contribuer, une coopération sincère avec des instances renouvelées – c'est le cas pour le Conseil des enfants, cela sera le cas ce soir pour le Conseil jeunesse et cela sera le cas pour les Conseils de quartier au mois de mars. À ce sujet, l'ensemble des associations de quartier ont été rencontrées, Madame OLLIER.

Un budget participatif, donc, multiplié par trois, qui va permettre aux Montpelliéraines et aux Montpelliérains de proposer et de choisir des projets d'aménagement pour leur quartier, en concertation avec les Conseils de quartier, Madame DOULAIN. J'espère avoir apporté des réponses à votre question. Merci beaucoup.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Madame SAINT-MARTIN, Adjointe au Maire au renouveau démocratique. Je voudrais juste dire que, hélas, avec la crise, on ne peut pas faire les réunions publiques. J'ai appelé beaucoup de collègues, d'autres maires : c'est pareil. Aujourd'hui, on va lancer d'ailleurs une consultation numérique sur la Comédie. On va aussi engager le travail autour de l'ANRU. Mais le principe, comme nous tenons en visio ce Conseil, pour l'instant, c'est la responsabilité. Tout le monde mesure bien que c'est très difficile, ce début de mandat. C'est peu commun, mais vous seriez les premiers à nous pointer l'irresponsabilité si nous faisions différemment. Monsieur CALVO, Madame NAKIB, et ensuite les présidents de groupe pour clore ce débat.

**Michel CALVO :** On a dit que, face à la crise sociale qui arrive – qui est déjà présente, puisque dans l'aide facultative, le CCAS a enregistré une progression des crédits d'aide facultative de 30 % – les moyens du CCAS seraient insuffisants. Je voudrais rassurer ces personnes-là, parce que tant par la politique partenariale, nous avons reçu le renfort du financement de l'État qui, par le plan pauvreté, par les financements des EHPAD provenant de l'ARS (Agence Régionale de Santé), nous ont considérablement augmenté les marges budgétaires. Deuxièmement, le Département de l'Hérault a renforcé son soutien au CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) pour les femmes victimes de violence. Donc on a vraiment un premier effet par l'augmentation des financements dus au co-partenariat.

Deuxièmement, paradoxalement, la crise sanitaire a aussi provoqué des économies. Nous avons dû suspendre l'activité de certains services. Nous avons redéployé les personnels vers les EHPAD, notamment pour les agents des clubs de l'âge d'or. Les fêtes et repas de fin d'année ont été supprimés, ce qui nous a permis de renforcer le maintien à domicile, le centre d'expérimentation et d'innovation. Donc pour nous, cette crise, pour l'instant, est gérée. Effectivement, la grosse inquiétude pour nous, c'est comment vont réagir les précaires de l'emploi, les autoentrepreneurs, etc., qui vont être impactés dès la fin de la crise sanitaire, et qui risquent de venir dans nos services. Mais nous nous organisons pour cela.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur CALVO. Madame NAKIB, rapidement s'il vous plaît.

**Fatma NAKIB :** Bonjour. Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste revenir sur le slide qui concerne l'égalité, et particulièrement l'éducation, la sensibilisation au consentement. L'éducation est essentielle pour parvenir à transmettre une culture du respect de l'égalité à celles et ceux qui construiront la société de demain. La jeunesse appelle avec force les pouvoirs publics à prendre en compte les inégalités entre les hommes et les femmes. Les interventions qui sont proposées auprès des jeunes scolarisés avec des outils ludiques et pédagogiques auront pour but la déconstruction des stéréotypes de genre. Il s'agit donc d'identifier et de déconstruire ces stéréotypes, de lutter contre les représentations et discriminations de genre, de prévenir les comportements de violence sexiste. En ce qui concerne le label égalité et diversité professionnelles, il est un signe d'exemplarité qui distingue une organisation œuvrant efficacement et en permanence pour l'égalité et la mixité professionnelles. Avec l'alliance de ces deux labels, AFNOR Certification valorisera l'ensemble de nos engagements pour une collectivité qui se veut plus exemplaire et attractive.

Les slides ne présentent pas évidemment l'ensemble de nos missions, mais je voudrais quand même ajouter que beaucoup d'autres projets sont en cours de construction, tels que la création d'une commission inter-associative ou l'implantation à Montpellier, en collaboration avec l'État et le Département, d'applications telles que « *App-Elles* » et « *FLAG !* » contre le harcèlement et les violences de rue. Tous ces projets se coconstruisent avec les différentes directions de la Ville, en transversalité, mais aussi avec les collectivités et les associations de la Ville, puisque la co-construction implique l'engagement des citoyens également. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Madame NAKIB. La parole est à Madame BRUN-MANDON, puis Madame RIBOT, et ensuite les présidents de groupe.

**Élodie BRUN-MANDON :** Merci, Monsieur le Maire. Je voulais revenir, par rapport à tout ce qui a été dit, notamment par Madame DOULAIN. Outre les polémiques, on est quand même dans une crise sanitaire aux conséquences assez fâcheuses pour nos concitoyens. Aujourd'hui, nous nous en saisissons, nous allons signer un contrat local de santé, qui fait cruellement défaut. Donc il faut le signaler. Aujourd'hui, nous allons mettre en place un diagnostic qui va nous offrir une photographie juste de Montpellier en matière de santé, et notamment d'accès aux soins. Alors, je préfère vraiment évoquer tout cela plutôt que d'être dans des polémiques faciles.

Vous me permettrez aussi de revenir sur la création d'un conseil local en santé mentale, parce que dans ces moments douloureux au cœur d'une crise sanitaire, nous nous devons de répondre à ces enjeux majeurs. Donc il me paraît important de revenir sur un axe important. La santé n'est pas une compétence de la Mairie, mais nous nous en saisissons et nous sommes conscients que nous devons tout faire pour améliorer les choses sur le territoire. Merci, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup. Madame RIBOT. Allez-y, Catherine.

**Catherine RIBOT :** Je vous remercie. Je voulais vous dire quelques mots rapides sur un point transversal, à propos du slide concernant l'élaboration d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Depuis 2015, les collectivités ont l'obligation d'adopter un tel schéma lorsque le montant annuel de leurs achats est supérieur à 100 millions d'euros. Il s'agit d'élaborer une véritable stratégie d'achat public, d'inscrire la politique d'achat de la Ville dans une démarche lui permettant de doter systématiquement ces marchés de clauses sociales et environnementales. Cette priorité sera prise en compte pour les produits des services achetés par la Ville, comme les produits à haute performance énergétique, les achats de papier, d'appareils d'impression, de fournitures, de mobilier, de vêtements, de matériels de bureautique, etc. Mais aussi pour déterminer des objectifs de passation des marchés publics comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale, professionnelle, de certaines catégories de population. Ce schéma est important ; c'est un levier déterminant de développement économique. Il contribue à la promotion d'une économie circulaire. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci à vous, Madame RIBOT. C'est un sujet extrêmement important, de mobilisation de l'investissement public. Monsieur GUISEPPIN, puis Monsieur LEVITA, Monsieur JOUAULT, Monsieur MARTIN, Madame FRÊCHE. Et j'apporterai des éléments de réponse, et on passera au vote. Monsieur GUISEPPIN, vous avez la parole.

**Serge GUISEPPIN :** Bonjour, mon intervention se veut synthétique, même si beaucoup de détails nécessiteraient d'être développés – mais aujourd'hui, ce n'est pas la priorité. Indiscutablement, la volonté de relance économique est réelle et sérieuse dans le budget proposé. Il y a une prise de conscience des nécessités, même si nous pensons que cela reste encore insuffisant. Nous mettons sur le compte de la Covid-19, qui vous oblige, Monsieur le Maire et vos équipes, de rester prudents. Il faudra être très attentif au taux de réalisation, donc à la capacité de la nouvelle équipe d'entreprendre et de concrétiser ce budget. Je regrette que nos charges de fonctionnement ne soient pas revues à la baisse, ce qui nous donnerait plus de marges de manœuvre pour concourir à l'endettement. Nous pensons globalement que la solidarité dans ces moments est nécessaire, car j'avoue que c'est bien difficile à faire tout cela. Nous accompagnerons donc votre budget, et lors des débats automnaux, nous aurons plus de visibilité sur les correctifs nécessaires et nous prendrons des positions plus pragmatiques et des critiques si nécessaires. Bon accompagnement à ce budget.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur GUISEPPIN, pour cette intervention. La parole est à notre collègue Max LEVITA, pour, j'imagine, l'explication de vote du groupe. Allez-y.

**Max LEVITA :** Merci, Monsieur le Maire. Dans votre budget, nous sommes tous conscients que la situation est difficile. Vous affichez un optimisme que je trouve exagéré. Vous notez dès la première page un impact de la crise sanitaire de 10,6 millions en 2020. Vous espérez un impact limité à 900 000 en 2021. Je trouve cela très optimiste. L'avenir tranchera.

Deuxième observation. Vous vous fixez un objectif d'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,6 et des charges de personnel à 1,5. Ce sont deux objectifs tout à fait respectables. Vous respectez en fait, alors que vous n'y êtes pas obligés, le pacte de Cahors. Je voudrais souligner que ce sont deux objectifs extrêmement difficiles à atteindre. En particulier, vous envisagez des créations de postes – on va le voir dans la délibération 40 – qui vont rendre encore plus compliquée la réalisation de cet objectif, voire impossible. Permettez-moi de vous renvoyer à la page 72 de votre rapport, vous donnez un ratio intéressant : ce sont les dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement. Nous sommes à 57 %. Pour vous, c'est un héritage. Mais on est à 57 %. On est parmi les plus mauvaises de toutes les métropoles. Votre 1,5 %, c'est bien, mais ce sera difficile.

Troisième observation. C'est l'emprunt. L'emprunt, vous le fixez à 101,6 millions d'euros pour 107 millions d'investissement. Objectivement, je ne vois pas là une grande maîtrise de l'endettement. Il est vrai que pour les emprunts, les taux sont faibles. Mais les emprunts, il faut les rembourser. Je ne vois pas une très grande maîtrise.

Quatrième observation. Vous indiquez que les abattements fiscaux sont maintenus. Je voudrais vous indiquer que ces abattements ne touchaient que les plus modestes, et les plus modestes ne paient pas la taxe d'habitation. Par contre, vous allez toucher à la Métropole la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe GEMAPI. J'ai regardé ma taxe foncière, ma taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce sont 394 euros. Quand Monsieur CALVAT dit, dans *La Gazette de Montpellier*, que cela va toucher 1 à 2 euros, vous prévoyez une augmentation vraiment très faible. Sur la taxe GEMAPI, il a raison : je ne paie que 7 euros. Je vous indique quand même que les taxes, cela concerne la Métropole, mais cette augmentation des taxes va se traduire par une augmentation des charges payées par les locataires. Donc là, votre promesse de ne pas toucher aux impôts trouvera sa limite.

Cinquième observation : je voulais attirer votre attention, toujours à la page 72, sur le ratio intéressant : les dépenses réelles de fonctionnement plus le remboursement de la dette, qui sont supérieurs aux recettes réelles de fonctionnement (100,6 %). Je suis persuadé que c'est une erreur, dans votre calcul, parce que cela signifierait que vous faites de la cavalerie, et là vous seriez durement sanctionnés par la Cour des comptes. Mais revérifiez le calcul.

Sixième observation. On apprend, c'est dans les CRAC, que vous maintenez votre projet de construire six cuisines au lieu d'une cuisine centrale. Cela me paraît absurde, mais pour l'instant c'est un projet et il n'est pas chiffré, donc c'est sur l'avenir.

Septième remarque. Il y avait un projet de construction d'une crèche et d'une maison pour tous dans la ZAC Rive Gauche. Elles ont, semble-t-il, disparu. En tout cas, aucune prévision d'ouverture, de travaux, de mobilité, de personnel n'est fixée.

Dans le texte que vous nous donnez – huitième observation – il n'y a aucune notion des discussions qui sont en cours avec l'État. L'Adjoint en a parlé, il nous l'a indiqué dans son rapport oral, mais cela n'est pas écrit. Je sais bien que ce sont des discussions. Elles n'ont pas abouti officiellement, ce qui limite votre possibilité de le dire. Mais aucune ligne ne figure dans ce rapport sur ce sujet. Je sais bien que c'est dans le rapport oral. Dans le rapport, il n'y a pas d'écriture de votre nouvelle unité de production, il n'y a pas les 100 millions donnés à la Métropole pour la ligne 5 – je ne sais pas où cela figure – ce qui me paraît un peu compliqué. Cent millions qui disparaissent dans un budget, cela ne me paraît pas anecdotique.

Neuvième et dernière observation, pour finir sur une note bienveillante : je note l'effort qui est fait en faveur de l'école – c'est un effort que je salue.

En conclusion, nous nous abstiendrons sur votre projet de budget, en espérant, avec force et sincèrement, que la crise sanitaire ne vienne pas contrarier votre ambition. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, cher collègues. La parole est à Monsieur JOUAULT.

**Stéphane JOUAULT :** Merci, Monsieur le Maire. Avant de recentrer mon propos sur le sens du budget 2021, le plus important, je voudrais dire quelques mots. Tout d'abord, je regrette que Madame OLLIER et Madame

DOULAIN tombent dans la fausse polémique, dans le populisme, pour exister. Les 300 000 euros alloués aux groupes sont le prix de la démocratie. Et remettre en cause ces 300 000 euros, c'est insulter les personnes qui travaillent avec nous, c'est insulter notre unique collaboratrice du groupe *Choisir l'Écologie*, c'est insulter notre secrétariat qui travaille dur, qui travaille chaque jour pour nous accompagner dans notre travail, dans nos missions. Donc je voudrais ici les remercier. Ces personnes sont précieuses. Ensuite, je voudrais rappeler à Madame OLLIER que la meilleure énergie, c'est évidemment celle qu'on ne consomme pas. Je voudrais aussi préciser quelque chose sur la Friche de Mimi. Il me semble qu'il n'y a pas d'arbres sur la Friche de Mimi. Pour reprendre les frais de groupe, je crois, Madame OLLIER, Madame DOULAIN, que vous n'avez vu aucune campagne publicitaire dans la ville sur le groupe *Choisir l'Écologie*, ou alors je ne suis pas au courant. Donc merci de me présenter cette campagne. Pour ce qui est des arbres, Madame OLLIER, ne vous inquiétez pas : nous sommes au travail. Le premier comité arbres se réunit le 15 février, et il se réunira tous les mois pour examiner la situation du patrimoine arboré de Montpellier. Donc n'ayez pas d'inquiétudes.

J'en viens maintenant au plus important : au sens du budget 2021. Avec ce budget 2021, premier budget de notre mandature, ce sont les grandes orientations de notre politique pour changer la ville que nous mettons en œuvre. Changer la ville, c'est investir massivement pour la transition écologique. Nous nous félicitons que cette transition soit au cœur de ce budget. Changer la ville, c'est végétaliser l'espace public, les cours d'école, c'est créer des forêts urbaines dès 2021. Changer la ville, c'est investir pour des dizaines d'hectares sanctuarisés, au parc Montcalm, à Cambacérès, aux Bouisses dès 2021. C'est développer l'agriculture urbaine partout où c'est possible, dans les agriparcs, sur les toits, dès 2021. Cette politique directe de renaturation de la ville bénéficie d'un budget global de 1,3 million d'euros dès 2021. Changer la ville, c'est permettre aux 15 000 enfants d'accéder quotidiennement à des repas sains et de qualité. Le projet de construction de nouvelles unités décentralisées de production alimentaire, avec un investissement initial de 1,2 million d'euros, sera lancé dès 2021. Par ailleurs, le budget des denrées alimentaires connaîtra une évolution de +22 %, soit plus 500 000 euros consacrés notamment à l'introduction de la viande bio dans les repas des enfants dès 2021. Changer la ville, c'est soumettre chaque euro dépensé au principe d'éco-conditionnalité dès 2021. C'est tout le travail de Catherine RIBOT, élue écologiste déléguée à la commande publique écoresponsable. Changer la ville, c'est agir sur les mobilités. Grâce aux fonds de concours et à la Métropole, c'est la poursuite des pistes cyclables et un grand plan piéton qui s'annoncent. Mais c'est aussi la nouvelle politique tarifaire du stationnement qui entre en vigueur dès 2021. Changer la ville, c'est agir en faveur du bien-être animal, pour la protection de la biodiversité et pour la sauvegarde des espèces, avec près d'1 million d'euros pour le zoo du Lunaret et l'installation d'un premier pigeonnier contraceptif dès 2021. Changer la ville, c'est porter haut l'égalité femme-homme dans toutes nos politiques publiques, dans les actions de l'éducation et de formation. Une sensibilisation à la notion de consentement pour les plus jeunes et une formation à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes seront mises en place dès 2021. Changer la ville, c'est aussi la lutte contre les nuisances visuelles et sonores, qui se concrétisera par le lancement d'un plan lumière et d'un plan bruit dès 2021. Enfin, changer la ville, c'est à l'avenir réfléchir à de nouvelles recettes fiscales pour accélérer la transition écologique et sociale, c'est poser notamment la question d'une hausse de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, c'est se réinterroger sur la politique tarifaire de la restauration scolaire en fonction des revenus et des capacités de chacun.

Toutes ces politiques publiques sont portées par les élus écologistes, et avec ce budget ambitieux, inscrit dans un plan pluriannuel réaliste, nous nous donnons les moyens de mettre ces politiques en œuvre. Comme à la Métropole, nous veillerons à ce qu'au travers de ses investissements, la Ville de Montpellier respecte ses propres ressources naturelles et s'inscrive dans la trajectoire de l'accord de Paris et de la neutralité carbone. Notre objectif, rappelons-le : faire de Montpellier une ville résiliente. Mais nous, élus écologistes, nous félicitons d'avoir les moyens dès 2021 de faire véritablement entrer Montpellier dans la transition écologique. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur JOUAULT. La parole est à Monsieur MARTIN.

**Hervé MARTIN :** Merci, Monsieur le Maire. Permettez-moi tout d'abord de remercier Michel ASLANIAN pour le travail de construction de ce budget. C'est une dure besogne et il fallait un besogneux comme Michel pour le réaliser.

Puisqu'on parle besoin et que s'est invitée dans le débat du budget la question des moyens des groupes, permettez-moi une ou deux remarques à ce propos, puisque cela a été amené par Mesdames OLLIER et DOULAIN. Tout d'abord, je vous ai entendu il y a encore un instant défendre le programme que vous meniez avec Monsieur ALTRAD au deuxième tour de l'élection – et c'est bien naturel de le faire. Vous allez m'entendre dans un instant défendre la mise en place du programme que je mène avec mes amis Verts et Socialistes dans la mission qui nous a été affectée. Je crois qu'il est très dangereux de participer à cette petite musique populiste qui consiste à dire que les moyens des élus sont excessifs. C'est exactement l'inverse. On ne peut pas répondre et gouverner avec des injonctions contradictoires, qui seraient que d'un côté il faut garder une activité professionnelle, et que de l'autre côté il ne faut pas donner des moyens de fonctionnement aux élus. Participer à ces injonctions contradictoires, c'est faire mal à la démocratie, et c'est aller dans le sens de ceux qui veulent faire mal à la démocratie, et il est extrêmement dangereux de participer à cette petite musique populiste.

Pour en venir à l'ordre du jour sur le budget, tout d'abord quelques mots sur la stratégie financière qui est choisie et qui tient compte bien évidemment de la situation que nous connaissons tous actuellement. Tout d'abord, il s'agit de garantir la stabilité des taux de fiscalité des ménages. C'est un engagement que nous avons pris et qui est bien évidemment respecté. Mais surtout, il s'agit d'assurer une capacité élevée d'investissement. Chacun en voit bien l'intérêt – cela a déjà été souligné dans des interventions précédentes. Cela nécessite cependant deux choses. D'abord, effectivement, un endettement. C'est une question là aussi stratégique, et le niveau des taux d'emprunt actuel invite à pratiquer cette endettement. Mais cela veut dire aussi pérenniser l'autofinancement, c'est-à-dire faire attention à notre épargne brute. Et il y a deux façons de s'y prendre : c'est faire attention aux frais de fonctionnement – mais je rappelle que le fonctionnement est le fonctionnement du service public, donc la qualité du service public qui va être délivré – ou alors c'est, de l'autre côté, faire attention aux recettes, et en particulier aux recettes de l'État. J'ai déjà dit mon inquiétude face à la disparition de la taxe d'habitation. Est-ce que, vraiment, la compensation sera à la hauteur ? On a bien vu, chaque fois, que les dotations de l'État, année après année, ne suivent pas l'évolution de la population montpelliéraine. À ceux qui me répéteront une fois de plus que je manque de pragmatisme, je rappellerai une question très pragmatique qui est qu'en 2019 chaque jour de l'année 2019 a vu l'apparition de 183 nouveaux millionnaires en France, alors que dans la même année, il y avait 300 000 personnes supplémentaires en situation d'extrême précarité dans le pays.

S'assurer de ces plus de 100 millions d'investissement pendant six ans. Je dis plus, puisque pour cette année il s'agira de 107 millions d'euros. Je fais un saut vers le dernier slide que Michel ASLANIAN nous a proposé, en disant : comment cela va se passer ? Parce qu'on ne peut pas investir n'importe comment. Oui, il y a la nécessité, et cela a été dit, des clauses sociales pour l'insertion des plus fragiles, pour que la relance proposée, avec ces investissements, soit efficace pour les plus fragiles d'entre nous. Cela veut dire aussi des marchés allotis pour l'accès aux TPE et aux PME locales aux marchés de commande publique. Ce sont aussi les clauses environnementales, c'est important, pour que le travail écologique que nous faisons au niveau de la Municipalité ne soit pas défait de l'autre côté par des investissements qui ne tiendraient pas compte de ces clauses environnementales.

À quoi va servir ce budget ? Tout d'abord, vous le savez, pour nous les Communistes, c'est une chose qui nous est chère – je l'avais abordée pendant six ans lors du mandat précédent – une augmentation de 8 % des subventions de fonctionnement au tissu associatif. Pourquoi ? Parce que lorsqu'on veut réaffirmer la République et faire référence à l'article premier de la Constitution qui proclame que la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, il faut donc donner toute sa puissance à la valeur et au caractère social de la République, sinon on l'affaiblit et donc on affaiblit aussi, de fait, son caractère indivisible, laïc et démocratique. Cela nécessite donc la réaffirmation du principe d'égalité et la contribution à la cohésion sociale, et les associations sont certainement une forme de citoyenneté organisée la mieux à même de porter la cohésion sociale, si utile en ces temps difficiles et si malmenée ces dernières années. D'où les 15 % d'augmentation dans le domaine de la solidarité de l'action sociale, d'où les 6 % pour la culture, la jeunesse et les sports, ou les +2 % pour le CCAS. C'est aussi une priorité à la rénovation dans les quartiers, les projets de rénovation urbaine à la Mosson et aux Cévennes. C'est aussi répondre aux besoins de logement. Et je veux noter les 7,5 millions d'acquisitions foncières, c'est-à-dire +50 % par rapport à l'exercice précédent, et l'enjeu stratégique qui se pose derrière ces acquisitions foncières. Également, grâce au partenariat entre la Ville, le CCAS, le Département et l'État, les 45 millions d'euros mobilisés pour l'action sociale, les 3 millions d'euros pour les épiceries sociales

et solidaires, le plan de lutte contre l'habitat indigne – c'est le travail réalisé pour le squat Luttopia ou pour la disparition du bidonville de Celleneuve, qui va être entreprise. C'est la prise en compte de la santé, avec un contrat local de santé, le bus pour des actions concrètes au plus près des personnes victimes de l'addiction, l'ouverture d'un centre de santé sexuelle pour Montpellier sans sida. C'est également 2 millions d'euros pour les Maisons pour tous et la création d'un espace adolescent au sein de la Maison pour tous Georges Brassens, et 2,4 millions d'euros pour accompagner les crèches associatives, les 8,7 millions d'euros pour les nouveaux groupes scolaires, les 5,1 millions d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments, le soutien aux actions de la Métropole, en particulier la ligne 5 de tramway et la mise en place de la gratuité progressive pour les transports en commun montpelliérains, le coup de pouce jeune de 50 euros, la cantine à 50 centimes pour les familles monoparentales. Bref, l'ensemble de ce bouclier social que nous avons défendu lors du programme.

Parce que, pour conclure, rien qu'à la Ville, le coût de la crise Covid-19 est estimé à 11,5 millions d'euros. Mais au-delà de ces chiffres, ce budget est construit pour, dans le cadre des compétences de la Ville bien entendu, apporter des réponses aux jeunes, aux étudiants, aux travailleurs qui se retrouvent dans une difficulté accrue. Là où le plan de relance de l'État propose plutôt de relancer les profits sur le dos des travailleurs, nous nous devons d'apporter des réponses aux 88 qui perdent leur emploi à Schneider, aux 55 qui perdent leur emploi à Sanofi, à la centaine qui va perdre son emploi chez Orchestra, qui ne sont qu'une petite partie émergée des centaines d'emplois perdus et de foyers touchés, ce qui va exiger de notre part, effectivement, une réalisation exemplaire des investissements prévus pour la relance sur notre territoire. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur MARTIN. La parole est à Madame FRÊCHE.

**Julie FRÊCHE :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. C'est aujourd'hui la présentation d'un budget décisif, le premier vrai budget du mandat. Nous sommes au rendez-vous de nos engagements. Notamment, nous assurons ce que nous avons promis pendant la campagne des municipales : aucune augmentation des impôts ménage, afin de protéger le pouvoir d'achat de ces mêmes ménages. Nous assurons une gestion rigoureuse avec 1,6 % de dépenses de fonctionnement. Nous assurons une démarche constructive. C'est l'union sacrée, avec le Département, la Région, l'État, pour aller chercher des financements et créer des synergies.

Nous venons de vous présenter un niveau d'investissement historique de 600 millions sur le mandat. C'est presque 108 millions de dépenses d'équipement, un tiers de plus qu'au budget 2019, +20 % par rapport à 2020 et 34 % par rapport à 2019. Cela équivaut à près de 500 millions injectés dans l'économie locale et à la création de 1 000 emplois. Ajouté à l'investissement historique de 1,7 milliard d'euros proposé lors du Conseil de Métropole du 1<sup>er</sup> février, en hausse de 40 %, c'est un plan de relance exceptionnel pour notre territoire.

Ces 108 millions d'investissement pour 2021 vont financer les priorités de notre mandat. Il s'agit de rééquilibrer et de rénover les quartiers : 45 millions pour le renouvellement urbain Mosson Cévennes, les besoins en termes de logements pour les ZAC de la Restanque et Beausoleil. Ce budget est le budget de toute la ville, pas seulement des nouveaux quartiers en construction. C'est garantir une ville plus propre et plus sûre : 2,5 millions investis pour la sécurité, avec notamment deux nouveaux postes mobiles, comme celui actuellement basé à Gambetta. C'est aussi l'extension de la vidéoprotection, c'est 1 million pour la lutte contre les graffitis et l'affichage sauvage. Nous donnons la priorité aux écoles et aux enfants, avec la construction de nouvelles écoles, la végétalisation des cours et le confort thermique, l'installation des panneaux et des tableaux numériques. C'est aussi le déploiement d'un vaste plan de soutien scolaire laïc, public et gratuit dans 58 écoles primaires. C'est l'éducation laïque qui émancipe. C'est un soutien qui est gratuit, pour éviter que les familles se saignent financièrement en finançant des cours privés. C'est aussi la rénovation de la cuisine centrale et le lancement d'une unité de production de proximité pour garantir une alimentation de qualité. Rappelons que plus de 2 000 familles sont bénéficiaires de la cantine à 50 centimes. L'éducation est le poste prioritaire de ce nouveau budget. Ce sont 15 % de hausse de la dotation scolaire par enfant.

Montpellier est une ville où chacun s'épanouit. Nous assurons ainsi le soutien à la culture et à la création artistique. C'est un poste budgétaire de 11,2 millions d'euros. Nous accompagnons le monde associatif : une augmentation du budget en direction des associations de 8 %. Nous rénovons les équipements sportifs de proximité avec un budget de 17 millions d'euros pour assurer la pratique de tous. Montpellier est une ville qui

protège ses habitants. Nous consacrons ainsi 15 millions d'euros au CCAS et au développement des épiceries sociales et solidaires.

Enfin, nous concerterons les habitants sur le devenir du cœur de ville, la place de la Comédie. Nous concerterons, quartier par quartier, pour apaiser l'ensemble de la ville de Montpellier. Et nous réinstallerons les Conseils de quartier. Nous souhaitons faire respirer Montpellier et préserver l'environnement. Cela constitue bien évidemment l'un des engagements forts de la campagne des municipales. Planter 50 000 arbres est l'objectif du plan de végétalisation. En 2021, le parc Tastavin est ouvert au public dans le quartier des beaux-arts. Nous aménageons la ZAC des Bouisses en agriparc : 100 hectares d'espace naturel et agricole seront préservés pour le plus grand bonheur des habitants de La Chamberte et de Celleneuve. Nous allons vers la ville-parc : un parc à moins de 15 minutes de chaque Montpelliérain.

Ce premier budget donne le la pour une Ville qui rénove et embellit son centre-ville, avec la candidature UNESCO, la restauration de l'aqueduc des Arceaux, véritable richesse patrimoniale de Montpellier. Nous allons vers une ville plus verte, plus résiliente, plus respirable, où les piétons sont en sécurité, une ville traversée de pistes cyclables et par le tramway et les bus, bientôt intégralement gratuits. C'est aussi une ville où chacun peut se déplacer librement. L'accessibilité universelle est un droit, aussi bien pour accéder aux crèches, aux écoles, aux gymnases. Nous réalisons le bouclier social, défendu devant les Montpelliérains, si important dans cette période de crise sanitaire, sociale et économique. Aucune augmentation des impôts ménage, gratuité des transports, 50 centimes pour un repas à la cantine pour les familles monoparentales, déploiement d'un vaste plan de soutien scolaire.

Alors oui, malgré la crise, en votant ce budget, on sent comme un nouveau souffle sur Montpellier. Les engagements sont tenus et les projets avancent vite. Cette équipe est au travail pour que Montpellier traverse cette crise en se projetant vers un avenir plus solidaire et plus écologique. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame FRÊCHE. Merci à l'ensemble des intervenants pour ce débat sur les affaires 2 et 3, qui concernent notre budget, effectivement le premier exercice budgétaire dans ce contexte de crise de la mandature, que j'ai l'honneur de conduire, et pour lequel nous délibérons aujourd'hui.

Je voudrais répondre à certains éléments et tracer quelques perspectives – mais beaucoup a été dit. D'abord, nous essayons d'agir du point de vue du respect des conseillers municipaux, et nous sommes attentifs aux contributions des uns et des autres, mais d'abord des Montpelliérains et des Montpelliéraises. Nos premières décisions furent de baisser de 5 % les indemnités des élus, de sanctionner les élus non assidus en appliquant la loi pour leur retirer leurs indemnités. Nous le faisons parce que nous pensons que c'est aussi une forme de réponse à ceux qui pratiquent le populisme, qui se jettent sur le moindre sujet, plutôt que d'essayer d'être constructifs. Toute notre action n'est guidée que par un seul but, quels que soient les vents, contraires ou favorables, les croche-pattes : le respect des engagements formulés devant les électeurs, tenir sa parole. C'est s'efforcer d'être à la hauteur de la confiance qui nous a été accordée. Nous l'avons fait dès le 5 septembre par la mise en œuvre de la gratuité des transports en commun le week-end, dès juillet en appliquant le tarif de cantine à 50 centimes d'euros, ou le plan de soutien scolaire public, laïc et gratuit, et tant d'autres choses. C'est notre feuille de route. Il y aura des moments difficiles, et peut-être nous aurons à expliquer pourquoi nous ne sommes pas allés aussi loin, ou peut-être plus loin sur certains de nos engagements. Nous agissons avec cette feuille de route, en étant aussi attentifs aux prises de position des uns et des autres, et je veux saluer ici les présidents de groupe ou les orateurs qui se sont exprimés pour enrichir nos choix, car l'état d'esprit de la majorité que j'ai l'honneur de conduire, ce n'est pas un camp contre un autre ; c'est de s'efforcer de rassembler l'ensemble des énergies pour la Ville. Ce budget est rigoureux et ambitieux. Stabilité fiscale : celle des ménages ; la taxe foncière restera stable. C'était un de nos engagements. Même s'il reste un petit bout de taxe d'habitation pour les plus aisés, nous n'y touchons pas – nous nous y étions engagés.

Merci, Monsieur LEVITA, de vos propos, en disant « *c'est vrai, il y a de l'optimisme dans ce budget* ». Oui, il y a une envie de confiance dans l'avenir. Merci d'avoir relevé que nous nous astreignons à un objectif de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et de dépenses de nos personnels. Vous avez fait référence aux 57 %, en indiquant que nous étions héritiers de ce chiffre. Nous le restons, parce que c'est le périmètre du service public

que nous entendons donner aux Montpelliérains. Oui, tout à l'heure, dans le tableau des effectifs, des postes nouveaux sont créés, et c'est normal : des écoles s'ouvrent et des politiques publiques se mettent en œuvre pour mieux gérer notre administration publique et éviter des heures supplémentaires de 90 heures par agent – nous y reviendrons – parce qu'il nous faut être rigoureux, vertueux, respectueux de nos agents.

C'est d'ailleurs dans le cadre d'une réforme profonde de l'administration territoriale que s'inscrit ce budget, et à la fin, Monsieur ASLANIAN, que je tiens à saluer ici pour son travail, a présenté qu'il y aurait ce qu'on appelle un plan marge de manœuvre pour, partout où nous le pouvons, dégager des économies, améliorer la qualité du service public. Nous avons la conviction que, beaucoup est à faire dans ce domaine.

Tout comme la gouvernance apaisée, qui est la mienne, loin des conflits et des polémiques, qui nous permet de construire du partenariat avec l'ensemble des acteurs qui peuvent intervenir sur ce territoire (le Département, la Région, l'État, les agences). Madame OLLIER, l'Agence de l'eau est à nos côtés sur les projets autour de la prévention du risque inondation – nous en parlerons à la Métropole – mais sur un dossier essentiel, parce que la transition écologique et solidaire est la clé de voûte de ce mandat, par exemple pour végétaliser les cours d'école, qui se mettra à l'œuvre dès cette rentrée – en nombre insuffisant pour beaucoup – mais de manière résolue dans les cinq ans qui viennent. Une gouvernance apaisée avec l'État pour être au rendez-vous du plan de relance, et c'est ce que j'irai défendre auprès du Président de la République. Si nous avons une gouvernance apaisée, c'est de la sérénité pour travailler pour Montpellier, pour les Montpelliérains et les Montpelliéraines, et en particulier les plus fragiles. Parce que si nous faisons avancer Montpellier, nous faisons avancer la France. Pas de temps à perdre dans les postures et dans les invectives. Du temps à écouter les bonnes idées, naturellement, à travailler sur les projets. C'est pour cela, et vous avez été nombreux à le soulever, et je vous en remercie.

Madame OLLIER, vous avez fait référence à votre engagement aux côtés de Monsieur ALTRAD sur un plan volontariste en matière d'investissement, ainsi que Monsieur GUISEPPIN. Merci de prendre acte de cet engagement à un niveau d'investissement jamais atteint par la collectivité. 107 millions d'euros d'investissement, jusqu'à 126 avec les fonds de concours à la Métropole. Ce niveau d'investissement, il nous est possible, comme vous l'avez dit Monsieur JAWHARI, parce que les taux d'endettement, d'emprunt, sont extrêmement bas, voire négatifs pour la France. Donc nous pouvons faire ce choix-là, et vous avez parfaitement raison, nous y sommes. Nous investissons parce que cela va soutenir, comme l'a très bien exposé Madame RIBOT, notre écosystème, l'emploi local, les acteurs biosourcés. Nous allons investir pour améliorer la qualité de vie des Montpelliérains et des Montpelliéraines et pour être au rendez-vous de la relance, des carnets de commande de nos entreprises pour protéger l'emploi, comme l'a si justement rappelé mon ami Hervé MARTIN. Nous le faisons sur les grandes priorités : rééquilibrer notre ville, agir sur ces quartiers comme les Cévennes et la Paillade. Et au deuxième semestre 2021, avenue Louis Ravas, cet espace public devant les commerces sera requalifié. Le travail sur la Mosson s'engage, et en 2024 – oui, c'est loin, mais c'est ce temps-là – la tour d'Assas tombera. Et à la Métropole, Christian ASSAF présentera les grandes orientations autour du centre nautique Neptune, et demain Monsieur MARTIN et Monsieur ASSAF sur la concertation, sur le devenir du stade. Nous produisons des logements sur la Restanque, sur la ZAC Beausoleil, pour essayer de rééquilibrer et agir contre l'urbanisation à la parcelle.

Des priorités d'investissement très fortes, pour faire en sorte que notre collectivité soit exemplaire sur la transition écologique. On ne peut pas dire aux uns et aux autres « *adoptez des comportements vertueux par rapport à l'environnement* » si nous-mêmes nous ne sommes pas exemplaires. D'où l'autorisation de programme pour que l'intégralité de notre flotte, les camions des espaces verts, les camions bennes à ordures, les véhicules municipaux, l'ensemble des voitures soient à l'électrique, et qu'il n'y ait plus un véhicule logotypé Ville de Montpellier qui soit diesel et qui contribue à dégrader la qualité de l'air. C'est pour cela qu'une enveloppe très importante va être inscrite, comme cela a été souligné, pour rénover notre patrimoine communal, nos écoles, pour qu'elles soient plus sobres dans la consommation d'énergie, nos maisons pour tous. Parce que nous ne pouvons pas dire aux autres « *faites ceci* » et ne pas nous-mêmes être exemplaires.

C'est pour cela que dans ces crédits d'investissement, nous allons continuer à équiper en maillage de proximité les infrastructures pour la pratique sportive de tous. Car notre ville a vocation à devenir un gymnase à ciel ouvert. Bien sûr qu'il y a la crise, mais nous devons préparer inlassablement l'après-crise. Nous mettons

2 millions d'euros de crédits d'investissement pour être aux côtés des associations culturelles et sportives, de tous ceux et de celles qui ont besoin ici d'être aidés, pour remailler leurs locaux, leurs studios de répétition, leurs lieux de pratique sportive, comme ici une salle de boxe, là une salle de répétition, pour être aux côtés des hommes et des femmes qui créent par l'art. Voilà un choix. Merci, Monsieur LEVITA, de vos mots, car je les sais sincères.

Oui, l'éducation est la priorité absolue. C'est la compétence de la commune. C'est toujours la priorité budgétaire. Mais sous ce mandat, c'est la priorité absolue. Et Madame DOMBRE-COSTE, Première Adjointe, porte cela avec l'ensemble des élus qui lui sont délégués. Nous passons d'une dotation pédagogique par enfant qui va augmenter de 45 à 50 euros. Nous travaillons pour un équipement de toutes les écoles de vidéoprojecteurs pour permettre aux professeurs de mieux accompagner les enfants dans la réussite éducative. Nous réorientons les activités périscolaires vers l'exigence, mais aussi l'accompagnement de l'autonomie de nos enfants. Nous mettons en place ce grand plan de soutien scolaire, pour tous ces enfants qui souffrent de cette crise, cette jeunesse qui en est la deuxième victime après nos aînés, car il faut pouvoir aider chacun à remédier à ces apprentissages si difficiles quand on en est privé depuis deux mois. Et comme l'a très bien dit Madame FRÊCHE, ne jamais laisser une famille devoir sacrifier une partie de ses revenus pour l'éducation de ses enfants. Et c'est dans le cadre de l'école que cela se passe, et j'en remercie ici les professeurs. Tout comme avec Madame MASSART, manger à la cantine, c'est manger circuit-court, c'est manger bio, de plus en plus. Cher collègue Max LEVITA, ce modèle des grandes cuisines centrales, j'aimerais vous en convaincre : il est obsolète. Nous avons la conviction que de petites unités de production à la fois sont un formidable projet pour l'ensemble des agents, pour donner du sens sur l'exercice de leurs métiers, et permettre aussi aux enfants de se reconnecter à la nature, de mieux comprendre le rythme des saisons, et au pays de la gastronomie, de voir et d'apprendre à cuisiner. C'est une grande ambition, c'est un nouveau souffle que nous voulons ici donner.

Donc, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs habitants de notre ville, ce budget, il est rigoureux. Il est vrai que nous trouvons quelques cadavres dans les placards, un budget déséquilibré sur les déchets, et Monsieur CALVAT aura l'occasion d'y répondre. Cela n'est pas simple. Mais nous essayons d'agir de manière rigoureuse et vertueuse, de porter une ambition pour ce territoire, en fidélité à nos engagements de campagne. Qu'il me soit permis ici de remercier l'ensemble des services qui ont travaillé, en particulier aussi Michel ASLANIAN, et chacun des élus qui, par leurs interventions, se sont efforcés d'être les plus constructifs possibles.

Je voudrais enfin, à l'heure du vote, chacun s'exprimera, mais je voudrais saluer les collègues qui ont fait le choix, soit de le soutenir, soit de s'abstenir et de porter une forme de bienveillance. Nous ne sommes pas obligés de nous opposer tout le temps. Nous ne sommes pas obligés de nous affronter en permanence. Nous pouvons essayer d'avancer ensemble, et je veux prendre ici acte des positions qui ont pu être exprimées par les uns et les autres, à ce sujet.

Je vous propose de passer aux voix l'affaire n° 2 sur les autorisations de programme et l'affaire n° 3 sur le budget. Affaire n° 2 AP et CP adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 53 voix*

*Abstentions : 12 voix*

*Se sont abstenus : M. Luc ALBERNHE, Mme Alenka DOULAIN, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Stéphanie JANNIN, M. Max LEVITA, M. Mustapha MAJDOUL, Mme Isabelle MARSALA, Mme Patricia MIRALLES, Mme Clothilde OLLIER, M. Philippe SAUREL, Mme Joëlle URBANI, Mme Annie YAGUE.*

### 3. Ressources - Budget Primitif 2021 – Adoption

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 3. Je mets aux voix. Je vous remercie.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées.*

*Pour : 54 voix*

*Contre : 2 voix*

*Ont voté contre : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

*Abstentions : 9 voix*

*Se sont abstenus : M. Luc ALBERNHE, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Stéphanie JANNIN, M. Max LEVITA, M. Mustapha MAJDOUL, Mme Isabelle MARSALA, M. Philippe SAUREL, Mme Joëlle URBANI, Mme Annie YAGUE.*

### 4. Aménagement durable du territoire - Valorisation des énergies renouvelables - Réalisation de trois installations de chaufferie bois-énergie aux groupes scolaires Duruy-Combes, d'Aubigné-Dr Calmette et Franck-Dickens - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée Ville/Hérault Énergies - Programme 2021/2022 - Autorisation de signature

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 4. La parole est à notre collègue Agnès SAURAT, et c'est une déclinaison très concrète de ce que nous avons dit sur le budget. Agnès.

**Agnès SAURAT :** Bonjour à tous. Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est une déclinaison. Pour reprendre un petit peu le cadre, la loi de transition énergétique fixe une obligation d'exemplarité pour les bâtiments publics de l'État, comme ceux des collectivités. Or on sait que les bâtiments publics représentent 44 % de nos consommations d'énergie et un quart de nos émissions de dioxyde de carbone. À l'horizon 2030, nous devons atteindre 40 % de baisse de cette consommation, en 2040 : 50 %, pour arriver en 2050 à 60 %. Donc nous le voyons bien : l'enjeu est bien de réduire la facture énergétique en s'engageant dans la rénovation de nos bâtiments. Le plan pluriannuel d'investissement que nous mettons en place aujourd'hui accompagnera celui d'une stratégie immobilière ambitieuse afin de réaliser nos objectifs.

Ce rapport n° 4 s'inscrit exactement dans la trajectoire des rénovations thermiques dont la collectivité a la responsabilité, et dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local, et pour répondre aux opérations de rénovation, des chaufferies et des réseaux de chauffage en général, il s'agit ici de vous présenter le remplacement de trois installations de chaufferie. Il s'agit des groupes scolaires Duruy-Combes, Anne-Franck Charles-Dickens et d'Aubigné-Calmette, qui vont bénéficier du remplacement de leur chaudière existante par des chaudières granulées, ce qui va également générer plusieurs travaux, la création de silos à bois, la rénovation des circuits primaires et secondaires, et la rénovation de la télégestion, et enfin une mise en conformité des chaufferies.

Avec une date d'engagement des marchés au plus tard au 31 décembre 2021 et une date de livraison prévue pour décembre 2022, ce sont un peu plus d'1 million d'euros investis, dont 47 % à la charge de la collectivité, soit 235 800 euros, et 53 cofinancés par l'État, l'ADEME, le Conseil régional, le Conseil départemental et Hérault Énergie. Les économies estimées seront d'environ 30 % sur chacune des factures actuelles de chauffage, et participeront bien évidemment à une réduction conséquente de nos émissions de CO<sub>2</sub>.

Enfin, je voudrais faire une dernière mention : celle de la garantie de la provenance des granulés qui seront utilisés dans ces chaudières, ces granulés qui nous arrivent dans un circuit local, en l'occurrence du Vigan. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Madame SAURAT. La parole est à Madame JANNIN.

**Stéphanie JANNIN :** Je voudrais m'excuser, Madame SAURAT, en fait, ce n'est pas une intervention sur cette affaire, mais je voulais juste signaler que ma collègue Annie YAGUE, depuis le début du Conseil, essaie de

prendre la parole, et son interface ne lui permet pas, puisqu'elle n'a pas accès au « donner la main » et pas accès au chat. Donc autant dire qu'elle est totalement bloquée. Je ne sais pas, si vous allumez son micro et sa caméra, est-ce que...

**Monsieur le Maire :** Madame JANNIN, d'abord, cela n'est sûrement pas délibéré, vous vous en doutez. Et le service des Assemblées est en train de regarder. On va l'appeler pour que, quand elle souhaite parler, on ait soit un SMS...

**Stéphanie JANNIN :** Elle a apparemment un problème avec son interface.

**Monsieur le Maire :** J'ai bien compris et je m'excuse auprès d'elle. On l'appelle. Merci à vous.

Je vous propose de mettre aux voix cette affaire. Merci beaucoup Agnès pour tout ce travail partenarial, et qui permet de faire des économies. Je mets aux voix. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 65 voix*

#### **5. Aménagement durable du territoire - Ville parc - Convention de transfert de gestion entre l'État et la Ville de Montpellier portant sur le parc de l'Aspirant Tastavin, rue Lakanal - Approbation - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 5. C'est un point très important – enfin important, qui va être très apprécié des habitants des quartiers Boutonnet, Beaux-arts – qui est une convention de transfert de gestion entre l'État et la Ville de Montpellier pour le parc de l'Aspirant-Tastavin, rue Lakanal. Donc il va nous permettre de continuer notre stratégie de ville-parc, puisque cet espace vert va être ouvert au grand public, dont Monsieur JOUAULT aura la responsabilité dans le cadre de sa délégation. Donc après avoir étendu l'emprise du parc Montcalm, aujourd'hui, l'accès de tous au parc Tastavin. J'espère que, si le festival des fanfares peut s'y tenir, cela devienne un lieu important dans la vie culturelle, sociale de ce quartier – je vois Madame DOMBRE-COSTE acquiescer. Donc il s'agit d'autoriser cette signature. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur ce point ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer aux voix. Monsieur BELLANGER.

**Boris BELLANGER :** Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et tous. Simplement pour rappeler que c'est effectivement un engagement de campagne de pouvoir restituer ce parc aux habitants de Boutonnet, Beaux-arts. Et remercier à cette occasion les citoyens qui se sont impliqués dans ce travail, notamment les associations Bout'entrain, les associations Hauts de Boutonnet, ainsi que tous les habitants qui seront très heureux de voir ce parc leur permettre de goûter à la nature en ville. Et puis espérer une ouverture d'ici cet été et qu'il y aura ensuite une phase de concertation sur les aménagements à l'intérieur de ce parc.

**Monsieur le Maire :** Monsieur JOUAULT. Merci, Monsieur BELLANGER. Monsieur JOUAULT.

**Stéphane JOUAULT :** Rapidement, je voulais simplement remercier Madame la Rectrice et le Conseil d'administration, ainsi que la Provisoire de la cité scolaire Françoise-Combes, puisque c'est le vote du Conseil d'administration qui a permis le transfert d'usage du parc Tastavin à la Ville. Avec ce parc, c'est un nouvel espace de quand même 5 000 mètres carrés, dont un demi-hectare, qui s'ajoute aux nouveaux parcs qui arrivent, et notamment le parc René-Dumont qui est tant attendu, qui je l'espère, et normalement, si tout va bien, sera ouvert aux habitants au cours de ce premier semestre. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur JOUAULT. Je vous propose de mettre aux voix cette affaire. On espère l'unanimité. Unanimité. Je vous remercie.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 64 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenue : Mme Alenka DOULAIN.*

## 6. Services à la population et cohésion sociale - Coopération entre la Ville de Montpellier et les forces de sécurité de l'État - Convention de coordination 2021-2023 - Autorisation de signature

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 6. Je donne la parole à Monsieur COTE. Vas-y Sébastien.

**Sébastien COTE :** Bonjour, Monsieur le Maire. Bonjour, chers collègues. Monsieur le Maire, vous nous permettrez peut-être de présenter les affaire 6, 7 et 8 en même temps, ce qui nous permettra ensuite de répondre à des questions spécifiques sur chacune d'entre elles.

L'affaire n° 6 est une affaire qui est évidemment très importante, puisque c'est la présentation de la convention de coordination entre la Ville de Montpellier et les forces de sécurité de l'État. Évidemment, c'est une obligation. Nous étions en discussion le 14 décembre – vous vous en souvenez peut-être. Nous avons dû prolonger la convention qui existait préalablement de manière à pouvoir conduire les négociations pour celle-ci. Cette convention de coordination, c'est quelque chose évidemment de fondamental. C'est la traduction concrète de ce qu'on appelle le continuum de sécurité – que vous traduisez souvent, Monsieur le Maire, par l'expression « *faire bloc* » – qui est indispensable à la tranquillité des Montpelliéraines et des Montpelliérains. Évidemment, chacun, dans le respect de ses compétences, doit pouvoir agir en coordination au service de la tranquillité publique, de la sécurité de nos concitoyens.

Je remercie donc tout particulièrement tous nos partenaires, à savoir évidemment la DDSP 34 (Direction Départementale de la Sécurité Publique), évidemment Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République, et bien évidemment l'ensemble des services de la Ville qui concourent à la tranquillité et à la sécurité des Montpelliérains, puisque, comme vous l'avez vu dans cette convention, ce n'est pas seulement la police municipale – même si évidemment elle a un rôle très important – c'est le centre de supervision urbain pour la vidéoprotection, c'est le service communal d'hygiène et de santé, c'est le service des ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) pour la voirie, c'est la sécurité civile, c'est évidemment le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. Donc merci à toutes et tous pour cet investissement.

Cette convention de coordination, que je vais vous demander de bien vouloir approuver, je vous demanderai donc d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Si vous le faites, la signature officielle aura lieu en séance plénière du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) le 2 mars de cette année. Cette coopération entre la police, entre les forces de sécurité et la Municipalité se traduit d'ores et déjà très concrètement et ses actions vont s'amplifier.

Trois exemples pour cette coordination opérationnelle renforcée. Des actions que nous menons d'abord dans le secteur de Gambetta, actions en partenariat évidemment avec la police nationale, mais aussi avec le Procureur de la République, et je tiens à annoncer ici – il m'a permis de le faire et il vous a écrit à ce sujet, Monsieur le Maire – la création par Monsieur le Procureur d'un GLPD (Groupement Local de Traitement de la Délinquance) spécifique à ce quartier de Gambetta-Saint-Denis, pour lutter notamment contre le phénomène du trafic de stupéfiants, qui évidemment se développe très – beaucoup trop – largement dans ce quartier.

Un autre exemple, c'est évidemment ce que nous avons mis en œuvre dès le début de votre mandat sur la Comédie et sur l'Écusson. C'est évidemment une priorité. Notre visibilité et notre présence en centre-ville, dont nous voulons absolument prendre soin, est évidemment un axe central. Cela s'est traduit durant l'été par la présence permanente de notre PC mobile, et cela se traduit notamment par une dynamique de ce qu'on appelle des GPO (Groupes de Partenariats Opérationnels) dédiés à la Comédie. Encore une fois, la convention de coordination évoque et vous explique ce que sont les GPO.

Enfin, troisième exemple de cette coopération opérationnelle : puisque nous entendons bien travailler sur l'ensemble des quartiers de Montpellier, j'aurais pu citer le quartier de Saint-Martin, où nous sommes également très actifs, en partenariat, et où là aussi des GPO ont été mis en œuvre ; mais c'est le quartier de la Mosson que j'ai choisi de mettre en exergue, avec bien évidemment la lutte contre le marché sauvage. Encore hier, une très

belle opération coordonnée s'est déroulée à la Mosson, car ce marché sauvage porte préjudice aux commerçants en règle, notamment des Halles des quatre saisons, et évidemment fait peser un risque sanitaire pour les habitants de ce quartier qui consommeraient des fruits et des légumes avariés. Bien évidemment, nos opérations dans ce quartier ne se résument pas uniquement à la lutte contre le marché sauvage et nous travaillons notamment à la Mosson et dans les Hauts de Massane à de très nombreuses et régulières opérations. Là encore, je salue la dynamique de coordination, la dynamique de coopération dans le cadre de groupes de partenariat opérationnel.

Ensuite – cela me permettra de faire le lien et de présenter les délibérations 7 et 8 – au-delà d'une coordination opérationnelle renforcée, c'est aussi une coopération technique quotidienne. Ces liens, nous avons souhaité dès le début de votre mandat les renforcer. Ils étaient à notre avis insuffisants. Donc nous avons souhaité renforcer cette dynamique de coopération qui se traduit par une coopération en matière de vidéoprotection, avec deux exemples qui sont rappelés dans la convention de coordination. Désormais, le délai de conservation de nos images du CSU a été porté à 30 jours, pour permettre des réquisitions judiciaires facilitées. Cela, c'est évidemment très important. Je pense notamment à toutes les personnes qui ont été victimes d'une agression, par exemple, et qui parfois mettent un peu de temps à déposer plainte, et nous avons besoin de conserver un peu plus longtemps, évidemment, ces images. C'est aussi la création de ce qu'on appelle un poste client au CIC, à l'Hôtel de police, lors des rassemblements, lors des manifestations sur la voie publique qui présentent pour notre collectivité un certain nombre de dangers. Désormais, nous installons à demeure, toute la journée, un opérateur du CSU à l'Hôtel de police, puisque, bien évidemment, et je le rappelle, les caméras de la ville sont toujours maniées par des opérateurs de la Ville de Montpellier.

Ce sont aussi la délibération 7 et la délibération 8. Une coopération technique, c'est bien évidemment une coopération radio ; ce sont des conférences radio partagées. C'est le sens de l'affaire n° 7, qui va nous permettre l'acquisition de moyens matériels qui vont nous permettre cette coopération radio, soit, vous le voyez, ce qu'on appelle la conférence 30 ou les conférences 102 et 112, en mode relayé, soit ce qu'on appelle les conférences DIR 90 et RIP 90, en mode tactique, sur le terrain. Je tiens à souligner que cela n'était pas le cas. Nous avons donc décidé d'avancer rapidement sur cette affaire, et cette acquisition de matériel nous permettra une meilleure efficacité technique. C'est le sens aussi de la délibération n° 8 – un petit peu de technique – sur la passation d'un marché pour le réseau radio TETRA, puisque c'est le réseau qui va permettre l'opérabilité de cette coordination radio entre les services de l'État et les services qui concourent à la tranquillité publique des Montpelliérains.

Je voulais conclure, Monsieur le Maire, sur ces trois affaires, en rappelant que cette convention – que je suis très heureux de présenter – à la fois traite de prévention – et c'est très important, et nous avons en la matière des ambitions très importantes, et nous y reviendrons régulièrement devant ce Conseil municipal – mais aussi, évidemment, c'est la traduction d'actions opérationnelles, techniques, très concrètes qui concourent à une conviction. Cette conviction, que nous relayons vous et moi régulièrement, celle de faire bloc, celle d'être unis pour faire respecter la règle, unis pour faire respecter la régulation d'un espace public qui se partage et où chacun a le droit de vivre en tranquillité. Je me tiens évidemment à la disposition de tout le monde pour répondre à des questions. Merci à tous.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur COTE, pour le caractère très complet de la présentation de ces différentes affaires. Donc je vous propose qu'on ait un débat sur ce point, en tout cas s'il y a des questions auprès de Monsieur COTE. Après, on les passera au vote de manière successive. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il y a Monsieur MARTIN, Madame OLLIER et Madame DOULAIN.

**Hervé MARTIN :** Merci, Monsieur COTE. Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur cette collaboration engagée entre la police municipale et notre police nationale. Le droit à la sécurité pour tous est un droit fondamental. C'est une question qui se pose dans notre ville, comme elle se pose dans l'ensemble de la société. Le groupe communiste se félicite de la volonté que nous avons annoncée dès la campagne municipale d'engager un travail collaboratif sur la question de la sécurité, comme dans bien d'autres domaines d'ailleurs, chaque fois que cela est nécessaire, et surtout chaque fois que cela peut apporter de l'efficacité. Nous, Communistes, ne voulons pas d'une politique sécuritaire vue par le prisme des lois ultrasécuritaires telles qu'elles sont débattues et votées au Parlement à l'heure actuelle, plaçant les pouvoirs de police hors de contrôle

des citoyens. Le tout-sécuritaire n'est qu'une posture idéologique, là où la République appelle au développement et au respect du droit à la sécurité pour chaque citoyen. C'est toute la différence entre forces de l'ordre et gardiens de la paix. Ainsi, les rôles de la police nationale et de la police municipale sont très distincts – cela a été rappelé par Monsieur COTE. Leurs prérogatives ne sont, et ne doivent pas devenir les mêmes. Par contre, elles ont tout intérêt – et c'est ce qui est proposé – à avoir les meilleures relations possibles pour effectuer les missions qui leur sont confiées, en parfaite complémentarité. S'épauler et enfin se co-organiser pour assurer à chacun la liberté de vivre en tranquillité et en sécurité dans tous les quartiers. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur MARTIN. La parole est à Madame DOULAIN, puis Madame OLLIER. Madame DOULAIN.

**Alenka DOULAIN :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Merci, Monsieur COTE, pour cette présentation de cette convention. Elle était attendue. Je vais commencer par les bonnes nouvelles. Vous nous présentez notamment deux mesures que nous portons également dans notre programme : la création d'un numéro unique à quatre chiffres pour joindre la police municipale et le développement de postes de police mobile dans les quartiers afin de favoriser la relation de proximité avec les Montpelliéraines et les Montpelliérains. C'est un dispositif dont on sait qu'il a fait ses preuves, qu'il s'est développé et qui permet à notre police municipale d'être visible et présente pour les habitantes et les habitants. Donc on se réjouit de sa mise en application.

Je vais cependant m'abstenir sur cette affaire, car il manque selon moi des points qui devraient figurer dans cette convention de coordination. Premier point : c'est sur l'aspect de gouvernance et du fonctionnement du conseil local de sécurité et de prévention. Pour nous, il faut aujourd'hui qu'il y ait l'implication de référents des conseils de quartier au sein de ce conseil, pour, tout simplement, mieux adapter la présence en fonction des besoins et contribuer à créer des relations de confiance entre la police et les habitants. Je suis étonnée que cela ne soit pas mentionné, même si les conseils de quartier ne sont pas encore mis en place. C'est le cas dans d'autres villes gérées par des camarades du Parti socialiste. Je ne désespère pas, ceci dit, que dans trois ans, quand on va revoir ces conventions, ce point soit éventuellement mentionné. Et je me tiens d'ailleurs à votre disposition, si vous souhaitez y réfléchir.

Deuxième aspect : c'est une remarque d'ordre général. Clairement, le non-renfort des moyens, qui est votre politique aujourd'hui, de la police municipale, cela me semble relativement contradictoire avec tous les beaux objectifs qui sont affichés dans cette convention. On s'étonne par ailleurs que vous ne mentionniez pas la stratégie inverse pour laquelle vous avez pour l'instant opté, qui est celle de créer des emplois précaires avec les « *papis et les mamies trafic* » pour la sécurisation des abords de nos écoles.

Troisième point que je voulais mentionner : c'est que la convention mentionne la possibilité de créer des groupes thématiques selon « *l'actualité de la ville* ». Je propose d'en lancer un de manière urgente, car la situation actuelle déshonore notre ville en bafouant la justice sociale – qui devrait être notre seule boussole en cette période de crise. Je parle évidemment de votre politique répressive de verbalisation des travailleurs de la livraison qui transitent dans l'Écusson. Plus de 10 000 Montpelliérains ont signé une pétition de soutien à ces livreurs précaires qui, rappelons-le, livrent tant les Montpelliérains et les Montpelliéraines confinés chez eux, mais qui permettent aussi la survie économique de nos restaurateurs. Comment cela se fait-il que vous ne trouviez pas d'autre solution que de mettre des PV de 135 euros à des travailleurs précaires ? Comment cela se fait-il que vous n'arriviez pas à mettre autour de la table les personnes concernées, que ce soit les livreurs, les riverains, et puis les responsables des plateformes, pour se mettre d'accord sur des règles communes, avec du bon sens ? Il est tout à fait possible de concilier tranquillité des riverains et travail de ces livreurs. Ne demandez pas à nos policiers municipaux d'être forts avec les faibles et faibles avec les forts, tout cela parce que vous ne trouvez pas d'autres solutions. Merci pour vos réponses.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Madame OLLIER.

**Clothilde OLLIER :** On en avait longuement parlé, lors d'un précédent Conseil municipal, de ne pas augmenter et de ne pas entraîner de moyens supplémentaires. Je vais reprendre des propos que j'avais tenus la dernière

fois, c'est-à-dire, comment améliorer la sécurité dans notre ville sans moyens supplémentaires ? Effectivement, il y a cette convention qui est prévue. Alors oui, le droit à la sécurité et la tranquillité publiques de tous et de toutes est un droit fondamental. Je le sais bien. Mais voilà, la police municipale n'a absolument pas le même rôle que la police nationale. La police municipale est une police de proximité, une police de lien, une police de contact. C'est une police qui est là pour faire appliquer les arrêtés du Maire. C'est une police qui est là pour être l'œil du Maire, l'œil des élus sur le terrain, pour dire ce qu'il s'y passe, faire remonter les problématiques, parce que, quand on est élu, quand on est Maire – et je sais bien ce que c'est – on ne peut pas être partout en même temps et toujours. Et la police municipale, par sa proximité, est là justement pour faire remonter ces éléments. Ce qui n'est pas le cas de la police nationale.

Je m'inquiète donc de ces véhicules qui vont être déplacés, et je pense qu'il aurait été plus judicieux de faire le choix de commissariats de quartier, sur place, qui ont été fermés il y a peu de temps, plutôt que ces véhicules qui se déplacent, qui n'entraînent pas le contact humain qui est primordial pour une police municipale efficace qui connaît son terrain.

Deuxièmement, je m'inquiète fortement de la pression qui est mise sur les sans domicile fixe de notre ville au niveau du centre historique, par rapport au port du masque, par rapport au fait que, dès qu'ils décapsulent une bouteille, ils se réunissent à plus de trois ou qu'ils mangent quelque chose dans la rue, qu'ils font la charité. Il y a eu beaucoup de remontées, de remontées d'associations pour ces éléments-là. J'entends qu'il est important de porter le masque, et je le sais bien en tant qu'infirmière puisque je travaille dans des secteurs Covid-19, mais lorsque certains des élus ne montrent pas l'exemple, est-ce qu'il ne serait pas judicieux de, justement faire de la prévention, plutôt que de mettre des amendes de 137 euros à des personnes sans domicile fixe ? Certains en ont jusqu'à six ou sept. Comment voulez-vous que ces gens-là s'en sortent dans quelques mois – si on arrive à leur trouver une solution de sortie – s'ils se retrouvent avec des amendes de 1 000 euros qu'ils ne pourront pas, évidemment, régler ? Vraiment, nous souhaitons que ce problème-là soit éclairci. Et pourquoi cette pression forte émise au niveau des sans domicile fixe de notre ville ? Merci beaucoup.

**Monsieur le Maire :** La parole est à Monsieur COTE pour des éléments de réponse, et je compléterai.

**Sébastien COTE :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Effectivement, quelques éléments de réponse. D'abord, merci beaucoup à Hervé MARTIN pour sa prise de position, qu'évidemment je salue très fraternellement.

Madame DOULAIN, vous pointez la gouvernance du CLSPD. Il ne vous a pas échappé, dans la convention de coordination, qu'il y a effectivement des cellules de veille par quartier dans le CLSPD. Bien évidemment, les référents des conseils de quartier – lorsqu'ils seront en place – seront invités régulièrement lors de ces cellules de veille. Vous pointez la question des moyens humains. D'abord, ce n'est pas seulement la question des moyens humains ; ce sont aussi de l'investissement, des moyens techniques. Je rappelle que notre police municipale va être dotée – c'est un investissement important – de camions mobiles – j'y reviendrai dans un instant. Nous avons aussi pris le parti de renouveler l'armement de nos policiers municipaux, de mieux les protéger.

Pour ce qui est des effectifs, je rappelle que nous portons aussi au niveau de la Métropole la création d'une police métropolitaine des transports, qui sera forte d'une quarantaine d'agents, bien évidemment qui viendront très largement délester la police municipale du travail qu'elle doit faire, notamment aux abords des tramways et des bus, et aux arrêts où il y a des ruptures de charge. Donc il y aura un effort qui sera très important, qui sera porté par la Métropole en termes de moyens humains.

Je suis un peu scandalisé pour ceux que vous appelez avec beaucoup de mépris les « *papis et les mamies trafic* ». Vous parliez d'emploi précaire. Je rappelle qu'il s'agit tout simplement, comme dans de très nombreuses villes de France, de permettre à des enfants de traverser la rue. Il s'agit donc de personnes – et pas forcément d'ailleurs à des personnes âgées – qui seront ce que nous appelons plutôt des « *agents de protection du chemin des écoliers* ». Ce sont des gens qui, en complément de leurs revenus ou d'une retraite parfois modeste, pourront être au contact des enfants et les aider à traverser, et de cette manière pacifier l'accès à certaines de nos écoles qui, malheureusement – et c'est un héritage – n'est aujourd'hui pas à la hauteur. Vraiment, je suis assez troublé

par cette manière de présenter les choses.

Je répondrai globalement sur la répression des précaires dans un instant.

Madame OLLIER, vous vous inquiétez des véhicules mobiles. Vous avez rappelé que la police municipale n'est pas la police nationale. Vous avez parfaitement raison et c'est bien le sens d'une convention de coordination qui rappelle chacun à ses compétences, et c'est bien le propre d'une coordination, qui n'est pas une confusion. Pour ce qui est des postes mobiles, je tiens à dire que, justement, c'est de la proximité. C'est justement parce que nous croyons à la proximité, c'est justement parce que nous croyons au lien social, au fait, pour nos policiers municipaux, de connaître les commerçants, de connaître les directeurs et les directrices d'école, que nous allons déployer, dans les quartiers, sur différents temps de la vie, et c'est en cela que c'est très important. C'est-à-dire que le problème d'un poste fixe, c'est que c'est un guichet qui, par définition, en plus, nécessite des équivalents temps plein qui ne peuvent pas patrouiller dans le quartier. Et c'est pour nous un problème, effectivement, parce que, justement, on n'est pas suffisamment dans la proximité. Donc c'est bien évidemment parce que nous croyons à une police de proximité, et c'est la doctrine d'emploi que Monsieur le Maire a validée pour la police municipale de Montpellier, que nous allons déployer ces camions.

Je ne pouvais pas laisser passer, pour terminer, les attaques et les polémiques récurrentes – et, je dois dire, à la limite de la calomnie – vis-à-vis de la politique que nous menons en matière de tranquillité publique, et surtout de la calomnie vis-à-vis des effectifs de police municipale. Pour ce qui est de la régulation de l'aire piétonne, que les choses soient bien claires : contrairement à ce que vous laissez croire sur tous les réseaux sociaux, nous n'avons pas de problème spécifique avec les livreurs. Nous cherchons simplement à faire respecter le Code de la route. C'est-à-dire : nous avons en centre-ville de Montpellier une aire piétonne, et cela n'est pas nouveau, depuis de très nombreuses années, elle est interdite à la circulation des deux-roues motorisés, quel que soit le deux-roues motorisé, et c'est bien de cela dont nous parlons. La tâche qui m'a été confiée par Monsieur le Maire-Président est la protection de la population. Cette protection de la population est à la fois la protection de la tranquillité des riverains, qui sont excédés par le bruit que font ces deux-roues. Et nous ne sommes pas la seule ville à être touchée : Nantes, Saint-Ouen et bien d'autres réfléchissent aussi à réguler la présence de ces deux-roues motorisés en centre-ville. Je dois garantir la tranquillité de vie aux riverains. C'est une aire piétonne. La priorité est donc aux piétons, tout simplement. C'est-à-dire que nous devons absolument éviter que des drames, des accidents, se produisent. L'espace public, Mesdames, il se partage. Mais il se partage au bénéfice, en particulier, des plus faibles. En l'occurrence, dans une aire piétonne, il s'agit bien des piétons.

Je suis un peu, quand même, étonné. On parle aussi de la verbalisation des sans domicile fixe, dont certains – vous avancez des chiffres – auraient six ou sept contraventions. Cela, c'est votre responsabilité. Le seul exemple que vous et vos amis des réseaux sociaux ont été capables de sortir, c'est le cas d'un sans domicile fixe qui en était à son huitième. Je dis bien à son huitième contrôle par la police municipale, les sept premiers cas s'étaient passés à l'amiable : nous lui avons tout simplement demandé de mettre un masque. Et tous ceux qui travaillent dans l'aide sociale aux sans domicile fixe savent très bien que les associations en maraude distribuent des masques. Donc ce Monsieur, ce n'est pas qu'il ne pouvait pas mettre de masque, c'est qu'il ne voulait pas mettre de masque. Donc je ne laisserai pas dire que la police municipale de Montpellier fait de la traque aux précaires ou aux sans domicile fixe.

Et je terminerai sur la question des livreurs. Vous me parlez de précarité. Vous me dites « *ce n'est pas normal, parce que vous verbalisez des gens précaires* ». Mais comment est-ce qu'on ferait concrètement si, demain, la police municipale croise sur l'Écusson deux scooters, dont un est un livreur ? Lui, on va le laisse passer. Et puis l'autre, en revanche, juste à côté, on va le verbaliser. Mais peut-être que ce monsieur – je ne sais pas – a de faibles revenus ? Est-ce que cela veut donc dire que je vais devoir demander à la police municipale de produire un certificat de non-imposition lorsqu'il s'agira de verbaliser ? Très sincèrement, on marche sur la tête.

Je terminerai, Monsieur le Maire – j'étais un petit peu long, et je m'en excuse, mais là, franchement, au bout d'un moment, les attaques sont vraiment trop pénibles. Je pense quand même, si on met bout à bout : vous nous attaquez sur la verbalisation pour non port du masque en pleine crise sanitaire ; vous nous attaquez pour le respect d'une aire piétonne. Le seul point commun que je vois, franchement je m'en déssole comme élu : vous

avez un problème avec le respect de la règle commune. Vous avez tout simplement un problème avec le respect de la loi. Et pour moi, c'est effectivement un problème. Chers collègues, je vous remercie de votre attention.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur COTE, pour ces réponses extrêmement argumentées, pour l'ensemble du travail que vous menez. Le respect de la règle, c'est le fondement de la vie en société. Donc ne comptez pas sur cette Municipalité pour régresser sur la piétonisation de l'Écusson, qui est un acquis de transformation de la ville. Il n'est pas question que les scooters s'emparent de l'espace public piétonnier. Moi, en tant qu'homme de gauche, je pense que ces contrats d'autoentrepreneurs devraient être qualifiés en contrats de travail de ces entreprises. Je ferais partie de ceux qui plaideront dans ce sens-là. Je voudrais d'ailleurs observer que, sur la question des scooters, beaucoup, depuis l'action qui a été menée, le rappellent : la règle, fondement de la vie en société. Beaucoup de gens descendent de leur scooter et font leur trajet à pied dans la protection de tous et de toutes. Donc c'est aussi simple.

De la même manière, je sais que c'est demandé régulièrement : je ne suis pas un élu qui pratique ce qu'on appelle en matière de procès-verbaux les « *indulgences* », c'est-à-dire à celui qui crie le plus fort, on lui ajourne son PV, ou celui qui connaît quelqu'un proche du pouvoir, on lui ajourne son PV. Cet adage latin « *dura lex, sed lex* / la loi est dure, mais c'est la loi », s'applique. Il n'est pas rigolo de prendre une amende, j'en conviens. Cela nous arrive tous, parfois. Ce n'est pas rigolo, mais c'est ainsi. Et cela permet de poser les choses, parce que les règles sont faites pour être respectées. Après, il y a des gens qui peuvent changer les règles, et c'est leur droit de le défendre, de remettre en cause la piétonisation dans l'Écusson. Allez-y. Nous, nous sommes plutôt favorables pour étendre la piétonisation, d'ailleurs, aux faubourgs, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

De la même manière, les personnes vulnérables, en grande fragilité sociale, doivent naturellement recueillir toute notre attention. C'est pour cela que Madame GIMENEZ augmente le nombre de places « *Logement d'abord* » pour les SDF. C'est d'ailleurs pour cela qu'on travaille sur le plan pauvreté, qui a permis d'allouer davantage de crédits pour accompagner les personnes les plus fragiles, que 150 000 masques sont régulièrement approvisionnés au CCAS pour être ensuite redistribués à l'ensemble des associations, pour que précisément les personnes les plus modestes puissent n'avoir aucun obstacle pour se protéger et protéger les autres en portant un masque – mais naturellement d'abord se protéger elles-mêmes. Et Monsieur COTE a montré à quel point il y avait dialogue : à la septième fois, tout le monde peut convenir que c'est délibérément qu'on ne porte pas le masque, ou peut-être pour provoquer. En tout cas, je ne cherche pas à polémiquer là-dessus et j'espère que tout le monde comprend bien que le port du masque est d'abord une protection pour soi et une protection pour les autres.

Néanmoins, je voudrais vraiment saluer le travail de Monsieur COTE, et dire que pour moi, la sécurité des Montpelliérains, cela n'est pas négociable, que notre engagement sera total dans les compétences qui sont les nôtres, et que cette phrase qui consistait à dire « *la sécurité ce n'est pas moi, c'est l'État* » a trop abîmé nos politiques publiques. Nous devons travailler de manière coordonnée entre les dépositaires de l'autorité publique : police municipale, police nationale. Et cette convention avec le CLSPD, c'est ce partenariat qui est défini, mettre en commun nos forces dans nos responsabilités respectives, pour pouvoir avancer.

A Montpellier, il faut le dire, la situation est dégradée. Nous l'avons trouvée dégradée. Il y a dans notre pays, c'est clair, une explosion de la violence : violence des mots, qui conduit à la violence physique. Et nous devons, de manière résolue, combattre toutes ces formes de violence, d'abord par une présence accrue sur le terrain, d'où les commissariats mobiles. Et j'invite tout le monde à aller voir et discuter avec nos policiers municipaux, en ce moment, à Gambetta, qui dialoguent avec les commerçants, avec les parents d'élèves, avec les acteurs du quartier ou les simples citoyens qui peuvent échanger. C'est cela, la police de proximité, et c'est ce que nous allons continuer à déployer. Et Madame OLLIER, je vous le dis : je crois vraiment que le commissariat fixe peut apparaître comme une bonne idée sur le papier, mais en réalité, c'est moins d'efficacité et c'est moins de présence sur le terrain, et je suis sûr que vous partagez cet objectif.

Nous allons donc continuer de manière résolue à travailler avec la police nationale sur les fléaux qui frappent notre ville. En premier lieu, la présence dans l'espace public des gens qui intimident, parce qu'ils vendent de la drogue, les dealers – cocaïne, cannabis – qui occupent l'espace et qui intimident les gens, d'où le travail que

nous menons. Je le dis : dans les semaines qui viennent, publiquement, une opération sera conduite pour un lieu qui est à l'abandon depuis trop longtemps, un lieu où l'on vend de la drogue. Nous aurons une opération pour requalifier cet espace-là, pour faire en sorte que la vie des habitants autour ne soit pas dégradée. Nous aurons l'occasion avec Monsieur COTE d'en parler. C'est difficile, et je crois que tout le monde en est conscient. Mais je veux qu'on entende ici la détermination. Parce que le gang des voitures qui vient passer pour aller chercher la petite cocaïne récréative au détriment des habitants, ou les processus d'intimidation sur les entreprises sur chantier parce qu'elles construisent une piste cyclable, cela n'est pas acceptable dans la ville. L'autorité républicaine doit être réaffirmée. Nous avons donc de ce point de vue-là beaucoup de chantiers.

Je voudrais, en conclusion, saluer publiquement ici la qualité de la relation que nous avons nouée avec Monsieur le Préfet, le Directeur de la sûreté publique, avec le Général LETTERMANN sur la zone gendarmerie, notamment sur les effets frontières de tramway. Quand les autorités travaillent ensemble, nous sommes plus efficaces. Notre volet prévention va aussi prendre une dimension accrue au fil des mois, et Monsieur COTE aura l'occasion d'y revenir. D'ailleurs, tout à l'heure, nous proposerons la création d'un poste pour nous accompagner dans les modalités de rappel à la loi, pour essayer d'agir face à la délinquance des mineurs ou aux incivilités commises par des mineurs qui pourrissent la vie des gens. Donc nous allons travailler dans ces directions-là. Et je veux vraiment saluer, j'ai oublié, Monsieur le Procureur de la République. C'est ce continuum de sécurité qui permet de garantir la tranquillité publique. Nous savons que le travail est immense, là aussi instrumentalisé par des populistes, qui préfèrent instrumentaliser la détresse des victimes plutôt que d'apporter des réponses aux problèmes qui se posent. La volonté qui est la nôtre, avec Monsieur COTE et qui est largement partagée dans cette Assemblée, c'est de prendre les problèmes, aussi difficiles soient-ils, et de les affronter. C'est pour cela qu'en termes d'effectifs – je veux être très clair – il y aura une brigade des transports, parce que le transport collectif était une zone faiblement protégée. En effet, la police municipale ne peut pas y aller, donc on aura une police des transports. Et sur le modèle de ce qui a été fait à Paris, dont Ian BROSSAT est venu nous parler, nous allons créer une brigade du logement social pour laquelle le nouveau directeur d'ACM, Monsieur GRAIL, est déjà au travail, pour faire en sorte que dans les endroits où vivent souvent des populations qui sont des personnes âgées, des personnes modestes, qui sont les premières victimes de l'insécurité, il y aura une réponse. Ce travail est difficile, mais notre choix n'est pas de faire l'autruche ; c'est d'affronter les problèmes, d'essayer de les régler.

Je veux, en conclusion, remercier très fortement notre police municipale pour son exemplarité, son engagement, son professionnalisme, et lui dire combien nous pouvons mesurer son engagement sur le terrain. Beaucoup de Montpelliérains me le signalent et je veux à travers ce Conseil pouvoir les remercier.

Je vous propose de passer au vote sur les affaires 6, 7 et 8. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 64 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenue : Mme Clothilde OLLIER.*

## **7. Services à la population et cohésion sociale - Coopération entre la Ville de Montpellier et les forces de sécurité de l'État - Convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur l'infrastructure nationale partageable des transmissions sous l'autorité de Monsieur le Préfet – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 7. Je mets aux voix l'affaire 7. Le vote est ouvert. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 65 voix*

**8. Services à la population et cohésion sociale - Convention de groupement de commandes publiques entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole pour la passation d'un marché pour le Réseau Radio TETRA et système numérique - Extension infrastructure, terminaux, maintenance infrastructure et logiciel – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 8. Le vote est ouvert. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 65 voix*

**9. Services à la population et cohésion sociale - Délégation de Service Public Stationnement payant sur voirie - Avenant n°3 - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 9. Demande de prise de parole ? Monsieur EL KANDOUSSI, allez-y. Allez-y, Monsieur EL KANDOUSSI.

**Abdi EL KANDOUSSI :** Bonjour, mes chers collègues, je prends la parole sur cette affaire pour donner la position de notre groupe. À titre personnel, je ne prendrais pas part au vote. Simplement vous dire que notre groupe votera contre cette affaire. D'abord, supprimer le forfait post stationnement minoré, cela veut dire que l'on passe le PV de stationnement de 17 à 33 euros directement. Les usagers n'ont plus les quatre jours pour payer le PV. On touche directement au portefeuille des Montpelliérains, qui n'ont pas d'autres choix que d'utiliser leur véhicule au quotidien. On double sans délai le PV de stationnement de 17 à 33 euros. La deuxième raison qui nous pousse à voter contre cette affaire, c'est que vous allez accentuer le nombre de PV, vous allez renforcer les contrôles, donc plus de tournées des agents qui dressent des PV dans tous les quartiers de la Ville. Vous voulez mettre plus de PV. Encore une fois, vous allez sanctionner les Montpelliérains qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur véhicule pour faire leurs courses, pour aller voir leur famille, pour déposer leurs enfants devant l'école et les récupérer en rentrant le soir. On est directement dans la répression. Tout à l'heure, vous parliez d'appliquer la loi, là, c'est vous qui faites la loi, Monsieur le Maire. Vous amputez directement le pouvoir d'achat des citoyens, puisque c'est vous qui décidez d'augmenter directement le PV post stationnement de 17 à 33 euros. Je pense que ce n'est pas correct de votre part et je vous demande de ne pas appliquer cette délibération. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. Je vais laisser le rapporteur, Monsieur COTE, répondre.

**Sébastien COTE :** Merci, Monsieur le Maire. Une réponse, effectivement. Encore une fois, je suis dans l'obligation de remarquer qu'il s'agit d'une fausse polémique. Il ne s'agit pas d'amputer le pouvoir d'achat de tous les Montpelliérains. Il s'agit de gens qui ne se sont pas mis en règle et qui n'ont pas payé leur ticket, qui donc ont fraudé et qui donc utilisent une place au détriment de la collectivité. Le fait de passer le forfait, désormais, de supprimer cette possibilité d'avoir un forfait minoré n'aura donc aucun impact sur les 98-99 % des Montpelliérains qui, en respectant tout simplement la règle, s'acquittent de leur droit, de leur stationnement.

Première chose. Pourquoi nous le faisons ? Nous le faisons parce que nous avons constaté que l'augmentation depuis quelques mois de l'édition de forfaits post stationnement. Ce qui veut dire qu'il y a davantage de fraudeurs depuis quelques mois. Effectivement, nous entendons mettre fin à cela. Ensuite, il faut aussi replacer cela dans une politique plus globale. Monsieur EL KANDOUSSI, vous dites que nous nous en prenons au portefeuille des Montpelliérains. D'abord c'est faux : je viens de dire que seuls les fraudeurs seront impactés. Et deuxième chose : nous sommes en train de mettre en place la gratuité des transports. C'est-à-dire que, globalement, quelle est la politique publique que nous menons ? C'est une politique qui est très simple, qui est de dissuader, dans certaines zones de la ville où la pollution atmosphérique liée à l'automobile est excessive, nous souhaitons effectivement donner envie de privilégier d'autres modes de déplacement.

Encore une fois, il s'agit de réguler l'espace public. Si nous voulons avoir ce cercle vertueux, il faut jouer sur tous les tableaux. Effectivement, augmenter les verbalisations pour ceux qui sont en infraction, et bien

évidemment, développer et inciter à l'usage de transports en commun par l'extension de la gratuité. Croyez-moi, au total, l'immense majorité des Montpelliérains verront un gain substantiel de leur pouvoir d'achat avec l'usage des transports en commun. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur COTE. Pour information, je remercie le nouveau Président de TaM, il n'y a plus « *la brigade des Lyonnais* » dans les transports collectifs qui, parfois, s'exprimaient de manière assez dure. Je vous propose de passer au vote. Adoptée.

*Mme Flora LABOURIER quitte définitivement la séance en donnant pouvoir à Mme Radia TIKOUK.*

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Hind EMAD, Mme Julie FRÉCHE, Mme Clara GIMENEZ, Mme Coralie MANTION, M. Laurent NISON, M. Philippe SAUREL, M. Charles SULTAN.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées.*

*Pour : 45 voix*

*Contre : 8 voix*

*Ont voté contre : M. Luc ALBERNHE, Mme Stéphanie JANNIN, M. Max LEVITA, M. Mustapha MAJDOUL, Mme Isabelle MARSALA, Mme Patricia MIRALLES, Mme Joëlle URBANI, Mme Annie YAGUE.*

*Abstentions : 4 voix*

*Se sont abstenus : M. Mohed ALTRAD, Mme Alenka DOULAIN, M. Serge GUISEPPIN, Mme Clothilde OLLIER.*

## **10. Rayonnement et attractivité du territoire - Principes et modalités de soutien au spectacle vivant – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 10. Madame ROBIN, allez-y.

**Agnès ROBIN :** Chers collègues, je tiens tout d'abord, à l'occasion de cette intervention, réaffirmer notre soutien et solidarité à l'égard des artistes et de l'ensemble des acteurs de la culture. Nous les avons officiellement soutenus lors des manifestations en décembre et janvier, aux côtés en particulier du collectif *Les Essentiels*. Nous agissons aussi de manière forte vers les publics pour que l'offre culturelle reste présente à travers les réseaux sociaux et les sites de nos équipements culturels. Des efforts nombreux et variés ont été fournis par nos établissements ou par la Ville, pour que nos publics puissent entrer en contact avec nos ressources culturelles. En outre, les subventions ont été maintenues, y compris pour des projets n'ayant pas été menés à bonne fin en raison de la crise. Enfin, la commande publique à la création artistique doit être soutenue pour anticiper la sortie de crise avec trois événements majeurs, comme vous l'avez vu tout à l'heure : la ZAT, le centenaire de la naissance de Georges-Brassens, né à Sète en 1921, et enfin l'organisation du sommet Afrique-France.

À travers la délibération qu'il vous est proposé d'approuver aujourd'hui, il s'agit surtout, et en ce début d'année, d'affirmer quelques-uns des principes qui guideront, pour les années à venir, l'attribution des subventions dans le domaine du spectacle vivant, sachant que les grands principes et orientations concernant les autres secteurs culturels vous seront présentés au mois d'avril. Le secteur du spectacle vivant, effectivement, représente le plus gros volume de demandes de subventions municipales et il nous semblait important d'évoquer la problématique dès le début d'année.

En prenant connaissance de la délibération, vous avez dû observer que celle-ci était orientée sur trois axes principaux. Premier axe : afficher les valeurs qui sont les nôtres dans la mise en œuvre d'une politique culturelle, à savoir transparence, responsabilité, égalité et solidarité. Transparence, tout d'abord, des critères d'attribution des aides aux résidences, à la création et à la production des arts du spectacle vivant, sachant que nous associerons des personnalités issues du monde de la culture lors de nos commissions d'arbitrage. Responsabilité, ensuite, dans l'attribution des aides, en rappelant un certain nombre de choses dans les dossiers de demande de subventions, dossiers qui devront d'ailleurs être refondus. Égalité, ensuite, encore, entre les hommes et les femmes. Nous réévoquerons ces questions plus tard, lors des prochains Conseils municipaux. Enfin, solidarité envers les personnes handicapées et les publics en difficulté.

Deuxième axe : rationaliser le fonctionnement dans la gestion des dossiers et objectiver les attributions des aides de la Ville. Il s'agit ici de fluidifier les relations entre les administrés et la Ville dans le dépôt des dossiers, mais aussi d'organiser enfin la communication entre les services de l'administration concernés par les dossiers de demande qui présentent un caractère transversal, dossiers culture mais aussi par exemple relevant du sport, de la politique de la Ville ou de la cohésion sociale, afin que les projets structurants soient accompagnés de manière concertée.

Troisième axe : rééquilibrer les aides aux structures culturelles afin d'éviter l'effet dit de « *saupoudrage des aides* » aux petites associations, mais aussi aux jeunes artistes émergents. Ce rééquilibrage se traduira également par l'arrêt de la reconduction à l'identique des aides, comme cela avait été le cas ces deux dernières années. Enfin, le conventionnement pluriannuel d'un certain nombre de structures qui contribuent activement, soit au dynamisme de notre territoire, soit à la structuration de notre action culturelle auprès de différents publics, et en coordination avec d'autres services de la Ville.

Je vous remercie de votre attention et vous demande d'approuver cette délibération.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame ROBIN. Monsieur EL KANDOUSSI, est-ce que c'est sur ce point ? Madame NAKIB après.

**Abdi EL KANDOUSSI :** Simplement, Monsieur le Maire, certainement qu'Annie YAGUE, ma collègue, interviendra sur le fonctionnement de cette Assemblée. C'est assez compliqué pour nous déjà de suivre les conseils en visio. Vous intervenez. Nous demandons un droit de réponse et nous ne l'avons jamais. Donc j'ai demandé la parole à l'affaire précédente, mais comme vous ne nous l'avez pas donnée alors que c'est inscrit sur votre écran, je la demande sur cette affaire.

**Monsieur le Maire :** Monsieur EL KANDOUSSI, je voudrais vous préciser les choses. Vous avez eu un temps de parole sur l'affaire, vous avez exprimé votre position et vous l'avez argumentée. Le rapporteur vous répond. J'apporte aussi un élément de réponse. Et on passe au vote. Sinon, Monsieur EL KANDOUSSI, on revient les uns sur les autres. Vous avez vous-même exercé cette fonction. Il n'y a pas de limite au temps de parole, mais on ne revient pas sur l'affaire précédente. Je pense que votre position est très claire, vous l'avez très bien énoncée. Au demeurant, vous pouvez l'exposer en commission, mais sinon on ne s'en sort pas. Donc à moins que vous souhaitiez vous exprimer sur l'affaire liée à la culture, ou sauf s'il y a eu un problème dans le vote, pas de problème. Mais voilà, sinon on ne s'en sort pas.

**Abdi EL KANDOUSSI :** Monsieur le Maire, je n'ai pris la parole qu'une seule fois. Vous, vous vous écoutez parler depuis le début de cette séance. Simplement vous dire brièvement que...

**Monsieur le Maire :** Monsieur EL KANDOUSSI, je n'ai eu aucun mot inélegant à votre endroit.

**Abdi EL KANDOUSSI :** ... pour un bon fonctionnement de la Ville apaisée, pour une instance apaisée, Monsieur le Maire...

**Monsieur le Maire :** Monsieur EL KANDOUSSI, je n'ai pas de leçon d'apaisement à recevoir de votre part, y compris au regard des propos que vous venez de tenir.

**Abdi EL KANDOUSSI :** « *Les Lyonnais* » sont partis il y a plus de deux ans.

**Monsieur le Maire :** Pardon ?

**Abdi EL KANDOUSSI :** « *La brigade des Lyonnais* », ils sont partis il y a plus de deux ans

**Monsieur le Maire :** Tant mieux.

**Abdi EL KANDOUSSI :** Donc je suis très heureux que vous remerciez mon successeur sur cette affaire, mais je vous informe qu'ils sont partis il y a plus de deux ans.

**Monsieur le Maire :** Ça y est, vous avez exprimé votre propos. La parole est à Madame NAKIB. Fatma NAKIB.

**Fatma NAKIB :** Merci, Monsieur le Maire. Concernant la délibération présentée par Agnès ROBIN, tout d'abord, je voulais souligner l'effort fait pour assurer la parité... *Propos inaudibles...* vers l'égalité femme-homme, même si le chemin est encore long. Je note une réelle volonté de la part de la direction de la culture, mais aussi des autres directions de la Ville, sous l'impulsion nouvelle de leurs élus. Dans cette délibération nous avons une proposition nouvelle. Premièrement, les résidences d'artistes qui se généralisent sur les territoires. L'action culturelle qui doit en découler, ce qui permettra aux artistes d'appréhender la Ville autrement, mais aussi pour les habitants, à qui on envoie un message de partage avec l'accès à la création artistique. Également la volonté affichée sur la mutualisation des moyens. Le partage des bureaux et des lieux de travail sera notamment soutenu et encouragé ce qui est un vrai soutien aux équipes artistiques qui, rappelons-le encore une fois – on ne le répète pas assez – souffrent beaucoup en ce moment et ont du mal à envisager l'avenir. Je tiens enfin – moi qui suis professionnelle du spectacle vivant – à faire remarquer la volonté forte d'afficher de la clarté dans les choix qui sont opérés, avec potentiellement une intervention de personnalités qualifiées dans le traitement des demandes de subvention. Je finirai simplement en vous disant que l'instauration d'un conventionnement pluriannuel offrira aux compagnies qui le souhaitent d'être soutenues économiquement, et cela est une première que je salue. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame NAKIB. Je propose de mettre aux voix a délibération. Adoptée.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Bruno PATERNOT.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 56 voix*

*Abstentions : 8 voix*

*Se sont abstenus : Mme Stéphanie JANNIN, M. Mustapha MAJDOUL, Mme Isabelle MARSALA, Mme Patricia MIRALLES, M. Philippe SAUREL, M. Bernard TRAVIER, Mme Joëlle URBANI, Mme Annie YAGUE.*

### **11. Services à la population et cohésion sociale - Lutte contre la fracture numérique - Cité intelligente - Mesures du plan de relance en faveur de l'inclusion numérique - Création de contrats de projets "conseiller numérique" - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 11. Madame SAINT-MARTIN. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Ce sont les emplois liés à l'inclusion numérique, pris en charge par le Gouvernement. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur PATERNOT.

**Bruno PATERNOT :** Merci beaucoup. Bonjours les amis. Les Ecologistes prônent la résilience, mais pas le retour à la bougie – sauf si on est romantique. Les écolo-geeks sont très préoccupés par la facture numérique, et la fracture numérique. La démocratie va passer par la maîtrise du code. La démocratie va passer par l'agilité numérique. Et nous n'avons pas le droit de laisser qui que ce soit aux portes des internets. La Municipalité développe déjà une politique d'inclusion numérique hors les murs pour apprendre à tout le monde, partout et tout le temps, à se servir convenablement des ordinateurs, de son téléphone portable, de sa tablette et autres choses. Les *Ideas Box*, reprises par le réseau des médiathèques, font que, si les gens ne vont pas au numérique, le numérique viendra à eux. Combien de personnes téléchargent une appli payante sans s'en rendre compte et se trouve embêtées après, à la fin du mois ? Combien de personnes vont être coincées par leur banque ou dans les démarches administratives, notamment celles de l'État, parce qu'il faut *uploader* dans le *cloud* un *doodle* pour le prochain *copil* de Pôle emploi ? Le numérique est dans tous les domaines de la vie et de la ville. Alors si nous allons faire en sorte qu'il y ait plus d'humains et moins d'écrans, nous allons aussi aider et accompagner au maximum, dans tous les quartiers qui relèvent de la politique de la ville. Mettons les animateurs et animatrices du numérique sur les places des quartiers, et pas forcément dans des tiers-lieux avec des bières à 8 euros à côté. Mon expérience associative me montre que chaque jour la fracture numérique n'est pas une fracture d'âge, mais

bien une fracture sociale. Et on peut apprendre en même temps à gérer une vision, à faire du montage d'images et aussi à avoir une utilisation raisonnée de ces outils : travailler sur l'open source, des documents sécurisés, faire des économies d'énergie, etc. Cela aussi fait partie de l'inclusion.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur PATERNOT. Je propose de mettre aux voix cette affaire. Postes intégralement payés par l'État. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 65 voix*

## **12. Rayonnement et attractivité du territoire - Soutien au tissu économique local - Comédie des Bouquinistes - Création d'un nouveau jour de marché – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Je donne la parole à Monsieur CHARTIER pour présenter les affaires 12 et 13 rapidement. Bonjour Roger-Yannick.

**Roger-Yannick CHARTIER :** Bonjour. Voilà un exemple simple d'accompagnement de la relance dynamique de notre centre-ville. Le marché du livre de l'occasion est en plein développement. L'inclinaison des consommateurs vers l'occasion est réelle. Retenons certains critères utilisés par les clients : la proximité, le budget, l'habitude de lecture, la défense des commerces de proximité, la qualité du lieu de vente. La chasse au trésor d'un ouvrage, qui fait de ce marché un lieu d'attractivité régionale, l'intérêt des touristes étrangers pour notre art de vivre et de flâner sur nos marchés du livre, en font partie. Nous proposons un nouveau jour de marché pour, justement, le marché des bouquinistes.

**Monsieur le Maire :** Et l'affaire suivante sur les Aubes, Monsieur CHARTIER ? Merci à vous.

**Roger-Yannick CHARTIER :** Merci. La création du marché des Aubes est un marché municipal producteur cogéré avec l'association Marchés paysans pour assurer la promotion de produits issus de l'agriculture paysanne et biologique. La Ville souhaite répondre au besoin alimentaire de qualité dans les quartiers et de la reprise de l'espace public par et pour nos concitoyens pour favoriser la vie de quartier. Sous l'impulsion de Monsieur le Maire-Président, nous avons réalisé cette prouesse en trois mois pour répondre à l'absence d'infrastructures pour les habitants depuis de si nombreuses années. Nous nous sommes appuyés sur une initiative citoyenne de paniers producteurs, née pendant le confinement et portée par le comité de quartier des Aubes et l'association AVA (Animation et Vie des Aubes), très dynamiques dans l'animation de la vie de ce quartier. Nous pouvons vous féliciter aussi de l'avis favorable des membres de la commission municipale des halles et marchés, avec un vote à l'unanimité. Pour conclure, il s'agit de notre vingt-troisième marché municipal de Montpellier, deuxième marché producteur et premier marché nocturne pour répondre aux nouveaux usages des consommateurs. Bravo à tous.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Monsieur CHARTIER. Je donne la parole à Madame MASSART.

**Marie MASSART :** Bonjour. Merci. Je voulais insister sur l'importance de ce deuxième marché paysan géré par la Municipalité et cogéré par une l'association Marchés paysans. C'est vraiment quelque chose de très important, il faut le souligner. Il y a d'autres initiatives sur le territoire, à la fois municipales et à la fois sur des espaces privées, et il faut vraiment les encourager. C'est vraiment très important aussi pour les consommateurs de savoir qu'on peut regrouper à un seul endroit sur un marché précis des produits en circuit court et des produits de qualité. Donc c'est vraiment très important. Ce qui est important également, c'est que ces produits puissent être accessibles au plus grand nombre, sans pour autant tirer vers le bas les prix, parce qu'il faut garantir un revenu suffisant également pour les producteurs, et c'est très important également. Mais des solutions existent heureusement et nous y travaillons.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Madame MASSART. Il y a Madame OLLIER et Madame YAGUE qui ont demandé la prise de parole par SMS. Madame OLLIER.

**Clothilde OLLIER :** Bonjour. Je voulais me féliciter et féliciter la Municipalité et Marie MASSART qui s'est impliquée dans ce projet, puisque c'est un projet qui piétinait depuis 2012, et effectivement, la nouvelle équipe a acté très rapidement – et je sais que cela demandait du travail et de l'implication – ce nouveau marché. Mais c'est aussi la rénovation de la place, la reprise du règlement des marchés, le règlement intérieur et puis ce qu'est vraiment un marché paysan. Donc je me félicite, nous nous félicitons de ce travail qui est fait sur les marchés. Et puis, bien sûr, je terminerai mes propos en remerciant pour leur implication le comité de quartier des Aubes, l'association AVA, mais aussi à titre personnel Serge GUIDEZ, et Vincent NOURIGAT, qui est extrêmement impliqué sur de nombreux marchés et je pense que c'est le moment de lui rendre hommage.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame OLLIER, de vos mots. Madame YAGUE. Bonjour. Allez-y, Madame YAGUE. Excusez-moi, Madame YAGUE. Apparemment, en début de séance, vous souhaitiez dire quelque chose ? Je vous propose que ce point, on le fasse à la fin. Mais évidemment, je vous donnerai la parole.

**Annie YAGUE :** Non ! Moi je souhaite le faire maintenant, c'est un point qui est important et qui concerne toute l'Assemblée. Monsieur le Maire, je demande la parole depuis 9 heures du matin ; quatre heures après, j'ai enfin la possibilité d'intervenir, donc je ne vais pas attendre plusieurs heures supplémentaires pour intervenir.

La crise sanitaire que nous vivons a modifié la tenue de nos Conseils municipaux. Ainsi, depuis de longs mois, nous assistons aux Conseils municipaux en visioconférence. La pandémie qui impacte la vie quotidienne des Montpelliérains et de la France, et également la vie démocratique, va durer encore de longs mois, et ce en étant plutôt optimiste. Nous ne pouvons pas continuer dans ces conditions, qui ne permettent pas le plein exercice démocratique de nos mandats. Nous n'avons pas de matériel adapté, nous n'avons pas de soutien logistique. Les problèmes récurrents : la difficulté à signaler une demande de prise de parole – aujourd'hui j'en suis l'exemple vivant – la difficulté à suivre les interventions, la difficulté à voter aussi parfois puisque je n'ai pas pu voter pour l'affaire n° 9, la difficulté enfin à tenir de vrais débats, des débats démocratiques.

Pour couronner le tout, vous avez acté la tenue des Conseils le lundi matin, ce qui est très pénalisant pour ceux qui travaillent. Je me souviens très précisément des interventions musclées de Madame FRÊCHE lors du précédent mandat qui nous signalait à chaque fois – et cela a été peu de fois – que nous avions avancé le Conseil municipal, qu'il y avait des gens qui travaillaient. Vous connaissez donc parfaitement le problème et vous pourriez y remédier.

Vous parlez régulièrement, Monsieur le Maire, de débat. De quel débat voulez-vous parler, Monsieur le Maire, puisque vous refusez de redonner la parole aux conseillers de l'opposition ? Un débat est un échange de points de vue, pas une prise de parole parfois contestée par votre équipe après coup, sans possibilité pour nous d'y répondre.

Ces difficultés ne permettent pas l'exercice démocratique que nous devons aux Montpelliérains, et la visio est source de problèmes. Nous ne pouvons continuer dans ces conditions. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je propose la tenue des Conseils municipaux en présentiel, par exemple, en diminuant de moitié le nombre de conseillers présents. Je pense que c'est tout à fait possible au vu de la taille de la salle du Conseil et du nombre de participants. J'ai pu constater par ailleurs que le Conseil des enfants de CM2 avait été tenu en présence de 64 enfants. Si vous avez considéré, Monsieur le Maire, que cela ne mettait pas en danger leur santé, je ne vois aucune raison de ne pas le faire pour les membres du Conseil municipal qui pourront, en présentiel, exercer au moins une fois sur deux. Je souhaite, Monsieur le Maire, que nous puissions débattre sur ma proposition. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Madame YAGUE, je vous ai laissé aller au bout. Je voudrais vous dire plusieurs points. Ce n'est agréable pour personne – vraiment agréable pour personne – mais je voudrais quand même vous dire qu'entre le 19 décembre 2019 et le 4 juillet 2020, il n'y a pas eu un seul Conseil municipal. Ni en visio, ni avec des représentations de groupe. Je ne cherche pas à... Je constate. Il faut une forme de cohérence.

Le deuxième point, c'est que, quand la pandémie, le taux d'incidence est arrivé à 150 pour 100 000, c'est-à-dire

que nous étions dans les trois critères dits « *d'alerte* », nous avons tenu un Conseil de Métropole. J'avais réuni les Présidents de groupe pour les informer collectivement de la situation. Et puis, très vite, quelqu'un s'est ému du Conseil de Métropole en présentiel, en disant qu'untel avait été contaminé. Je le dis : moi, je suis vraiment ouvert à ce que les choses se passent bien.

En outre, vous comparez le Conseil municipal des enfants – j'entends, mais je sais que toutes les règles ont été respectées, Madame DOMBRE-COSTE y veille – mais dans notre Assemblée délibérante, il y a des personnes plus vulnérables, qui ont plus de soixante ans. Donc c'est plus compliqué. Croyez-moi : je suis le premier à vouloir espérer le retour en présentiel.

Je note néanmoins votre proposition, Madame YAGUE. Je la note en disant qu'on peut essayer de voir, si chaque Président de groupe, chaque composante de l'Assemblée joue le jeu, pour qu'on porte un certain nombre de pouvoirs pour permettre, en respectant les distances, de tenir en présentiel le Conseil municipal. Je suis prêt à travailler là-dessus. On ne va pas en débattre là. On va réunir une Conférence des Présidents dans les jours qui viennent, semaines qui viennent – enfin pour le prochain Conseil – pour pouvoir travailler là-dessus. À la Métropole, cela n'est pas possible, la salle n'est pas configurée pour – je préfère d'emblée vous le dire. Je mesure bien que ce n'est pas très agréable.

Ensuite, sur les modalités de prise de parole, c'est le règlement qui s'applique. Il est loin le temps de ces phrases qui ont pu parfois être violentes – « *je réserve une balle pour deux* ». C'est terminé, cela. Donc le *modus operandi* est le suivant. Il y a l'affaire qui est ouverte. On ouvre la parole. Le rapporteur peut dire un mot. Chacun fait valoir sa position. On laisse le temps à chacun de s'exprimer, comme ça il fait la petite captation vidéo. Hop, direction Facebook. Voilà, et chacun peut rendre de ses positions. Je conclus ce point. Et on n'y revient pas.

Il n'y aura pas de retour en présentiel tant qu'il y aura la crise intégrale, tant que la crise sanitaire sera là. C'est notre responsabilité. Moi-même, j'ai été cas contact. On doit tous montrer l'exemple. Je ne doute pas que vous faites pareil. Tous les élus ici font preuve de grande responsabilité. Donc on réunira les Présidents de groupe et on fera un travail si on arrive à un consensus pour réduire l'Assemblée, pour qu'on respecte les gestes barrières. On tiendra le Conseil comme cela. Moi, franchement, je l'espère. Mais il y a consensus. Si jamais il y a une instrumentalisation de l'un ou l'autre, on s'arrêtera. Parce que franchement, la dernière fois, quand on a tenu le Conseil en présentiel, je vous communiquerai les éléments qui avaient été communiqués à la presse, cela n'avait pas forcément aidé au débat.

Allez-y Madame YAGUE, en un mot, et on revient à l'ordre du jour, s'il vous plaît.

**Annie YAGUE :** Merci de me redonner la parole. Juste pour signaler que vous comparez la situation actuelle à la situation du début de pandémie. Comme vous le savez parfaitement, cette pandémie n'était absolument pas contrôlée, on ne connaissait pas ce virus, on ne savait pas les conséquences que cela pouvait avoir. L'ancienne équipe n'avait pas tenu de Conseil municipal, c'est vrai, sur les trois mois qui devaient précéder l'élection – c'est-à-dire qui devait se porter en mars. Cela n'avait pas été fait dans le but de ne pas perturber la tenue des campagnes électorales. Il se trouve que cette pandémie a augmenté cette durée d'abstention de Conseils pendant trois mois. C'était indépendant de notre volonté. On a eu à affronter cette situation sans connaissance et sans moyen. Donc là-dessus, je ne suis pas d'accord. Après, je vous remercie de nous proposer un travail sur cette tenue. Je pense que c'est essentiel. C'est important pour notre démocratie. Actuellement les conditions sont tellement difficiles qu'on a vraiment l'impression qu'on nous enlève notre pouvoir de débattre librement et démocratiquement au sein de cette Assemblée. Merci. Et j'attends très bientôt des nouvelles.

**Monsieur le Maire :** Madame YAGUE, vous avez pu exposer votre point de vue. Je vous rappelle que pendant ces six mois, le Conseil départemental, le Conseil régional, le Conseil de surveillance du CHU, le Comité hygiène et sécurité du CHU se sont tenus pendant la première phase de la crise dite « *sanitaire* ». En outre, l'ensemble des assemblées délibérantes procèdent par visio. Mais on ouvrira cette discussion avec les Présidents de groupe. Et si on est capable de dégager un consensus, on se réunira dans cette salle avec une vingtaine de personnes et un certain nombre de collègues auront des pouvoirs. On va étudier cela. Mais très honnêtement, je

ne peux pas vous laisser dire que pendant six mois la vie démocratique à Montpellier était impossible. Nous on en a fait les frais dans les prises de responsabilité dans la construction du budget. Les autres Assemblées ont tenu leur Conseil. Dans d'autres villes, tous les maires ont tenu des Conseils. On était la seule collectivité à s'être tenue ainsi. Revenons à nos débats. Avançons, Madame YAGUE. On voit cela en conférence des Présidents. Mais ce qui l'emportera, c'est le critère de responsabilité sur la question de la crise sanitaire.

Je mets aux voix l'affaire 12, et 13. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 65 voix*

**13. Rayonnement et attractivité du territoire - Soutien au tissu économique local - Quartier des Aubes - Rue des Cailles - Création d'un marché paysan de plein air et convention de gestion du marché entre la Ville de Montpellier et l'association Marchés Paysans – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 13. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 65 voix*

**14. Rayonnement et attractivité du territoire - Convention d'occupation du domaine public - Manège d'enfants - Place Cardinal Verdier - Parc Tastavin - Désignation de l'occupant - Approbation - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 14. Qui a des questions à poser à Monsieur CHARTIER ? Je mets aux voix. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 65 voix*

**15. Rayonnement et attractivité du territoire - Revitalisation du cœur de ville - Aide à la requalification des devantures des locaux d'activités - Attribution de subventions**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 15. Subventions pour six devantures commerciales. Qui pose des questions ? Je mets aux voix. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 65 voix*

**16. Services à la population et cohésion sociale - Convention de partenariat entre la Ville de Montpellier et l'ONISEP - Participation financière pour le jeu-concours "L'avenir s' imagine !" - 17ème édition - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 16. Qui a des questions auprès de Madame DOMBRE-COSTE ? On met aux voix. Adoptée.

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Mustapha LAOUKIRI.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 64 voix*

**17. Services à la population et cohésion sociale - Mixité de l'offre d'accueil des jeunes enfants -  
Réservation de berceaux municipaux au profit d'organismes publics ou privés - Tarif 2021-2022  
– Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire 17. Qui a des questions auprès de Madame AKBARALY ? Je mets aux voix. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 65 voix*

**18. Rayonnement et attractivité du territoire - Requalification de l'axe historique Arceaux - Peyrou -  
Foch - Place des Martyrs de la Résistance - Place royale du Peyrou - Restauration des portails  
d'entrée Est et Ouest et de la balustrade – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire 18. Qui a des questions auprès de Monsieur BELLANGER ? Je mets aux voix. Madame DOULAIN, vous avez la parole sur l'affaire 18.

**Alenka DOULAIN :** C'est bien l'affaire sur la Paillade ou c'est l'affaire suivante ?

**Monsieur le Maire :** Vous allez plus vite. Là, c'est la 18. Je mets aux voix. Et je note que vous voulez parler sur la 19. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 64 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenue : Mme Alenka DOULAIN.*

**19. Aménagement durable du territoire - Nouveau projet de renouvellement urbain du quartier  
Mosson - Restructuration des commerces Sud Mosson - Convention partenariale entre l'Agence  
Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), la Ville de Montpellier et Montpellier  
Méditerranée Métropole - Autorisation de signature**

*Mme Clothilde OLLIER quitte la séance.*

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 19. Madame FAYE, quelques mots, rapidement, puis Madame DOULAIN et Madame GIMENEZ. Allez-y, Madame FAYE.

**Maryse FAYE :** Merci, Monsieur le Maire. Parallèlement à la rigueur budgétaire que Michel nous a exposé si brillamment, il y a aussi la recherche de partenaires pour nous aider à financer des grosses opérations. En l'occurrence celle que nous menons avec l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) sur le domaine de la Mosson est importante, puisque je vous rappelle que nous avons beaucoup d'ambition sur cette transformation urbaine du quartier de la Mosson, avec les actions sur l'habitat, les actions sur l'aménagement urbain et sur le développement économique. Mais celle-ci porte particulièrement sur la restructuration de la polarité commerciale au sud de la Mosson. Nous avons monté un partenariat avec l'ANACT pour travailler sur à peu près 4 000 mètres carrés de commerces, qui sont dans le sud de la Mosson, sur lequel nous avons une intervention forte au niveau de l'aménagement urbain, et où seront localisés bien évidemment les commerces qui seront démolis au titre de la démolition de la tour d'Assas, puisque comme vous le rappelez très souvent – et c'est important – la tour d'Assas sera tombée en 2024. Donc tous les commerces qui sont au rez-de-chaussée et d'autres qui sont à proximité seront relocalisés – pour ceux qui veulent se relocaliser – et une autre offre de proximité commerciale sera offerte. Ceci se trouve dans cette opération d'envergure qui représente un coût de plus de 8 millions, 8 870 000 euros, qui seront à la fois partagés en partenariat financier entre l'ANRU, bien évidemment puisque c'est une opération qui s'intègre à l'intérieur de l'opération ANRU, mais également par la Métropole à hauteur de 2,9 millions, et également avec ce partenariat que nous avons monté avec l'ANACT qui

nous apporte une aide de 50 % de l'opération, avec 4 370 000 euros sur cette envergure, parallèlement à la chasse aux marchés sauvages que mène notre collègue Monsieur Sébastien COTE.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Madame FAYE. La parole est à Madame DOULAIN, et puis Madame GIMENEZ. Madame DOULAIN, à vous, c'est maintenant, sur l'affaire 19.

**Alenka DOULAIN :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Cette délibération nous invite à valider un plan de requalification des commerces situés dans le sud du quartier de la Paillade, qui sont effectivement dans un état de dégradation avancée. Nous pensons que la priorité de l'action publique doit aller au rééquilibrage entre Ouest et Est de la Ville, et non comme vous et vos prédécesseurs l'avez parfois orchestré à la concentration des moyens dans les zones déjà privilégiées. C'est pourquoi nous voterons pour cette affaire, parce que cela va dans le sens de ce rééquilibrage.

Mais il faut souligner un point : c'est que ces rénovations, qui répondent à une réelle urgence, ne suffiront pas à augmenter l'attractivité commerciale de la zone, pour permettre l'attractivité de l'activité économique sur cette partie de la Ville – où une personne sur trois vit sous le seuil de pauvreté, je crois que c'est important de le rappeler, ainsi que le fait que la moitié des jeunes de moins de 25 ans soit au chômage, cela nous semble devoir être la priorité des priorités. C'est pourtant dans ce contexte, avec ces chiffres que vous connaissez, que vous avez choisi unilatéralement – puisque notre Conseil n'a pas statué là-dessus – et sans aucune concertation avec les habitants, d'abandonner le mythique stade de la Mosson au profit d'un nouveau stade dans une zone qui est très largement dotée avec déjà beaucoup d'infrastructures. Sous prétexte que vous le répétez à l'envie, « *ce stade ne pourra pas régler à lui seul tous les problèmes du quartier* » – on sera d'accord. Mais là, vous décidez purement et simplement d'abandonner un des rares équipements structurants du quartier. Vous auriez pourtant pu vous inspirer de la Municipalité écologiste à Strasbourg, qui a fait le choix inverse en lançant la rénovation de son stade de la Meinau, également situé dans un quartier populaire de la ville, en pensant autour des commerces, comment revitaliser cette zone. Votre décision d'abandonner la Paillade, en plus d'être socialement injuste et écologiquement aberrante, pose un véritable problème démocratique. Oui, vous avez gagné les élections municipales, mais votre statut de Maire le plus mal élu de l'histoire contemporaine de Montpellier devrait nous rappeler, vous rappeler à un peu plus d'humilité.

C'est pourquoi nous vous demandons, comme vous vous y étiez engagé durant la campagne, mais aussi comme le préconise le Président de l'Agence de développement économique, Monsieur LARUE, d'organiser un référendum présentant toutes les options qui sont aujourd'hui à l'étude sur le stade, c'est-à-dire les deux options principales sur Montpellier, à la fois la rénovation et l'option Cambacérès, et puis l'option sur laquelle vous avez planché avec Monsieur NICOLLIN sur Pérols. Vous seriez ainsi en accord avec votre promesse électorale de faire respirer la démocratie et, je cite, organiser des concertations sur tous les sujets, petits ou grands. Merci de votre retour sur cette proposition.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame DOULAIN. La parole est à Madame GIMENEZ, puis Monsieur JAWHARI. Clara, à toi.

**Clara GIMENEZ :** Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole. Merci à Maryse FAYE pour sa présentation. Je voulais revenir sur des questions revenues un peu en début de Conseil, sur la question de la concertation. Je crois qu'aujourd'hui on est tous d'accord pour dire que le contexte sanitaire ne nous permet pas d'avoir une concertation ambitieuse et à la hauteur des enjeux. Or je pense que personne ne veut d'une demi-concertation, d'une concertation où demanderai juste aux gens de voter pour savoir s'ils préfèrent un pin ou un sapin dans leur quartier. Mais je crois bien qu'il y a un enjeu à concerter les gens sur les enjeux du territoire. Donc c'est ce qu'on met en œuvre, et on est plusieurs élus à réfléchir sur la question de la concertation et sur quelle thématique on va concerter et comment on va pouvoir impliquer les habitants, avec nous, sur tous les projets qui concernent les quartiers politiques de la ville, et c'est notamment la question du stade qui est aussi au cœur de cette concertation.

Je profite rapidement de l'occasion, et je ne vais pas être longue, pour saluer l'obtention des 3 milliards supplémentaires dédiés aux quartiers politiques de la ville à la suite de la tribune qui avait été signée par un

certain nombre de maires – dont vous Monsieur DELAFOSSE – à destination des quartiers politiques de la ville. Le 1 % du plan de relance qui sera dédié à ces territoires va nous permettre de mener des actions en matière d'éducation, de sécurité, de sport, de service public, de petite enfance, de santé, mais aussi d'emploi, puisqu'aujourd'hui le dernier chiffre – que j'ai découvert tout à l'heure – de l'Observatoire des inégalités sociales révèle que 24 % des actifs sont au chômage en quartier politique de la ville, contre 9 % pour les autres quartiers, et que par ailleurs, cela représente 33 % des 15-29 ans, ce qui est un chiffre énorme, qui doit nous interpeller et nous amener à un certain nombre de réflexions pour ces quartiers. Par ailleurs, cette tribune des maires a permis d'obtenir 2 milliards supplémentaires pour l'ANRU, ce qui va nous permettre d'abonder à la fois sur des projets existants et d'aller un petit peu plus loin dans nos projets, de les financer à une plus grande hauteur, mais également de lancer de nouveaux projets qui sont indispensables. Tout cela pour saluer la mobilisation et dire que nous serons attentifs à l'attribution de ces fonds, à la mise en œuvre de ce plan et que nous devons regarder – et je compte sur vous, Monsieur le Maire, dans votre discussion avec le Président de la République – ce qu'il est possible d'obtenir sur notre Ville. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci à vous, Madame GIMENEZ. Monsieur JAWHARI.

**Salim JAWHARI :** Monsieur le Maire, je rebondis sur cette affaire de la Mosson pour rejoindre ce qu'a dit notre collègue Madame DOULAIN sur le rééquilibrage sur le nord de Montpellier des offres. Des offres, des équipements publics, mais aussi d'autres offres. Relocaliser des commerces issus de la destruction de la tour d'Assas et rajouter des offres commerciales, c'est très bien. Ramener des gens dans le nord de Montpellier, c'est mieux. Avec le déménagement du stade de la Mosson, nous allons créer un déséquilibre. Nous comptons sur vous pour un peu rééquilibrer cette partie de Montpellier. Nous avons fait, lors de notre campagne électorale – et nous vous proposons peut-être de poursuivre, cette proposition – celle de mettre en place une plaine sportive dans le nord de Montpellier. Nous avons une plaine sportive qui allait de Bonnier de la Mosson jusqu'au lac des Garrigues, qui pouvait se trouver au milieu des pinèdes. Cela pourrait être un lieu avec une dimension sportive, culturelle et de loisirs. Il y a déjà la piscine Neptune. On a déjà des équipements, le stade de la Mosson, et d'autres équipements. Je ne vais pas m'étaler sur tout cela. Nous vous enverrons par écrit d'autres propositions, à vous et à vos services, et nous comptons sur vous pour ne pas abandonner ce quartier. Merci de votre attention.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur JAWHARI. Je vais répondre sur l'affaire du déséquilibre. Le déséquilibre est patent actuellement ; il est réel. Il y a le stade, il y a ces commerces déqualifiés, il y a les images épouvantables de la fusillade qui a eu lieu au pied de la tour d'Assas. Il y a ce quartier où, quand vous y allez, les gens si populaires, si attachants, vous disent : « *je veux partir, aidez-nous à partir* ». C'est cela qu'on entend là-bas, et il faut qu'on puisse agir pour le rééquilibrer. Bien sûr, on pourrait dire qu'en gardant le stade, cela équilibrerait. Il se trouve que le stade n'a pas réglé les problèmes du quartier. Il se trouve que le dirigeant du club, le Président Laurent NICOLLIN, dit : « *nous, on a besoin d'un nouvel équipement* ». Donc nous on a eu un engagement de campagne qui était d'installer avenue Georges-Frêche le stade Louis-Nicollin, à la place du méga centre commercial *Shopping Promenade*. Et nous allons donc vendre ce terrain à Laurent NICOLLIN pour qu'il réalise 100 % privé son stade.

Le choix de nos collègues de Strasbourg est un petit peu différent. Eux, ils mettent 100 millions d'euros pour refaire le stade – 100 millions d'euros. Vous suivez les uns les autres les DOB : 100 millions d'euros, cela n'est pas rien. Nous, le stade de la Mosson, il est en zone rouge du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation). C'est-à-dire qu'il est inondable, dangereux. Cela a été évoqué ce matin. On a fait référence au risque inondation. Donc là, on a un stade qui est financé par le privé, et on vendra le terrain. On ajourne *Shopping Promenade* et on vend le terrain. Il y en a qui disent on ajourne *Shopping Promenade* et on ne fait rien. Sauf que là, pour la collectivité, c'est plus de 10 millions d'euros qui seraient pour nos frais.

Donc nous, on a proposé l'implantation. Il est hors de question de ne rien faire. C'est pour cela que notre collègue élu au sport va mener une concertation sur le devenir de ce site, pour que ce soit un élément d'attractivité dans ce quartier. Une concertation avec les habitants et une concertation sous forme de jury international pour essayer de trouver un équipement qui soit ouvert toute la semaine, qui attire dans ce quartier. Ce sera un des éléments. Tout comme à la Métropole, vous le verrez, sur l'équipement nautique, il y a un projet qui a été initié, que nous allons poursuivre, qui peut être extrêmement intéressant. Tout comme je trouve cela

dur de dire qu'à la Paillade, il n'y a que cela. Il y a quand même un très beau théâtre, qui est le théâtre Jean-Vilar. Il y a un studio, Didier THERON – qu'il me soit permis de le saluer – qui est présent. Ils font des choses.

Dans les discussions que nous aurons sur la redéfinition de l'ANRU, on va aussi traiter le centre commercial de Saint-Paul, que nous aimerions – cela ne sera pas dans les deux ans qui viennent, mais – transformer en grande halle de la Méditerranée, polarité commerciale. C'est la somme d'un certain nombre de projets qui va permettre de rééquilibrer ce quartier. Mais nous le savons tous, ayons l'honnêteté de le dire, je n'en fais le procès à personne : le déséquilibre est extrêmement important. Et puis là-bas, il nous faut une coulée verte. Avec la transformation du stade, on va désartificialiser des sols pour aménager le long de la Mosson, Monsieur JAWHARI, pour aller dans cette idée-là, Bonnier de la Mosson, coulée verte le long de la Mosson pour aller jusqu'au lac des Garrigues et en faire un lieu d'agrément, un lieu de sport, un lieu de promenade, un lieu de l'espace public. On a tous en mémoire la ZAT, qui s'était tenue à la Paillade. Un espace public qui crée un champ des possibles. On a beaucoup de travail à faire pour ce quartier populaire auquel tous, nous sommes attachés. Et la volonté de rééquilibrer passera par de nombreux investissements, sans l'État. Ce que propose Madame FAYE, requalification du commerce, ce sera un des plans très ambitieux autour de l'éducation sur la question des écoles. La destruction de la tour d'Assas, donc la dé-densification de ce quartier, et l'effacement d'un urbanisme qui, objectivement, a fait son temps, on appelle cela l'urbanisme de dalle. Donc on a beaucoup de projets. Je voudrais le dire. C'est facile de dire « oui, ci, ça ». C'est la somme, mise bout à bout, de ces projets, qui va mobiliser.

Dans la commande publique, sur les investissements, nous avons évidemment – et c'est pour cela que Madame RIBOT tout à l'heure a très justement pris la parole – on va essayer de travailler pour pouvoir sortir un certain nombre de jeunes qui sont peu qualifiés, qui sont en situation de grande difficulté sociale, par le volet de la commande publique. La stratégie territoire zéro chômeur présentée par Monsieur LAOUKIRI tout à l'heure s'inscrit à titre expérimental dans ce quartier. Moi, je suis preneur de vos propositions. C'est de mobiliser tout cela.

Après, j'entends des gens qui disent : « *Il faut garder le stade.* », mais ce n'est pas possible, zone rouge du PPRI. Le Président NICOLLIN veut changer. Est-ce que vous êtes prêts à mettre plus de 100 millions d'euros, non pas pour transformer l'enceinte existante, mais sur la même emprise, financièrement, ce n'est pas tenable. Donc il faut qu'on se réinterroge, avec les habitants, c'est le but de cette concertation sur le devenir du stade, pour essayer d'agir dans ce quartier, et on va travailler là-dessus. Vous aurez l'occasion de nous juger sur cela. Tout le monde sait qu'on part de très loin, d'une situation difficile. Il y a beaucoup de désespérance dans ce quartier. Nous le faisons aussi en clarté, concertés avec les habitants selon les modalités qu'a données Madame GIMENEZ. Et puis ne pas composer avec n'importe qui non plus. Voilà. À bon entendeur.

Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Christian ASSAF, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Hind EMAD, M. Salim JAWHARI, M. Hervé MARTIN, Mme Catherine RIBOT, M. Philippe SAUREL.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 55 voix*

## **20. Aménagement durable du territoire - Nouveau Projet de Renouveau Urbain du quartier des Cévennes - Maison de Quartier Chabrol - Retrait des parties communes de la copropriété et démolition des locaux**

*Mme Clothilde OLLIER entre en séance.*

*M. Sébastien COTE quitte définitivement la séance en donnant pouvoir à M. Mikel SEBLIN.*

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 20, sur les Cévennes. Madame FAYE, rapidement.

**Maryse FAYE :** Monsieur le Maire, je voudrais aussi m'insérer dans ce que vous disiez par rapport à l'ANRU sur la Mosson. Sur les Cévennes, là aussi, vous allez peut-être considérer que c'est un tout petit pas dans la grande opération des Cévennes, mais il faut savoir qu'aujourd'hui, les Cévennes, ce sont 900 logements, et que nous sommes dans des considérations juridiques très importantes pour pouvoir sortir des opérations, parce que la copropriété se trouve en situation de blocage complet. Elle est insolvable et endettée. Donc nos premières actions, on va les faire peut-être à petits pas ; mais elles sont essentielles, en particulier l'action que nous allons mener sur la Maison pour tous Jean-Pierre-Chabrol – qui est fermée depuis longtemps, bien trop longtemps –, qui fait l'objet d'un arrêté de péril pour lequel la copropriété ne peut pas faire face. Ce que nous prenons en charge, c'est l'entière démolition de cette Maison de quartier. Juridiquement, il faut qu'on opère une procédure qui nous permet aujourd'hui de pouvoir la sortir des parties communes. Et c'est ce que nous vous proposons dans le cadre de cette affaire.

Vous voyez sur cette photo la Maison pour tous qui est fermée. Et vous avez une autre photo sur laquelle vous avez une image de ce que pourra devenir la Maison pour tous du futur. C'est une opération qui va s'insérer dans une opération un peu plus grande sur la requalification de tout l'espace qui n'est pas public, mais qui est privé, qui appartient à la copropriété, qui est situé devant les commerces, et qui là aussi fera l'objet bientôt d'une opération de requalification de ce site.

Donc je vous propose de nous autoriser à travailler directement sur cette Maison pour tous et pour commencer à travailler sur l'entrée dans le quartier des Cévennes.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Madame FAYE. La parole est à Monsieur LAOUKIRI.

**Mustapha LAOUKIRI :** Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste donner mon sentiment et celui de certains des habitants concernant le projet ANRU et remercier Maryse FAYE pour sa présentation. Ce projet de renouvellement urbain, les habitants des quartiers concernés et tous les Montpelliérains l'attendent depuis de nombreuses années. Nous nous inscrivons totalement dans cette dynamique, cette ambition de redonner à ces quartiers toute leur place dans la ville, en recréant des espaces de vie, des commerces dignes de ce nom, en y implantant des services trop souvent absents de ces territoires, qui sont nos territoires, notre histoire, notre ville. Avec l'ensemble des collègues élus, nous apportons chaque jour à l'ANRU, portant sur la Paillade et les Cévennes, une ambition à hauteur de notre engagement, et c'est une promesse que l'on fait à notre ville : celle d'une ville inclusive, résiliente, qui ne laisse aucun quartier à l'abandon, une ville à l'écoute de ses habitants, à l'image des différents adjoints qui ont à cœur de répondre au mieux aux attentes des habitants du quartier. Tout comme eux, nous souhaitons cette ville à dimension humaine et réinventer nos quartiers, redonner de la fierté aux habitants de ces quartiers, des quartiers avec leur propre histoire, leur propre identité. Ce sont aussi ces quartiers qui font ce qu'est Montpellier. Merci, Monsieur le Maire, de votre attention, et très chers collègues.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur LAOUKIRI. La parole est à Monsieur EL KANDOUSSEI.

**Abdi EL KANDOUSSEI :** Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste poser une simple question. Si vous pouvez me répondre : est-ce que c'est bien le bureau d'études « *Passagers des Villes* », que nous avons recruté, qui continue le projet que nous avons initié ?

**Monsieur le Maire :** Oui, « *Passagers des Villes* », un bureau d'études lyonnais. Il n'est pas question de changer. Le projet suit son cours.

**Abdi EL KANDOUSSEI :** Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Je vous propose de mettre aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Christian ASSAF, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Hind EMAD, M. Hervé MARTIN, Mme Catherine RIBOT, M. Philippe SAUREL.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 57 voix*

## 21. Aménagement durable du territoire - Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Clément-de-Rivière

*Mme Caroline DUFOIX quitte définitivement la séance en donnant pouvoir à Mme Séverine SAINT MARTIN.  
M. Boris BELLANGER quitte définitivement la séance en donnant pouvoir à Mme Mylvia HOUGUET.*

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 21. Il s'agit d'un avis du Conseil municipal sur le PLU de Saint-Clément-de-Rivière. On vous propose de donner un avis défavorable : sur la commune se situe le projet de centre commercial *Oxylane*, et nous ne sommes pas favorables à cette implantation commerciale au nord de la Métropole. Nous pensons que ce modèle est un modèle daté. Je le dis : c'est là-dessus que nous nous exprimons. Madame CRISTOL – qui est nouvellement élue, depuis quelques mois en fonction – porte un projet pour sa commune. Et c'est sur cet aspect-là que nous exprimons un avis défavorable sur le PLU. Je donne la parole à Madame JANNIN, puis à Madame MANTION et à Madame DOULAIN, et Madame OLLIER.

**Stéphanie JANNIN :** Monsieur le Maire, chers collègues, je vous rejoins pleinement sur l'inadéquation en termes d'urbanisme durable du programme *Oxylane*, notamment par l'artificialisation des sols qui va être générée, irréversible, par l'usage décuplé de la voiture qui y sera inexorablement associée, par les questionnements hydrauliques soulevés dans la délibération, ou encore par l'absence de mixité programmatique.

Pour autant, la délibération que vous proposez appelle une autre réflexion – et j'espère que vous l'entendrez, sans esprit polémique bien entendu. On nous demande un avis sur un PLU qui, faut-il le rappeler, est le fruit d'un processus démocratique de concertation, d'un dialogue entre les instances et des représentants du territoire en question, élus au suffrage universel, à savoir la commune de Saint-Clément-de-Rivière et la Communauté de communes du Pic Saint-Loup. Vous décidez dans cette délibération de transformer cet avis sur un PLU global en un avis sur le projet *Oxylane*, ceci sans nous donner d'élément sur le reste du contenu de ce PLU. C'est un choix que vous faites et il nous est imposé. Dans son PLU, chaque commune bâtit son projet de territoire et c'est une expression démocratique, qu'on le veuille ou non, qu'on adhère ou pas au projet.

Personnellement, j'aurais aimé en avoir la vision globale, puisque c'est bien sur cela que nous, en tant qu'élus de Montpellier, nous sommes interrogés. Vous auriez pu tout aussi bien, par exemple – peut-être dans une vision plus apaisée – opter pour un avis sur le PLU global, avec une réserve concernant le projet *Oxylane*. Cela aurait été sans doute plus juste et plus respectueux des souverainetés communales et intercommunales. Je comprends mal, à vrai dire, l'option qui a été retenue.

Alors, j'ai imaginé, à la lecture de cette délibération que l'orientation que vous lui avez donnée était le fruit d'un engagement de longue date, contre le projet *Oxylane*, et un positionnement aujourd'hui – si je puis dire – « *quoi qu'il en coûte* », y compris en termes de respect des souverainetés locales et de leur gouvernance. Cependant, le retour sur quelques moments clés de la montée en faisabilité de ce projet n'a finalement fait qu'ajouter à la confusion.

Rappel des faits, car il faut bien expliquer, il faut dire la vérité et bien comprendre pourquoi on en arrive aujourd'hui à avoir un projet *Oxylane* qui est prêt à sortir de terre – et cela va nous poser beaucoup de difficultés. En 2014, la majorité socialiste du Département, bien au-delà de donner un avis, s'est engagée et a vendu à la société Décathlon, après l'avoir déclassé du domaine public, la voirie indispensable à la réalisation du projet *Oxylane*, en s'engageant dans le même temps, je cite « *à accepter de constituer toute servitude qui s'avérerait nécessaire pour mener à bien cette opération* ». C'est à ce moment-là que le projet est devenu possible. Puis, sur l'exercice budgétaire 2017, vous avez mis en œuvre de manière volontaire un partenariat public-privé, engageant la société Décathlon, le Département et la commune, avec une participation publique du Département – où vous étiez d'ailleurs à cette époque personnellement en charge du budget – à hauteur de 1 750 000 euros TTC environ, ceci afin de participer aux travaux nécessaires de desserte. D'ailleurs, à cette époque, je souhaiterais noter que les huit conseillers départementaux du groupe *Hérault Citoyens* s'étaient abstenus. Dans le contexte de crise climatique grave, la continuité et la cohérence dans les choix qui sont faits et les options retenues, surtout loin des dogmes et des opportunités politiciennes, sont indispensables à un

fonctionnement respectueux.

Alors je m'abstiendrai sur cette affaire, car telle qu'elle est proposée, elle est malheureusement un bien mauvais signal envoyé dans la perspective de la création d'une agence d'urbanisme que vous appelez de vos vœux, et dans laquelle – je suis sûre que vous ne me contredirez pas – devront s'inscrire des positionnements cohérents, dans le temps, et des rapports d'égalité entre les communes, ceci dans un grand respect des instances démocratiques. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. La parole est à Madame OLLIER.

**Clothilde OLLIER :** Vous comprendrez que je prends la parole ici avec un fort côté affectif, puisqu'en tant qu'ancienne Maire de Murles. J'étais une des seules maires, justement, de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup à m'opposer à la construction de ce Décathlon sur ces terres. Ces terres, qui sont des terres agricoles reconnues, où il y a des plantations qui sont faites régulièrement. Ce ne sont pas des friches. Il y a effectivement des problèmes d'eau puisqu'on a des réserves d'eau qui sont très proches de cette zone. Et puis, toujours la même problématique d'artificialisation de nos terres agricoles.

Oui, comme je l'ai toujours fait, je m'opposerai à la construction de ce projet, de ce Decathlon, puisque cela va à l'encontre de tout ce que je porte, tout ce que je veux pour notre territoire. Par contre, je pense que, ce qui me gêne là-dedans, c'est que nous n'avons pas, je pense, de leçon à donner à la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup qui s'est largement développée au niveau du zéro pesticide, comme la Commune de Saint-Mathieu-de-Trévières il y a quelques jours. Saint-Mathieu-de-Trévières est passée en zéro pesticide – c'est pourtant une grande commune – comme de nombreuses communes du Grand Pic Saint-Loup. Grand Pic Saint-Loup qui cherche à préserver justement cette ceinture verte autour de son territoire, qu'allègrement, la Métropole essaie de lui ronger.

Nous n'avons pas de leçon à donner, sachant que nous allons construire sur des terres un stade de foot – toujours bétonné – et que nous allons détruire la Friche Mimi. Pour information, pour Monsieur JOUAULT : oui, il y a des arbres sur la Friche, il y a beaucoup d'arbres, et des arbres peut-être centenaires à cet endroit, et oui, on pourrait effectivement y faire un parc. Je l'invite à aller rencontrer sur place les personnes. On a voté, enfin vous avez voté – puisque j'ai voté contre – l'agrandissement d'un hôtel de haut standing sur des terres agricoles, et la déconstruction à Cambacérès sur des terres agricoles. Donc je pense qu'on n'a pas de leçon à donner au Grand Pic Saint-Loup, qui est un territoire de pleine nature, dont je suis très fière. Mais comme je l'ai toujours fait, je m'opposerai à la construction d'*Oxylane* sur ce territoire du Grand Pic Saint-Loup, un territoire que j'aime particulièrement.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame OLLIER. La parole est à Madame MANTION. Ensuite, Madame DOULAIN, Monsieur EL KANDOUSSI, Monsieur MARTIN.

**Coralie MANTION :** Bonjour à tous. Je vais commencer par répondre à Madame JANNIN. Je pense qu'elle connaît très bien la législation. En effet, il y a le pouvoir de souveraineté à laisser à la Commune de Saint-Clément-de-Rivière et au Grand Pic Saint-Loup. Mais aussi, la loi dit qu'il faut demander l'avis aux communes limitrophes quand il y a un changement de PLU. Donc nous sommes dans la légalité, dans notre devoir de donner notre avis. Et je vous rappelle, Madame JANNIN, que le Grand Pic Saint-Loup vous a demandé un avis en janvier 2018 et que vous n'y avez pas répondu. Donc par défaut de réponse, c'est réputé favorable. Donc vous avez validé le projet *Oxylane* en 2018.

De plus, je suis d'accord que ce sont des problèmes à plus grande échelle que l'échelle de la Métropole. Il faut co-construire le territoire à une échelle plus grande, à l'échelle du bassin de vie. Et nous aurions comme cela co-construit l'aménagement du territoire ensemble, avec le Grand Pic Saint-Loup et Montpellier Méditerranée Métropole. C'est pour cela qu'il y a urgence à mettre en place l'agence d'urbanisme pour pouvoir justement travailler ensemble et ne pas avoir, comme cela, à donner un avis défavorable à la modification du PLU de Saint-Clément-de-Rivière.

La prolifération des zones commerciales périphériques a affaibli, année après année, le commerce indépendant, le commerce de centre-ville et de proximité. Après l'implantation des supermarchés aux entrées des communes, des grandes surfaces comme l'espace Trifontaine aux portes de Montpellier, la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup veut construire *Oxylane*, un lotissement multi-activités de 23 hectares sur la route de Gange. Des boîtes à chaussures sur du bitume.

Ce projet est une aberration écologique et économique. Pourquoi une aberration économique ? Pour un emploi créé dans une zone commerciale de périphérie, ce sont trois emplois détruits en centre-ville. Le projet a beau être en-dehors de la Métropole, il impactera les commerces de Montpellier. La croissance démographique est forte à Montpellier. Mais elle est très loin d'être aussi rapide que la croissance des zones commerciales périphériques. Depuis l'ouverture d'Odysseum, le chiffre d'affaires du centre-ville a baissé de 20 %. Qu'advient-il avec ce projet ? Ce projet est une menace pour l'activité économique, les entreprises, les emplois.

Pourquoi une aberration écologique ? *Oxylane*, ce sont 23 hectares de terre agricole et naturelle artificialisée, des parkings, des constructions, des bassins de rétention, des routes, alors qu'il faudrait au contraire préserver nos terres agricoles, la ceinture verte, et limiter l'imperméabilisation, *a fortiori*, dans cette zone identifiée comme corridor écologique dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique). La plaine des Fontanelles, ce sont 20 hectares de terre agricole qu'on cultivait, 3 hectares d'espaces boisés classés et 1 cours d'eau avec sa ripisylve ; ce sont 63 espèces sur ce site, dont des chauves-souris, batraciens, amphibiens, reptiles et oiseaux, à très forte valeur patrimoniale. C'est un paysage bucolique. Il est criminel de sacrifier au nom du business ce site, cette ceinture verte nourricière et forestière. La préservation de ces terres est un patrimoine acquis pour les générations futures.

En plus de perturber gravement la biodiversité, ce projet aura un impact sur les enjeux hydrauliques et les ressources en eau. Ce projet est situé sur le bassin versant de la Lironde, un site sensible – je n'ai pas besoin de vous rappeler les épisodes cévenols de 2014. L'imperméabilisation des sols affectera l'écoulement naturel des eaux et engendrera des conséquences en aval, inondations et dégâts matériels. Pour faire le parallèle avec le début de séance, c'est l'urbanisation à Euromédecine qui perturbe le ruissellement et cause les inondations au CHU.

Dernier point : l'accessibilité. *Oxylane*, ce sont jusqu'à 8 000 véhicules par jour prévus le samedi, c'est un nouvel aspirateur à voitures qui entraînera le trafic routier, les émissions de CO<sub>2</sub> et la pollution de l'air, alors qu'il faudrait au contraire limiter la dépendance à la voiture, rapprocher habitat et commerce pour favoriser des modes de déplacement non-polluants (marche, vélo, transport public). Aucun nouveau projet ne doit être programmé sans une desserte efficace en transport collectif et en réseau pour les mobilités actives. Nous devons favoriser la mixité fonctionnelle, la « *ville du quart d'heure* ». Ce projet va porter une atteinte irréversible à notre territoire. Il doit être stoppé, car il ne s'inscrit pas dans une logique de développement économique durable, de territoires résilients, de souveraineté alimentaire et de lutte contre le dérèglement climatique.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Madame MANTION, pour ces propos. Madame DOULAIN. Puis Monsieur EL KANDOUSSI, puis Monsieur MARTIN. Allez-y, Madame DOULAIN.

**Alenka DOULAIN :** Monsieur le Maire, chers collègues. Dans cette affaire vous nous proposez d'émettre un avis défavorable sur le PLU de Saint-Clément-de-Rivière pour s'opposer au projet *Oxylane*. On va du coup voter pour. Mais c'en est presque un peu gênant. Certes, cela ne nous coûte rien de nous occuper des affaires des voisins, mais on ne peut pas s'empêcher de tiquer sur le point suivant. En plus de faire remarquer les faibles infrastructures de transport desservant la zone, vous justifiez cet avis défavorable par le besoin indispensable de lutter contre l'artificialisation des sols en limitant les aménagements commerciaux. Monsieur le Maire, je vais peut-être vous apprendre quelque chose : il n'y a pas que les surfaces commerciales qui peuvent artificialiser les sols. Les routes participent à l'artificialisation des sols, telles que le contournement ouest de Montpellier que vous soutenez. Les bâtiments, de manière générale, comme le stade de foot que vous souhaitez construire à Pérols, y participent aussi.

Contre tous ces projets, vous pourriez aussi émettre des avis négatifs. J'ai du mal à croire qu'on ne l'a pas fait ici juste parce que vous ignorez que ces projets participaient également à l'artificialisation des sols. On voit que, quand il n'y a pas de revenu pour la SERM ou que ce n'est pas pour les copains, il est très facile d'être contre les projets d'aménagement. Quand vous nous proposez cet avis, c'est finalement Jésus, cité dans l'*Évangile selon Luc*, qui vous répondra le mieux : « *Qu'as-tu à regarder la paille dans l'œil de ton frère, alors que la poutre qui est dans ton œil à toi, tu ne la regardes pas ? Enlève la poutre de ton œil, et alors du verras commet enlever la paille qui est dans l'œil de ton frère.* » Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci Madame DOULAIN, merci pour vos références – elles vous appartiennent. Monsieur EL KANDOUSSI.

**Abdi EL KANDOUSSI :** Merci. Je voulais intervenir pour confirmer les propos de ma collègue Stéphanie JANNIN, puisque je siège également au Conseil départemental. Le groupe *Hérault Citoyens* s'était abstenu, contrairement à vous, Monsieur le Maire – vous aviez voté pour. Nous avons donc décidé de nous abstenir, en indiquant que nous laissons les élus en responsabilité décider. C'est également la position de notre groupe à la Ville aujourd'hui. Donc nous avons une colonne vertébrale. Nous nous abstiendrons sur cette affaire et nous laisserons les élus en responsabilité décider.

Et pour répondre à Madame MANTION, effectivement, ma collègue Stéphanie JANNIN ne remet pas en cause le fait de donner un avis au PLU. Oui, c'est obligatoire. Elle souligne le fait que vous choisissez de transformer l'avis de la Ville de Montpellier sur le PLU global en avis sur *Oxylane*. Donc il ne faut pas retirer, enlever une partie sur l'avis qui avait été demandé sur le PLU global et le ramener exclusivement à *Oxylane*. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci. La parole est à Monsieur MARTIN.

**Hervé MARTIN :** Je vous remercie. Sur le dernier point qui vient d'être abordé par Monsieur EL KANDOUSSI, qui rejoint le problème de la souveraineté locale, il appartient, et c'est la loi qui le dit, aux communes qui jouxtent la commune concernée de donner un avis. Quand dans le PLU il y a un point aussi important que celui-ci, on ne va pas faire semblant de le noyer au milieu de tout le reste pour justifier une abstention. Je rappelle d'ailleurs qu'en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial), le Conseil général lui avait voté contre ; je crois que la Ville à l'époque s'était abstenue.

Autre point, parce qu'il y a des points qui ont été abordés, sur les conséquences à la fois en termes d'écologie, d'environnement, agricole, de déplacements urbains : rappeler qu'*Oxylane*, c'est Décathlon, c'est-à-dire le groupe Auchan. Le groupe Auchan, depuis 2013, c'est 500 millions d'euros de CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi). Donc cet argent-là, on autoriserait qu'il soit investi à proximité de Montpellier, avec les conséquences que l'on connaît, que je viens de réciter, en termes environnementaux, etc. C'est donc absolument impossible de pratiquer de cette façon-là. Et voilà pourquoi nous soutiendrons la position qui est proposée dans cette délibération. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur MARTIN. Juste pour la bonne information de tous, le Conseil départemental, en CDAC, avait voté contre ce projet. La Ville de Montpellier, au même moment, elle, avait fait le choix de s'abstenir. Si demain nous sommes sollicités sur des extensions commerciales, notre avis sera contre. Nous pensons que ce modèle-là est un modèle du passé, qu'il faut aujourd'hui conforter la centralité commerciale de l'Écusson, des commerces de quartier, et puis aussi des cœurs de village, chose que beaucoup de maires partagent. Si j'ai eu l'occasion de m'exprimer là-dessus à la Métropole, j'indiquerai qu'aucun crédit ne sera affecté pour desservir ce projet. Donc nous donnons un avis défavorable – c'est ce qui vous est proposé – parce qu'il y a le projet *Oxylane* qui, de notre point de vue, est un projet daté, comme l'était le projet *Shopping Promenade* de 110 000 mètres carrés, qui prévoyait 70 000 mètres carrés d'extension commerciale. L'équipe municipale que je conduis – et Coralie MANTION l'a très bien exposé – défend le commerce de proximité. Au demeurant, il existe une concurrence liée à l'internet. Donc nous devons le soutenir.

Je vous propose de mettre aux voix. J'ai pris bonne note des collègues qui s'abstenaient. J'ouvre le vote. Très

bien. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 55 voix*

*Abstentions : 10 voix*

*Se sont abstenus : M. Mohed ALTRAD, M. Serge GUISEPPIN, Mme Stéphanie JANNIN, M. Salim JAWHARI, M. Mustapha MAJDOUL, Mme Isabelle MARSALA, Mme Patricia MIRALLES, M. Bernard TRAVIER, Mme Joëlle URBANI, Mme Annie YAGUE.*

Je vous propose de faire une pause de 30 minutes, pour reprendre notre séance à 14 heures 30. Il reste 40 affaires, mais qui susciterons sans doute moins de débats – sauf deux. Je ne doute pas que tout le monde veut avoir des forces pour pouvoir mener à bien cette discussion.

***Monsieur le Maire propose une interruption de séance à 14 heures pour une durée de 30 minutes.***

***La séance est suspendue et reprend à 14 heures 30.***

## **22. Aménagement durable du territoire - ZAC Nouveau Saint Roch - Demande d'agrément de candidature ROXIM/PITCH - Lot IV1.b**

*Mme Agnès ROBIN quitte définitivement la séance en donnant pouvoir à Mme Maryse FAYE.*

**Monsieur le Maire :** Je vous propose de reprendre nos travaux – il est 14 heures 30 – sur l'affaire n° 22. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Pas de demande de prise de parole. Je vous propose de mettre aux voix. Merci à tous. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Max LEVITA.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 61 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

## **23. Aménagement durable du territoire - Transport et Mobilité - Tramway ligne 5 - Vente à Montpellier Méditerranée Métropole de la parcelle AI 105 - Domaine de Lavalette - Commune de Montpellier – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 23. Qui pose des questions auprès de Madame FAYE, rapporteuse de cette affaire ? Pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Hind EMAD, Mme Julie FRÉCHE, Mme Clara GIMENEZ, Mme Coralie MANTION, M. Laurent NISON, M. Philippe SAUREL, M. Charles SULTAN.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 57 voix*

**24. Aménagement durable du territoire - Exercice du droit de préemption - Propriété des consorts  
Monpetit - 6 rue des Tourterelles - Convention de tiers payeur entre la Ville et ACM Habitat -  
Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 24. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Yves BARRAL, M. Michel CALVO, M. Sébastien COTE, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Flora LABOURIER, M. Philippe SAUREL, M. Mikel SEBLIN, Mme Radia TIKOUK.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 56 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenue : Mme Clothilde OLLIER.*

**25. Aménagement durable du territoire - Foncier - Acquisition de l'ancienne agence bancaire Crédit  
Agricole - Place Renaudel - Quartier Celleneuve à Montpellier – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 25. Madame YAGUE demande la parole, Madame GIMENEZ et Madame SERRANO. Madame YAGUE, vous avez la parole.

**Annie YAGUE :** Merci, Monsieur le Maire. Je prends la parole notamment au nom de ma collègue Madame MARSALA, qui a des difficultés à accéder elle aussi à la parole. Juste pour vous dire que nous sommes ravis de voir que notre projet pour Celleneuve et le cinéma Nestor Burma, qui est exposé ici dans cette délibération, est concrétisé. C'était tout. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup Madame. La parole est à Madame GIMENEZ.

**Clara GIMENEZ :** Merci, Monsieur le Maire. Simplement pour dire que le groupe communiste apprécie tout particulièrement cette délibération ; non pas qu'on se réjouit qu'une banque soit remplacée par un lieu culturel, quoique. Ceci étant dit, je tenais à noter que nous conservons du coup un distributeur automatique de billets, ce qui permet quand même aux habitants d'avoir accès à ce service de proximité. Souligner aussi qu'on est place Renaudel, en lisière de quartier politique de la ville – c'est mon dada, vous l'aurez compris. En tout cas, j'apprécie fortement que ce lieu-là puisse bénéficier d'un établissement dédié à la création. Dans ce quartier qu'on a visité avec Sébastien COTE, Élodie BRUN-MANDON et Véronique BRUNET la semaine dernière, où il y a un fort sentiment de relégation des habitants, c'est un acte fort que nous posons-là et qui sera, j'en suis sûre, très apprécié par les habitants. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup, Madame GIMENEZ. Madame SERRANO.

**Célia SERRANO :** Bonjour. Dans le quartier Celleneuve, il y a un cinéma municipal Nestor Burma. Dans ce cinéma, il y a une chouette équipe, et je voudrais ici la saluer. Dans ce cinéma, il y a une programmation tous publics, mais aussi de chouettes films d'animation pour les enfants. À côté de ce cinéma, il y a des associations, il y a toute une vie d'artistes, il y a toute une vie de quartier, il y a toute une vie qui s'anime, il y a des écoles qui se rendent à ce cinéma Nestor Burma car, oui, dans ce cinéma, il y a beaucoup d'enfants. À côté de ce cinéma, grâce à cette acquisition, il va y avoir une autre salle pour des bureaux, pour des résidences, pour des ateliers, pour rêver, pour apprendre. Voyez, visualisez la ruche qui va s'installer sur cette place. Ça va butiner et ça va essaimer dans les corps et dans les têtes et dans les mains, et ça va grouiller, parce que oui, il grouille de monter des projets et de donner la place aux artistes, de donner le pouvoir aux enfants. Réjouissons-nous, projetons-nous et construisons ensemble un beau projet, pour que vive l'altérité, l'art, et pour que vive le cinéma !

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame SERRANO, pour ce plaidoyer. José GARCIA, qui est le parrain du cinéma Nestor Burma, inauguré en 2010, aurait été ravi de vous entendre ainsi. Effectivement, dans cette rue, il

Il y a l'association Odette Louise notamment, il y a tout un tas d'acteurs, un comité de quartier très dynamique. Et donc en faisant, en réalisant cette acquisition, notre enjeu, c'est bien de pouvoir accompagner la dynamique de Nestor Burma et de son espace éducatif, qui est l'ancienne poissonnerie – dont chacun se souvient – et notamment de pouvoir monter des projets et des résidences d'artistes qui en ont tant besoin. Là, il y a toute une dynamique culturelle sur la place Renaudel qui va s'ouvrir. Nous avons beaucoup de travail encore pour Celleneuve – tout le monde en est conscient – en particulier autour de la mixité commerciale, et de pouvoir suivre cela. Et aussi l'usage des règles, du respect des règles sur la partie basse de l'avenue de Lodève, entre le garage et la place Renaudel, là où nous avons des points de tension. Donc Celleneuve, acquisition pour faire des résidences d'artistes, place Renaudel, le permis de louer. Donc on aura l'occasion d'aller rencontrer les habitants du quartier pour parler de leur projet de cinéma, mais pas que.

Je vous propose de passer au vote. Je mets aux voix. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 65 voix*

## **26. Services à la population et cohésion sociale - Commission d'Attribution des Locaux Associatifs (CALA) - Structuration et fonctionnement – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 26. Structuration et fonctionnement de la CALA. Composition. Elle devra se doter d'un règlement. Monsieur JAWHARI a fait acte de candidature, et aussi Madame LABOURIER. On propose d'étendre et de recevoir sa candidature. Je propose de mettre aux voix. Madame DOULAIN.

**Alenka DOULAIN :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, il est proposé dans cette affaire de mettre en place la nouvelle Commission d'Attribution des Locaux Associatifs qui aura la charge d'organiser la mise à disposition de nos équipements municipaux. C'est un sujet passionnant, pour lequel le mouvement *Nous Sommes* a beaucoup travaillé parce qu'on a pu constater que les besoins d'accès aux équipements municipaux étaient énormes. Il y a plus de 2 600 associations dans notre ville et seule une poignée ont un accès régulier à un équipement municipal. Nous pensons, et je suis intervenue déjà deux fois dans cette Assemblée sur le sujet, qu'un chantier doit être lancé au plus vite avec une stratégie et des objectifs précis. Vous allez voir que tout ce que je présente ne coûte rien.

Premier point : réaliser un état des lieux des équipements municipaux en établissant une cartographie quartier par quartier. Et pourquoi pas, d'ailleurs, aussi identifier éventuellement du bâti qui appartient à des associations et qui est mis à disposition parfois à d'autres associations. Deuxièmement : clarifier les critères d'attribution des équipements pour améliorer l'équité et la transparence. Troisième point : mettre en place une commission d'attribution mixte, avec des élus certes, mais aussi des habitants et des représentants des Maisons pour tous. Quatrième point : mettre en place un système de réservation en ligne, simple d'utilisation. Chaque association pourra y faire une demande de salle en trois clics, et la Ville s'engagera dans des délais raisonnables pour statuer sur la demande. Au passage, cela marche dans une ville comme Nantes, avec plus de 4 000 associations.

Avec ces mesures simples, de bon sens, tout le monde y gagnerait : la Ville, les associations et les habitants. Monsieur le Maire, lors de mes dernières interventions sur le sujet, vous aviez déclaré dans cette Assemblée vouloir revoir le dispositif. Mais ce que je constate à la lecture de la délibération qui nous est proposée, c'est que, malheureusement, rien ne va changer. Aucune de nos propositions n'est retenue. Ce n'est pas très surprenant en soi. Mais ce qui est plus inquiétant, c'est que cette commission que vous mettez en place est une copie conforme du fonctionnement de la Municipalité précédente, c'est-à-dire zéro transparence, zéro objectif pour faciliter le quotidien des associations et leur accès à des salles, zéro ambition pour permettre à des associations d'accéder facilement à un équipement, zéro précision, ni sur les moyens, ni sur les critères.

J'aurai donc trois questions simples. Est-ce que je pourrais aussi participer à cette commission ? On n'a pas eu vent de la procédure pour choisir quels élus pourront l'intégrer. Deuxième question : comment comptez-vous assurer la transparence et l'équité au sein de cette commission ? Et puis troisième question : qu'avez-vous prévu,

de manière générale, pour faciliter la vie des associations, eu égard aux problématiques que j'ai pu présenter ?  
Merci pour vos réponses.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame DOULAIN. C'est un peu un procès d'intention que vous nous faites. On aura, je vous l'avais dit, au prochain Conseil, une délibération pour faire en sorte que les Maisons pour tous, y compris les locaux de l'Hôtel de Ville puissent être mises à disposition. Il y a de nombreuses salles de réunion qui existent ici, salle du Conseil, salles de réunion, etc. Madame HOUGUET travaille sur cette délibération. Et puis pour prendre en compte des modalités de réservation qui doivent être plus simples. Auparavant, c'était deux mois à l'avance – c'était extrêmement fastidieux et difficile. Normalement, on espère pouvoir être prêts au mois de mars. Hélas, la crise sanitaire, de tout façon, rend difficile la vie associative. On a réuni les comités de quartier avec Madame SAINT-MARTIN et les élus de quartier en *Zoom* ou en *StarLeaf* – enfin peu importe – en visio. Donc au mois de mars, il y aura cette délibération-là. Donc je vous laisse à vos procès d'intention desquels, visiblement, vous êtes coutumière. Vous ne nous donnez même pas crédit, encore.

Ensuite, sur la CALA, je ne veux pas... Vous auriez fait acte de candidature par courrier dans les délais et dans les formes... Je ne dis pas, Madame DOULAIN, mais là, on avait lancé une procédure. Monsieur JAWHARI et Madame LABOURIER ont écrit – y compris on fait le choix de faire une place. Je vous propose qu'on délibère là, et on va regarder pour modifier peut-être la délibération si vous souhaitez participer – on voit cela au mois de mars. Mais comprenez que là on avait lancé l'appel à candidatures. Comme vous venez de dire que c'était comme avant, voilà...

Je mets aux voix. Adoptée.

*Salim JAWHARI (Le Cœur et l'Action) et Flora LABOURIER ont fait acte de candidature et sont donc désignés.*

*Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : M. Salim JAWHARI.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 62 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenus : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

## **27. Services à la population et cohésion sociale - Mise à disposition des salles des Maisons pour tous à titre gratuit – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 27. Mise à disposition de salles à titre gratuit dans les Maisons pour tous. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Luc ALBERNHE, M. Christian ASSAF, M. Yves BARRAL, M. Boris BELLANGER, Mme Véronique BRUNET, M. Michel CALVO, M. Sébastien COTE, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Hind EMAD, Mme Clara GIMENEZ, Mme Clare HART, M. Mustapha LAOUKIRI, Mme Fatma NAKIB, M. Bruno PATERNOT.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 50 voix*

**28. Aménagement durable du territoire - Mise à disposition de locaux situés dans la résidence Guillaume Apollinaire au profit de l'association « les Restos du Cœur » - Approbation du loyer minoré - Autorisation de signer la convention**

*Mme Clothilde OLLIER quitte la séance.*

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 28. Qui a des questions auprès de Madame SAURAT ? Madame YAGUE, vous souhaitez dire quelque chose. Allez-y, Madame YAGUE.

**Annie YAGUE :** Oui, merci, Monsieur le Maire. Bien sûr, je ne conteste absolument pas cette délibération. Nous allons voter pour. Nous avons engagé la relocalisation des Restos du Cœur en notre temps. Je voudrais juste vous alerter sur la Croix-Rouge, dans le secteur Celleneuve, qui a été obligée de fermer son antenne parce qu'elle n'avait pas les moyens de payer un loyer – certes, trop important pour eux. Ils vous posaient une question, Monsieur le Maire, je crois qu'ils vous ont écrit. Est-ce que vous envisagez de les aider ? Parce que cette antenne à Celleneuve, elle est importante pour la population de Celleneuve. On sait que c'est une population qui a beaucoup de problèmes, et il serait souhaitable peut-être de leur permettre de maintenir cette antenne sur place. Merci.

**Monsieur le Maire :** Bien sûr, Madame YAGUE. Message reçu. On va les recevoir pour faire le point avec eux sur leur situation, et essayer de les maintenir, évidemment, dans le quartier de Celleneuve. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 64 voix*

**29. Aménagement durable du territoire - Mise à disposition de locaux associatifs au profit de l'association « Bridge Comédie Montpellier » - Approbation du loyer minoré - Convention de location - Autorisation de signature**

*Mme Clothilde OLLIER entre en séance.*

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 29. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame DOULAIN.

**Alenka DOULAIN :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. On ne peut que se réjouir de cette mise à disposition de locaux associatifs pour le club de bridge de Montpellier. Mais je rebondis, tout à l'heure, vous faisiez comme si c'était évident, que je devais comprendre votre calendrier d'amélioration d'attribution des salles – je ne peux pas lire entre les lignes. Je suis intervenue à plusieurs reprises depuis le début de ce mandat avec des propositions précises, dont la mise en place d'une plateforme. Pour l'instant, je n'ai pas eu d'indication claire de ce qui a été mis en place. C'est une vraie problématique sur Montpellier, que l'accès aux locaux pour les associations. Après, en voyant cette délibération, je me suis dit « *bon, finalement, cela montre que cela peut être simple et facile* ». Cette facilité, par contre, ce n'est vraiment pas le retour terrain, et vraiment je veux appuyer cela.

C'est un véritable parcours du combattant que d'avoir accès à des salles. J'ai vraiment besoin et envie d'en témoigner, parce que c'est un vrai bâton dans les roues pour le quotidien des associations. Pour obtenir une salle municipale, il faut appeler une des 23 Maisons pour tous, demander s'il y a une place – la plupart du temps c'est non –, lorsqu'il y en a, il faut déposer un dossier, le dossier est instruit par la Maison pour tous, puis évalué à partir de critères qu'on ne connaît pas, validé par un élu, et si on a de la chance et de la patience, plusieurs mois plus tard, la réponse positive arrive. Ce sont les mêmes problématiques pour les créneaux sur les équipements sportifs ou pour la location d'une salle pour un événement lambda.

Et puis, en fait, en lisant cette affaire, je me suis dit qu'il y avait une solution qui avait l'air relativement simple, pour aller vite sur ce sujet, il suffit d'avoir dans son conseil d'administration une ancienne maire socialiste de

la Ville de Montpellier, et le tour est joué ! Le dossier est instruit rapidement, les bons interlocuteurs sont sollicités en direct, un local adapté en plein centre-ville vous est octroyé, et si vous vous engagez à quelques travaux vous ne paierez qu'un loyer modeste. J'invite donc les associations, en attendant de voir vos engagements qui vont être pris sur l'accès aux salles, d'appliquer tout simplement cette même procédure, c'est-à-dire de contacter un ou une ancienne maire de la Ville de Montpellier – ou peut-être qu'un adjoint suffit – lui proposer d'intégrer le conseil d'administration de son association, et demander à la Ville un local adapté à votre activité. J'ai l'impression que c'est la meilleure manière. Est-ce que vous pouvez me confirmer que c'est bien la marche à suivre, en attendant d'avoir des vraies garanties pour faciliter l'accès aux salles, pour les associations de Montpellier ?

**Monsieur le Maire :** Madame DOULAIN, rassurez-moi : vous ne souhaitez pas les mêmes modalités pour toutes les associations que la délibération qui est écrite ? Parce que là, en l'occurrence, c'est un loyer qu'il faut payer, et qui sera un loyer assez conséquent. Et ce que nous souhaitons dans la délibération que rapportera Madame HOUGUET, c'est une mise à disposition de salles et de lieux, sans avoir à payer un loyer. Donc le Bridge Comédie, qui s'est retrouvé sans lieu pour pouvoir pratiquer, s'est tourné vers nous pour avoir la possibilité de louer. Donc on loue, et cela dégage une recette pour la collectivité. Je ne mets donc pas cela au même niveau et au même titre que l'engagement associatif, de comités de quartier, de très nombreuses associations à qui l'on va mettre à disposition des salles à l'Hôtel de Ville et dans les Maisons pour tous. Et puis j'ai en souvenir, avec Madame FRÊCHE, en juin 2014, nous avions la délibération sur le nouveau règlement d'occupation des salles et nous avons fait part à l'époque de notre très forte opposition. Donc c'est bien vers des modalités nouvelles que nous voulons aller, conformément à nos engagements. Nous, notre but, ce n'est pas que les associations paient des loyers élevés. Là, c'est un loyer qui est assez conséquent.

Après, vous pouvez aller sur des procès d'intention – d'une certaine manière – sur qui est administrateur, qui ne l'est pas. Écoutez, cela vous appartient. En tout cas, là, nous louerons au Bridge Comédie, et cela fait des recettes pour la collectivité, qui ne sont pas négligeables et qui correspondent à un prix dans cette partie de la Ville. En tout cas, Madame MANDROUX appréciera votre procès d'intention, et je profite de ce Conseil pour la saluer.

Je mets aux voix. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 65 voix*

### **30. Aménagement durable du territoire - Fixation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) - Année 2020 – Approbation**

*Mme Clothilde OLLIER quitte la séance.*

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 30. Qui a des questions ? Pas de demande de prise de parole. Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Marie MASSART, M. Manu REYNAUD.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 62 voix*

### **31. Aménagement durable du territoire - Convention d'occupation précaire et révocable - Copropriété "Les Jardins d'Anne" – Approbation**

*Mme Clothilde OLLIER entre en séance.*

**Monsieur le Maire :** Affaire 31. Y a-t-il des demandes de prise de parole ou des questions ? Je mets au vote.

Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 65 voix*

### **32. Ressources - Continuité du service public - Modalités d'exercice du droit de grève à la Ville de Montpellier - Approbation**

*M. Bernard TRAVIER quitte la séance.*

*Mme Clara GIMENEZ quitte définitivement la séance en donnant pouvoir à M. Hervé MARTIN.*

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 32. Affaire importante. Je donne la parole à Monsieur ASLANIAN, Adjoint aux ressources humaines.

**Michel ASLANIAN :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la délibération présentée aujourd'hui en Conseil municipal encadre le droit de grève à la Ville de Montpellier dans les directions de l'éducation, de l'enfance et de la politique alimentaire – trois directions particulières du fait de leur lien avec les enfants. Elle marque deux avancées. Premièrement, un délai de prévenance de 48 heures. Deuxièmement, l'exercice du droit de grève sur un jour complet, qui met fin à la grève perlée qui consistait à n'annoncer qu'une heure de grève – donc une seule heure retenue sur le salaire – tout en empêchant l'ouverture du service.

Nous répondons ainsi au désespoir de très nombreuses familles depuis des mois – voire des années. Nous n'acceptons pas que des parents d'élèves aient été fragilisés, voire aient perdu leur emploi, à cause des grèves à répétition dans les restaurants scolaires. Celles-ci les obligent à s'absenter une à plusieurs fois par semaine plus de deux heures à l'heure du déjeuner en s'organisant souvent du jour au lendemain. Depuis la rentrée de septembre, on compte 25 jours de grève, soit plus d'un jour par semaine scolaire, avec parfois les mêmes restaurants scolaires fermés sans interruption pendant une dizaine de jours.

Cette mesure fait suite à de longues discussions avec les organisations syndicales, avec qui, en tant qu'Adjoint aux ressources humaines et au dialogue social, j'ai pris le temps des échanges, animés mais constructifs. Bien que nous ne soyons pas arrivés à un accord, chacun a pu vraiment s'exprimer. Cette mesure assure la continuité du service public de la restauration scolaire, de l'éducation et de la petite enfance. Cette mesure rééquilibre l'impact des grèves sur les familles par rapport à l'impact sur les agents, en limitant la pratique de la grève d'une heure, qui empêche l'ouverture du service. Enfin, cette mesure est permise par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, précisément pour répondre à la situation de paralysie dans laquelle les grèves se succèdent depuis plus d'un an. Nous nous alignons sur la fonction publique d'État, qui a résolu le problème depuis 2003. Voilà, Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :** Merci beaucoup Michel. J'ouvre le débat. Demandes de prise de parole : Madame DOULAIN, Monsieur LEVITA, Monsieur EL KANDOUSSI, Monsieur MARTIN, Madame OLLIER. Allez-y. Madame DOMBRE COSTE. J'avais dit Madame DOULAIN au départ ? Allez-y, Madame DOULAIN.

**Alenka DOULAIN :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. La question de la grève de la part du personnel municipal, notamment des AERS (Agent d'Entretien et de Restauration Scolaire), n'est pas une nouvelle problématique. Cette situation s'enlise depuis plusieurs années. Lorsque vous étiez dans l'opposition, c'est une question que, d'ailleurs, vous sembliez porter particulièrement à cœur. Je rappelle, par exemple, cet échange entre vous et Monsieur SAUREL, lors d'un Conseil municipal en avril 2018, alors que vos places étaient inversées, où ce dernier riait en vous félicitant ironiquement de vouloir casser la grève et vous lui rétorquiez que « *le droit de grève est un droit constitutionnel* ». C'est pour cette raison que nous n'avons pas été surpris que vous preniez ce problème à bras le corps, dès votre première année de mandat. Il faut dire que la situation est intenable, d'une part pour le personnel qui a vu ses effectifs fondre au fil des années, ainsi que ses conditions de travail se détériorer, que pour les enfants qui doivent passer des journées dans un cadre inadapté, que pour les parents qui se demandent chaque jour si leur enfant peut manger à la cantine le lendemain ou s'il faut poser

un jour de congé.

Là où nous n'avons pas été surpris, il faut l'admettre, c'est de voir que la première disposition mise en œuvre n'est pas celle d'un renforcement des effectifs ou d'une amélioration des conditions de travail, mais d'une casse pure et simple du droit de grève. Nous devons bien admettre que, sur un certain nombre de plans, nous avons déjà constaté que vous tranchiez avec la branche politique à laquelle vous dites appartenir, sur la laïcité, l'écologie. On ne s'attendait pas à ce que cela soit le cas également sur le social. À croire que vous aimez être cité dans *Le Figaro* ou *Valeurs Actuelles*. En tout cas, déjà lorsque se posait la question de ces conditions de travail, on aurait aimé en tout cas une position plus claire de votre part, et efficace.

Bien sûr, cette casse du droit de grève, vous ne la sortez pas de nulle part ; elle est permise par l'article 56 de la loi du 6 août 2019 – loi mise en place sous la majorité LREM, et contre laquelle votre famille politique d'ailleurs s'est unanimement opposée. Mais vous vous payez malgré tout le luxe d'aller encore plus loin que les textes, en imposant la prise d'une journée entière de grève pour des personnes qui travaillent en coupure et ne souhaiteraient faire grève qu'une demi-journée. Au-delà de la démarche politique, on se questionne même sur la légalité de la délibération d'aujourd'hui.

Encore une fois, Monsieur le Maire, loin de nous l'idée de nier la réalité, à savoir qu'à côté du personnel en souffrance et des enfants en danger, se trouvent des parents en difficulté. Nous sommes d'accord sur le constat. C'est votre réponse que nous critiquons. Comment une Municipalité qui se dit socialiste peut répondre à la souffrance de ses agents par l'empêchement de leur droit à se mettre en grève ? Alors, je sais que vous allez me répondre que ce n'est qu'une première étape pour régler le problème à court terme, dans l'attente de la mise en place d'une réorganisation générale. Mais le souci, c'est que cette soi-disant solution à court terme ne va faire qu'empirer le problème. En poussant les agents et les agentes – puisque ce sont souvent des femmes – déjà très précaires à faire un choix entre perdre une journée entière de salaire ou travailler dans des conditions qui ne leur permettent pas d'accompagner correctement les enfants, vous n'allez faire que les pousser au *burn-out*. Et vous pouvez dire que les temps de grève seront remplacés par des arrêts maladies.

Monsieur le Maire, si vous voulez régler le problème, prenez le temps d'entamer vous-même un dialogue social et ne vous soumettez pas à un texte ultralibéral qui, il faut quand même le préciser, a certes été proposé aux syndicats, mais qui l'ont rejeté à l'unanimité. Nous sommes persuadés que d'une véritable concertation peut ressortir une solution, qui soit une sortie par le haut, pour tout le monde. Pour résumer, je vous appelle tous, mais aussi l'ensemble de ce Conseil, à ajourner cette affaire. Et nous nous tenons bien entendu entièrement disponibles afin de trouver une solution qui convienne aux enfants, aux personnels et aux parents. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame DOULAIN. La parole est à Monsieur LEVITA.

**Max LEVITA :** Merci, Monsieur le Maire. Je voulais préciser que j'ai adhéré à la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière) en 1969, puis j'ai été membre du Parti Socialiste jusqu'en 2014, d'où j'ai été exclu avec un certain nombre de mes camarades pour avoir osé me présenter sur la liste de Philippe SAUREL. J'ai été rocardien quand j'étais au Parti Socialiste, c'est-à-dire que j'ai appartenu à « *la gauche américaine* ». J'ai ressenti une certaine amertume vis-à-vis de mon exclusion – légère, je vous rassure – mais tout de même. J'ai ainsi précisé d'où je parlais.

Cet après-midi, vous nous présentez ce rapport. J'attire l'attention de mes collègues : ce rapport a un contenu politique fort, au sens plein du terme. Nous connaissons le problème que vous avez évoqué, tant Madame MARSALA et Monsieur EL KANDOUSSI l'ont vécu douloureusement. Nous avons entendu les protestations des parents. Nous avons entendu leur exaspération, que vous avez relayée quand vous étiez dans l'opposition. C'était peu élégant, mais c'est, paraît-il, le rôle de l'opposition. Les relations avec les organisations syndicales sont par nature conflictuelles ; leurs objectifs ne sont pas les mêmes que ceux des élus.

Dès lors, il n'y a qu'une solution. Il n'y en a pas trente-six, il n'y a qu'une solution : c'est de discuter avec les organisations syndicales, c'est de chercher des compromis et, bien sûr, c'est de trouver des compromis. C'est la position fondamentale de la gauche. C'est ce qui animait Philippe SAUREL tout au long de son mandat. Il a

toujours refusé de franchir la ligne rouge, quel qu'en soit le prix. C'est ce qu'avaient d'ailleurs déjà fait, dans les mandats précédents, Georges FRÊCHE et Hélène MANDROUX. Jamais la ligne rouge n'a été franchie.

Là, contrairement à ce que vous dites, les cinq organisations syndicales ont refusé à l'unanimité votre projet. Vous décidez de passer en force. Quand vous écrivez dans le rapport une « *négociation a été engagée* », elle n'a pas été engagée : le vote a eu lieu, il a été refusé à l'unanimité des organisations syndicales. Dès lors, si on est incapable d'arriver à des compromis avec des organisations syndicales représentatives, alors, tout espoir de changer le système politique, le système économique, est mort.

Permettez-moi de vous indiquer qu'en plus vous avez aujourd'hui un énorme problème à résoudre – dont vous ne nous dites rien – la durée de travail de nos agents est, d'après la loi, fixée à 1 607 heures. Vous nous avez communiqué la durée effective qui, à la Mairie, s'élève à 1 537. Cet écart, il vient de loin : il vient de Georges FRÊCHE. Donc il a été entériné et il a été maintenu jusqu'à aujourd'hui. La loi vous oblige à passer de 1 537 heures à 1 607 heures. C'est un problème dont vous héritez. Mais il faut le résoudre. Comment ? Il n'y a pas d'autres solutions de le résoudre que par la négociation et par le compromis. Vous ne le résoudrez pas par le passage en force. Le projet que vous présentez aujourd'hui ne crée pas les conditions favorables à une négociation. Et il est en contradiction absolue avec ce que vous avez indiqué, votre volonté – que je ne mets pas en cause – de gouvernance apaisée. La gouvernance apaisée, il faut que vous l'élargissiez à votre personne.

Je voudrais être persuadé, je voudrais être certain, que chaque membre de ce Conseil est bien conscient de la gravité de la décision que vous nous demandez. Dans cet esprit, je vous demande que le vote ait lieu par appel nominal. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur LEVITA. La parole est à Monsieur EL KANDOUSSI.

**Abdi EL KANDOUSSI :** Merci, Monsieur le Maire – je suis dans le noir, je n'ai pas allumé l'électricité. Simplement, pour vous dire que notre groupe votera contre cette affaire pour plusieurs raisons.

D'abord, Monsieur le Maire, nous, nous n'opposons pas les parents et les agents de la Ville. Je veux vous faire remarquer que... *Coupure du son* ...ce dossier des modalités d'exercice du droit de grève à la Ville. Vous vouliez passer en force au Conseil municipal de décembre, et devant la pression des organisations syndicales – l'ensemble des organisations syndicales de la Mairie – et en l'absence de concertation, vous avez retiré l'affaire de l'ordre du jour et annoncé un accord historique pour février. Monsieur... *Coupure du son* ...s'est transformé en passage en force de votre part. Deux votes contre en comité technique de l'ensemble des organisations syndicales : c'est très révélateur. Les comités techniques sont l'instance de concertation et de négociation. Deux fois non à une semaine d'intervalle de l'ensemble des organisations syndicales. Vous n'avez jamais reçu les organisations syndicales sur ce point – sur aucun dossier d'ailleurs. Aucune solution proposée. Vous n'avez jamais cherché le compromis, ou de compensation. C'est une politique libérale que vous menez, Monsieur DELAFOSSE, c'est une politique anti-gauche, une méthode loin des fondamentaux de la gauche. Vous n'avez jamais défendu le service public, jamais soutenu les agents sur cette affaire. Nous sommes à des années lumières de votre présentation tout à l'heure sur la défense du service public.

Et puis je terminerai par un exemple très révélateur de votre politique, Monsieur DELAFOSSE. Le portage des repas à la cuisine centrale. Nous avons enclenché avec les agents et les organisations syndicales... *Coupure du son* ...un processus de rénovation... *Coupure du son* ...projet de reconstruction de la cuisine... *Coupure du son* ...également un processus de mobilité et de formation... *Coupure du son*.

**Monsieur le Maire :** Monsieur EL KANDOUSSI ? Il reprendra la parole tout à l'heure, sur la dernière partie de son intervention. Madame OLLIER.

**Clothilde OLLIER :** Vous comprenez bien que je ne pouvais pas ne pas intervenir après cette délibération plus que surprenante. Je n'ai pas été surprise lors de votre élection en matière de bétonisation de la Ville, cela n'aura surpris personne. Mais par contre, en matière de sociétal, j'avoue être profondément surprise par cette prise de position.

Le dialogue social, cela vous dit peut-être quelque chose. Le dialogue social, non, ce n'est pas des syndicats, des agents, des agentes et des élus qui s'opposent, mais c'est bien un dialogue social, c'est-à-dire l'échange, la discussion pour trouver des solutions. Pour soutenir ces agents, ces agentes, pour qu'ils aient un sens du travail – je ne vous ferai pas un cours ici, tout le monde connaît mes implications – le sens du travail, c'est d'avoir le sentiment de faire un travail de qualité. Quand on a le sentiment de faire un travail de qualité, on fait bien son travail et tout le monde est bien. Les enfants sont bien, les parents sont bien. Parce que, quand on est parent et que les enfants sont à la cantine, oui, on a envie d'avoir du personnel en forme, on a envie d'avoir du personnel qui fait bien son travail, qui est heureux d'aller au travail et qui s'occupe correctement de nos enfants. Si ces agents et ces agentes se plaignent et font grève depuis si longtemps pour des améliorations de leurs conditions de travail et l'augmentation des effectifs, ce n'est pas pour rien.

Je suis vraiment émue. Je ne pensais pas, avec une Mairie socialiste, être obligée de tenir des propos pareils. Interdire le droit de grève : mais quelle honte ! Même dans la santé privée, au niveau de la fédération de l'hospitalisation privée, personne n'a osé interdire le droit de grève ! Comment pouvez-vous oser interdire le droit de grève pour des agents ou des agentes qui en ont tout à fait le droit ? C'est inadmissible ! Et je serai du côté des agents et des agentes, des syndicats mais aussi des parents et des enfants pour avoir suffisamment de personnels pour faire manger nos petits dans des conditions correctes. Donc je serai évidemment contre cette délibération. Mais il est vrai qu'au niveau du parti socialiste, vous avez des antécédents, puisque deux personnes de votre majorité – que je ne citerai – ont voté la loi travail. On s'en souvient très bien. Merci.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame OLLIER. Monsieur EL KANDOUSSI, est-ce que vous êtes revenu ? Je donne la parole à Monsieur MARTIN.

**Hervé MARTIN :** Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je note au passage l'agilité de Max LEVITA qui, en deux-trois générations, sera passé de la SFIO à ROCARD, jusqu'à MACRON, à qui on doit la loi de transformation de la fonction publique, qui nous intéresse finalement aujourd'hui. Sans compter, d'ailleurs, que les négociations dont il parle, il avait six ans pour les mener.

En ce qui concerne le groupe communiste, nous estimons que toute attaque contre les moyens dont les agents disposent pour exprimer leurs revendications est bien entendu un recul social, et le droit de grève est un droit fondamental, garanti par le préambule de la Constitution de 1946, écrite dans un pays alors ravagé par la guerre. La loi de transformation de la fonction publique oblige les collectivités à avoir des négociations locales avec les organisations syndicales sur le service minimum pour assurer la continuité du service public. Sous couvert de démocratie, le but de la manœuvre est de museler le plus possible les agents du service public pour tenter de masquer les causes réelles de sa dégradation, c'est-à-dire le renoncement de l'État à mettre les moyens financiers pour le fonctionnement d'un service public de qualité. Cette loi, qui va bien au-delà de l'aspect concernant cette délibération, le recours à la contractualisation, suppression de postes, etc. va dans le sens de la politique menée par les gouvernements libéraux successifs : la casse du service public, la fragilisation et la précarisation de l'emploi au nom de la flexibilité.

Face à la baisse de qualité du service public et à la colère légitime qu'elle entraîne dans la population, ce sont les fonctionnaires territoriaux qui sont en première ligne, cette même première ligne qui a démontré son efficacité et son dévouement pendant la crise sanitaire que nous traversons, et qui se doit d'échapper aux objectifs de rentabilité pour maintenir la mission de service public qui lui est confiée. Le discours est toujours le même : faire plus avec moins, quitte à s'asseoir sur les « *conquis sociaux* » et sur la qualité de service.

C'est pour toutes ces raisons que les élus communistes et républicains de cette Assemblée voteront contre cette affaire. Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur MARTIN. Monsieur EL KANDOUSSI, vous en étiez à la cuisine centrale. Allez-y. Reprenez votre intervention, sans problème.

**Abdi EL KANDOUSSI :** Merci. Je ne sais pas si c'est un sabotage – peu importe – je suis de retour. Donc je

parlais du portage des repas dans les écoles. Je ne vais pas revenir dessus, mais nous avons enclenché un processus avec les organisations syndicales et les agents de la cuisine centrale. Nous étions en train de mettre en place tout un système qui semblait fonctionner, et vous avez fait votre choix, celui de stopper le projet de rénovation et ensuite... *Coupure du son* ...de la cuisine au MIN. Moi, j'ai juste une question – et je l'ai lue dans un tract, une information d'un syndicat aux agents de la Ville, que nous avons reçue sur notre mail. Nous avons, avec Max LEVITA et Philippe SAUREL, commandé 10 camions frigorifiques, d'une valeur de 900 000 euros, pour améliorer les conditions de travail des agents de la Ville. Que vont devenir ces 10 camions frigorifiques de 900 000 euros ? Qu'allez-vous faire des camions qui seront remisés ? Je pensais qu'ils seraient utilisés pour les associations. En ce moment, beaucoup d'étudiants ou de familles rencontrent des difficultés. Je pensais que ces camions seraient remisés pour aider les banques alimentaires. Donc merci de me répondre.

Une dernière chose. J'ai un souvenir pas si lointain, Monsieur DELAFOSSE, où vous nous attaquiez lorsque nous propositions des DSP (délégations de service public). Aujourd'hui, on n'est pas à une délégation de service public sur le portage des repas, on est complètement sur une privatisation d'un service public. Donc quelle est votre réponse à ce point-là ? Je vous remercie.

**Monsieur le Maire :** Merci, Monsieur EL KANDOUSSI. Je donne la parole à Madame DOMBRE-COSTE.

**Fanny DOMBRE-COSTE :** Merci, Monsieur le Maire. Il existe un principe, en République française : c'est le principe de continuité de l'État. Ce qui veut dire que, quand une loi est votée, elle est appliquée. Donc en conséquence, en responsabilité, nous appliquons la loi. Une loi qui rapproche la fonction publique territoriale de la fonction publique d'État, dans lequel il n'est pas possible de faire la grève d'une heure. Quand je suis arrivée en responsabilité, j'ai cherché à comprendre les raisons de cette grève. J'ai cherché des tracts, je n'en ai pas trouvé. Je me suis par contre beaucoup rendue dans les écoles et j'ai entendu les agents qui, tous, ont exprimé leurs difficultés et leurs souffrances, parce qu'à chaque fois qu'il y a un absentéisme excessif – et c'est le cas à Montpellier, malheureusement, et nous allons dans les années à venir, avec mon collègue Michel ASLANIAN, traiter de ces questions sur le fond pour essayer de résoudre ce problème d'absentéisme – les agents souffrent de la difficulté de la charge de travail supplémentaire qui pesait sur leurs épaules, quand il y a des agents absents pour cause de règle d'une heure régulière ou pour cause d'absentéisme trop important. Depuis des années, les familles montpelliéraines sont mises devant le fait accompli de ces grèves d'une heure fermant les restaurants scolaires. Vous dites la veille, mais non, la plupart des familles étaient prévenues le matin pour le midi. Certains parents, effectivement, ont perdu leur emploi suite à ces grèves. Ce n'est pas tolérable. Pour l'année scolaire 2019-2020, ce sont 45 jours concernés par cette grève perlée d'une heure fermant les restaurants scolaires. Mais comment font les couples qui travaillent et qui n'ont pas de solution de garde ? Mais comment font les mamans isolées lorsqu'elles n'ont pas de solutions, qu'elles n'ont pas de parents à proximité ?

Oui, nous prenons notre responsabilité, parce que de nombreuses familles ont, de fait, quitté le service public pour échapper à cette situation inextricable. Alors oui, nous prenons notre responsabilité pour défendre le service public, et rappeler que la continuité du service public est un principe de valeur constitutionnelle, et qu'en ces temps de crise, il est d'autant plus indispensable que le service public soit au côté des familles, car le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Certains poussent des cris d'orfraie depuis tout à l'heure. Je l'entends. Mais certains avaient toute la possibilité pendant le mandat précédent de régler cette situation qui pose de grandes difficultés aux familles, qui ont créé tant de souffrance. D'autres, je les entends aussi, se sont même exprimés dans la presse pour dire le fait qu'on remettait en cause le droit de grève. Non, nous ne remettons pas en cause le droit de grève. Mais j'ai envie de dire à Madame DOULAIN que si elle s'intéresse tant au dialogue social, elle devrait alors se rapprocher de ses colistiers, Monsieur ALTRAD, Madame OLLIER, qui ont sûrement sur cette question beaucoup à partager avec vous.

**Monsieur le Maire :** Merci, Madame DOMBRE-COSTE. Donc il y aura sur cette affaire un vote nominal. Évidemment, c'est demandé, il n'y a aucun problème. De quoi s'agit-il ? On le fera voter, mais je voudrais dire quelques mots.

J'ai entendu beaucoup de collègues s'exprimer. Il y a des arguments qu'on peut entendre, qui relèvent de convictions. Néanmoins, quand, dans l'opposition, nous interpellions sur ce sujet, on nous disait : c'est un problème national, on ne peut rien faire. Et si on défend autant le dialogue social, ce problème aurait pu être réglé par le dialogue social, ceux qui nous font la leçon, ceux-là même, qui nous font la leçon, qui, le 3 septembre 2015, où l'EREA-LEA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté - Lycée d'Enseignement Adapté) avait fait grève, se sont rendus dans les classes et se sont substitués à eux pour assurer le service, en tant qu'élus. Et donc ceux qui, la main sur le cœur, nous parlent du droit de grève, avaient remplacé les agents grévistes et écrit sur le tableau des élèves « *bonne rentrée* ». 3 septembre 2015.

Nous sommes là face à un problème qui est un problème difficile. Le droit de grève est un droit constitutionnel. Et ici, certains collègues, moi-même comme fonctionnaire d'État, parfois, nous l'exerçons, comme sur la réforme des retraites. Comment ça se passe, l'exercice du droit de grève ? Il y a des préavis, puis 48 heures avant, on signale qu'on va être gréviste, et il y a une retenue sur salaire d'un trentième. C'est ce qui existe dans les deux fonctions publiques, hospitalières et d'État.

Comment, ici, s'est exercé le droit de grève ? Madame DOMBRE-COSTE l'a très bien dit. Quand nous sommes arrivés, nous avons voulu voir les tracts, les problématiques qui étaient posées par quelques agents grévistes, qui se déclaraient en grève. Pas d'information ; y compris le nombre de jours de grève était compliqué. Qu'est-ce qui nous arrivait ? Qu'est-ce qui arrivait aux familles, aux professeurs des écoles et aux agents qui n'étaient pas grévistes ? Par exemple, le jeudi ou le vendredi, à 10 heures, on indiquait qu'on était en grève pendant une heure, c'est-à-dire deux heures à peine avant le service. Et ce n'était donc pas tenable, et il n'y avait pas de solution pour les familles.

Donc nous sommes dans une situation très difficile. Un dialogue a été mené avec les organisations syndicales. Celles-ci ont dit leur réprobation. C'est leur droit. Mais à un moment donné, il faut sortir de ce type de crise et assurer une continuité du service public. Et les agents pourront toujours faire grève, bien sûr, s'ils le souhaitent, mais dans un droit encadré, en prévenant 48 heures à l'avance, le jour où ils font grève. Et la retenue sur traitement sera le principe de la fonction publique d'État : un trentième. Donc le droit de grève est maintenu. Il s'aligne sur ce qui existe dans les autres fonctions publiques, et il permet de s'organiser. Puis, parfois, il y aura des grèves très importantes. Dans ce cas-là, les écoles seront fermées, les familles pourront être prévenues en amont. Et puis, quand ce seront des problématiques locales, des discussions pourront s'ouvrir dans le cadre d'un dialogue fécond. Mais je le dis : c'est facile, la main sur le cœur. Mais la réalité – Madame DOMBRE-COSTE l'a très bien dit – pour d'innombrables familles qui font le choix de l'école publique, vous les avez entendus, ces témoignages d'évitement de l'école publique en disant « *à cause de cela je suis allé dans le privé* ». Voilà ce qu'on a pu entendre. Donc là, nous proposons cette délibération, qui ne remet pas en cause le droit de grève, qui définit son organisation pour garantir une continuité du service public.

Ensuite, avec les agents, bien sûr qu'il faut un dialogue. Et là, franchement que ne faut-il pas entendre. À Montpellier, nous avons un triste record – et il n'a pas été réglé – de l'absentéisme. Nous avons beaucoup d'agents – et je veux les saluer – pleinement mobilisés, avec les protocoles sanitaires qui changent et qui s'adaptent, et qui s'efforcent d'accompagner. Nous allons travailler, et Michel ASLANIAN s'y emploie, d'abord dans le tableau des effectifs qui vous sera proposé, des dé-précarisations, des créations de postes, justement dans le champ de la restauration scolaire pour soulager un certain nombre d'agents qui sont en difficulté, et l'occasion d'assurer des mobilités professionnelles, parce que c'est souvent ce qui manque à des agents dans notre collectivité. Nous allons mettre en place, dans le cadre du dialogue social, quelque chose d'essentiel : objectiver les promotions et les avancements. C'est d'ailleurs pour cela que je ne préside pas la CAP qui gère cela. C'est sous l'autorité du Directeur Général, pour garantir aux agents une impartialité. Parce qu'il ne suffit pas de connaître le Maire pour avoir le droit d'évoluer dans sa carrière. C'est sur la base de critères appréciés, transparents, discutés avec les organisations syndicales. De la même manière, nous allons travailler sur l'accompagnement social de l'employeur au titre de la complémentaire santé. Parce que nous le savons : beaucoup de catégories C dans notre collectivité ont des difficultés de ce point de vue-là. Plus globalement, une réorganisation de nos administrations, pour donner davantage de sens aux tâches, à l'exécution, à la mise en œuvre du service public. Et l'immensité des agents peut évidemment, à cet instant, regarder et se dire « *on a besoin d'actes pour sentir la confiance* ». Bien sûr, nous partons de tellement loin, de situations où parfois des

collègues travaillent beaucoup parce qu'il y a quelqu'un qui est absent, parce qu'il y a des tensions professionnelles. Nous avons beaucoup à faire. Ce chantier-là, il est immense.

Monsieur LEVITA, vous avez fait allusion au temps de travail dans la fonction publique. Merci de rappeler que nous héritons et que nous devons mettre en œuvre ; nous ferons cela dans le dialogue. Il faudra faire de cette discussion-là une opportunité d'évolution pour les agents, d'amélioration des conditions de travail. Cela ne sera pas simple. Ensuite, les organisations syndicales feront valoir leur point de vue, et l'administration le sien, y compris vous, qui vous êtes à juste titre porté garant des dépenses de fonctionnement consacrées au personnel – et vous savez que c'est un exercice difficile.

Ce que nous proposons dans cette délibération, c'est de garantir le droit de grève et de définir ces modalités d'exercice, c'est-à-dire 48 heures avant et la retenue d'un trentième, alors que dans le cas présent, jusqu'au vote de cette délibération, c'est quasiment le matin pour le midi, pendant une heure, déstabilisant le service. C'est sûr qu'on aurait bien aimé que nos prédécesseurs règlent ce problème. Franchement, ils s'y sont visiblement attelés. Ils nous avaient dits « *c'est un problème national* ». Ce que nous faisons-là, c'est ce qu'ont fait l'ensemble des grandes villes de France qui ont été confrontées à cette tension. Voilà la décision que nous prenons.

Il a été demandé un vote nominal. Est-ce que vous maintenez, Monsieur LEVITA, cette demande ? Très bien. Alors, pour cela, il faut obtenir 25 % des suffrages pour obtenir le vote nominal. Évidemment, moi, je n'ai rien à cacher, et j'appelle à voter pour. Je mets aux voix la proposition de Monsieur LEVITA. Ok. Unanimité.

*A la suite de l'examen de cette affaire, il est demandé de procéder à un vote par appel nominal.*

*Monsieur le Maire met au vote cette proposition de vote par appel nominal.*

*A l'issue d'un vote électronique, la procédure de vote par appel nominal est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 64 voix*

### ***Il est procédé au vote nominal.***

*Tasnime AKBARALY (pour), Nadia AKIL (pour), Luc ALBERNHE (abstention), Mohed ALTRAD (pour) représenté par Serge GUISEPPIN, Georges ARDISSON (contre), Eddine ARIZTEGUI (pour), Michel ASLANIAN (pour), Christian ASSAF (pour), Yves BARRAL (pour), Boris BELLANGER (pour) représenté par Mylvia HOUGUET, Christophe BOURDIN (pour), Françoise BOUTET-WAISS (pour), Véronique BRUNET (pour), Elodie BRUN-MANDON (pour), Emilie CABELLO (contre), Michel CALVO (pour), Roger-Yannick CHARTIER (pour), Sébastien COTE (pour) représenté par Mikel SEBLIN, Michaël DELAFOSSE (pour), Jean-Dominique DELAVEAU (pour), Mickaël DIORE (pour), Fanny DOMBRE-COSTE (pour), Alenka DOULAIN (contre), Caroline DUFOIX (pour) représenté par Séverine SAINT-MARTIN, Abdi EL KANDOOUSSI (contre), Hind EMAD (pour), Maryse FAYE (pour), Julie FRÊCHE (pour), Clara GIMENEZ (contre) représenté par Hervé MARTIN, Serge GUISEPPIN (pour), Clare HART (pour), Mylvia HOUGUET (pour), Stéphanie JANNIN (contre), Salim JAWHARI (pour), Stéphane JOUAULT (pour), Flora LABOURIER (pour) représenté par Radia TIKOUK, Mustapha LAOUKIRI (pour), Max LEVITA (contre), Mustapha MAJDOUL (contre), Sophiane MANSOURIA (pour), Coralie MANTION (pour), Nicole MARIN-KHOURY (pour), Isabelle MARSALA (contre), Hervé MARTIN (contre), Marie MASSART (pour), Patricia MIRALLÈS (contre) représentée par Annie YAGUE, Fatma NAKIB (pour), Laurent NISON (pour), Yvan NOSBE (pour), Clothilde OLLIER (contre), Bruno PATERNOT (pour), Manu REYNAUD (pour) représenté par Marie MASSART, Catherine RIBOT (pour), Agnès ROBIN (pour) représentée par Maryse FAYE, Séverine SAINT-MARTIN (pour), Agnès SAURAT (contre), Philippe SAUREL (contre) représenté par Abdi EL KANDOOUSSI, Mikel SEBLIN (pour), Célia SERRANO (pour), Charles SULTAN (pour) représenté par Julie FRÊCHE, Radia TIKOUK (pour), Bernard TRAVIER (absent), Joëlle URBANI (contre), François VASQUEZ (pour), Annie YAGUE (contre).*

**Monsieur le Maire :** 47 pour, 1 abstention, 16 contre. La délibération est donc adoptée par 47 voix.

*À l'issue d'un vote par appel nominal, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées.*

*Pour : 47 voix*

*Contre : 16 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenu : Luc ALBERNHE.*

*Ne prend pas part au vote : 0 voix*

### **33. Ressources - Fixation du montant horaire de la vacation de vaccination des infirmiers – Approbation**

*M. Bernard TRAVIER entre en séance.*

*Mme Clothilde OLLIER quitte la séance.*

*Mme Célia SERRANO quitte définitivement la séance en donnant pouvoir à M. Bruno PATERNOT.*

*M. Christophe BOURDIN quitte définitivement la séance en donnant pouvoir à Mme Nadia AKIL.*

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 33. Qui a des questions auprès de Monsieur ASLANIAN ? Pas de demande de prise de parole ? Je mets aux voix. Le vote est ouvert. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 64 voix*

### **34. Ressources - Modification des modalités de mise en œuvre de l'astreinte de sécurité au sein du Service Communal d'Hygiène et de Santé – Approbation**

*Mme Stéphanie JANNIN quitte définitivement la séance sans donner pouvoir.*

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 34. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Pas de question ? Pas de demande de prise de parole ? Je mets aux voix. Le vote est ouvert. Affaire 34 adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 63 voix*

### **35. Ressources - Modalité de versement des allocations retour à l'emploi dans le cadre d'une création d'entreprise - Aide à la Reprise ou à la Création d'entreprise (ARCE) – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 35. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Le vote est ouvert pour l'affaire n° 35. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 63 voix*

### **36. Ressources - Mise à disposition deux agents de la Ville de Montpellier auprès de Montpellier Méditerranée Métropole – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 36. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 62 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenue : Mme Alenka DOULAIN.*

### **37. Ressources - Mise à disposition deux agents de Montpellier Méditerranée Métropole auprès de la Ville de Montpellier – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 37. Y a-t-il des demandes de prise de parole auprès de notre collègue Michel ASLANIAN ? Je mets aux voix. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 63 voix*

### **38. Ressources - Détermination du taux de promotion d'avancement à l'échelon spécial ou de classe exceptionnelle sur certains grades – Approbation**

*Mme Clothilde OLLIER entre en séance.*

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 38. Y a-t-il des questions auprès de Monsieur ASLANIAN ? Je mets aux voix. Le vote est ouvert. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 61 voix*

*Abstentions : 3 voix*

*Se sont abstenus : M. Mohed ALTRAD, M. Serge GUISEPPIN, M. Salim JAWHARI.*

### **39. Ressources - Achat de titres-restaurant - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire n° 39. Y a-t-il des questions auprès de Monsieur ASLANIAN ? Pas de demande de prise de parole ? Je mets aux voix l'affaire 39. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 64 voix*

### **40. Ressources - Tableau des effectifs de la Ville de Montpellier – Approbation**

*Mme Clothilde OLLIER quitte la séance.*

**Monsieur le Maire :** Affaire 40. Tableau des effectifs. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 55 voix*

*Abstentions : 8 voix*

*Se sont abstenus : Mme Alenka DOULAIN, M. Salim JAWHARI, M. Mustapha MAJDOUL, Mme Isabelle MARSALA, Mme Patricia MIRALLES, M. Bernard TRAVIER, Mme Joëlle URBANI, Mme Annie YAGUE.*

### **41. Hors commission - Représentations du Conseil municipal – Désignations**

**Monsieur le Maire :** Affaire 41. Il s'agit de représentations du Conseil municipal. Je vous propose les noms suivants. Pour l'AG des copropriétés de la Ville de Montpellier, en remplacement de Madame FAYE, Madame SAURAT. Pour le collège de déontologie, Régis CAYROL, qui a été le Président de la Cour d'assises à Montpellier, qui est un magistrat très connu et reconnu, Président du Cratère, qui est un théâtre. Pour le CEVU, en remplacement de Madame DOMBRE-COSTE et de Madame GIMENEZ, le CEVU Paul-Valéry de l'Université de Montpellier 3, Sébastien COTE, titulaire, et Monsieur NOSBE, suppléant. Et à l'UFR 3, celui

des Sciences humaines et des sciences de l'environnement à Paul-Valéry, Stéphane JOUAULT. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Adoptée.

Organismes	Représentations
AG Copropriétés de la Ville de Montpellier	<i>Abroge la désignation de la délibération n°V2020-160 du 5 octobre 2020</i> <b>Agnès SAURAT</b>
Collège de déontologie	<i>Personnalité qualifiée</i> <b>Régis CAYROL</b>
Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU)	<i>Abroge les désignations de la délibération n°V2020-160 du 5 octobre 2020</i> <b>Sébastien COTE (titulaire)</b> <b>Yvan NOSBE (suppléant)</b>
Faculté des Sciences humaines et des sciences de l'environnement – UFR 3 Université Paul Valéry-Montpellier	<b>Stéphane JOUAULT</b>

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 56 voix*

*Abstentions : 7 voix*

*Se sont abstenus : Mme Alenka DOULAIN, M. Mustapha MAJDOUL, Mme Isabelle MARSALA, Mme Patricia MIRALLES, M. Bernard TRAVIER, Mme Joëlle URBANI, Mme Annie YAGUE.*

#### **42. Ressources - Archives Municipales - Aménagement des Archives de la Ville de Montpellier - Mandat Ville/SA3M - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 – Approbation**

*Mme Clothilde OLLIER entre en séance.*

**Monsieur le Maire :** Affaire 42. CRAC sur le mandat sur les archives municipales. C'est le site, les archives, où se trouve le collectif *Luttopia*, avec lequel nous avançons pour régler le problème des personnes qui vivent dedans, et essayer de trouver des situations à la suite du protocole d'accord. Là, il y a un CRAC à hauteur de 10 000 euros. Y a-t-il des demandes de prise de parole. Je mets aux voix. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 64 voix*

#### **43. Ressources - Concession Grand Cœur (SERM) - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - Exercice 2019 - Avenant n°19 au traité de concession d'aménagement - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire 43. C'est le CRAC de Grand Cœur. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets au voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Max LEVITA.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 60 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

**44. Ressources - Concession Nouveau Grand Cœur (SA3M) - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n° 9 au traité de concession d'aménagement - Avenant n° 3 à la convention d'avance de trésorerie - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire 44. Concession Grand Cœur, avenant n° 9 au traité de concession. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Christian ASSAF, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Hind EMAD, Mme Clara GIMENEZ, M. Hervé MARTIN, Mme Catherine RIBOT, M. Philippe SAUREL.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 53 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

**45. Ressources - Hauts de la Croix d'Argent - Concession d'aménagement Ville / SA3M - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire 45. Hauts de la Croix d'Argent. Concession d'aménagement. CRAC. Je mets aux voix. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 64 voix*

**46. Ressources - Petit Bard - Concession d'aménagement Ville/SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) et Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - Exercice 2019 - Avenant n° 8 à la convention d'avance de trésorerie - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire 46. CRAC sur la concession Petit Bard. Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Max LEVITA.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 60 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

**47. Ressources - Renouvellement urbain du quartier de la Pompignane - Concession d'aménagement Ville/SA3M - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n° 3 - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire 47. CRAC sur le renouvellement urbain, quartier de la Pompignane. Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Christian ASSAF, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Hind EMAD, Mme Julie FRÉCHE, Mme Clara GIMENEZ, M. Max LEVITA, Mme Coralie MANTION, M. Hervé MARTIN, M. Laurent*

NISON, Mme Catherine RIBOT, M. Philippe SAUREL, M. Charles SULTAN.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 47 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

#### **48. Ressources - ZAC du Coteau - Concession d'aménagement Ville/SA3M - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°2 - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire 48. ZAC du Coteau. CRAC. Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Christian ASSAF, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Hind EMAD, Mme Julie FRÊCHE, Mme Clara GIMENEZ, M. Max LEVITA, Mme Coralie MANTION, M. Hervé MARTIN, M. Laurent NISON, Mme Catherine RIBOT, M. Philippe SAUREL, M. Charles SULTAN.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 47 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

#### **49. Ressources - ZAC Ecole d'Application de l'Infanterie - Concession d'aménagement Ville/SA3M - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°10 - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire 49. Y a-t-il des questions ? CRAC EAI. Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Christian ASSAF, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Hind EMAD, Mme Clara GIMENEZ, M. Hervé MARTIN, Mme Catherine RIBOT, M. Philippe SAUREL.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 53 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

#### **50. Ressources - ZAC des Grisettes - Concession d'aménagement Ville/SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°3 - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire 50. ZAC des Grisettes. Concession d'aménagement. Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Max LEVITA.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 60 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

#### **51. Ressources - ZAC Malbosc - Concession d'aménagement Ville/SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 – Approbation**

**Monsieur le Maire :** Affaire 51. ZAC Malbosc. Je mets aux voix. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix l'affaire 51. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 63 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenue : Mme Alenka DOULAIN.*

**52. Ressources - ZAC Nouveau Saint Roch - Concession d'aménagement Ville/SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°9 - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire 52. Il s'agit du CRAC de la ZAC du Nouveau Saint Roch. Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Max LEVITA.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 60 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

**53. Ressources - ZAC Ovalie - Concession d'aménagement Ville/SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°4 - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire 53. ZAC Ovalie. Concession d'aménagement. Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Max LEVITA.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 60 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

**54. Ressources - ZAC Port Marianne - Consuls de Mer - Concession d'aménagement Ville-SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°15 - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire 54. ZAC Port Marianne. Compte rendu annuel à la collectivité. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Max LEVITA.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 60 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

**55. Ressources - ZAC Port Marianne - Jacques Cœur - Concession d'aménagement Ville / SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 – Approbation**

*Mme Clothilde OLLIER quitte la séance.*

**Monsieur le Maire :** Affaire 55. ZAC Port Marianne. Compte rendu annuel à la collectivité. Je mets aux voix, sauf s'il y a des demandes de prise de parole. Je mets aux voix. Adoptée.

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.*

*Pour : 63 voix*

**56. Ressources - ZAC Port Marianne - Jardins de la Lironde - Concession d'aménagement Ville-SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°16 - Autorisation de signature**

*Mme Clothilde OLLIER entre en séance.*

**Monsieur le Maire :** Affaire 56. ZAC Port Marianne. Jardins de la Lironde. Je mets aux voix, sauf s'il y a des demandes de prise de parole. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Max LEVITA.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 60 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

**57. Ressources - ZAC Port Marianne - Parc Marianne et extension, avenue de la Mer et plaine du Mas de Carbonnier - Concession d'aménagement Ville - SERM - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°13 - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire 57. Port Marianne. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Hind EMAD, Mme Julie FRÉCHE, Mme Clara GIMENEZ, M. Max LEVITA, Mme Coralie MANTION, M. Laurent NISON, M. Philippe SAUREL, M. Charles SULTAN.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 52 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

**58. Ressources - ZAC Port Marianne - République - Concession d'aménagement Ville/SA3M - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - Exercice 2019 - Avenant n°3 - Autorisation de signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire 58. ZAC Port Marianne. République. Compte rendu annuel à la collectivité. ZAC République. Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Christian ASSAF, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, M. Abdi EL KANDOUSSI, Mme Hind EMAD, Mme Julie FRÉCHE, Mme Clara GIMENEZ, M. Max LEVITA, Mme Coralie MANTION, M. Hervé MARTIN, M. Laurent NISON, Mme Catherine RIBOT, M. Philippe SAUREL, M. Charles SULTAN.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 47 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

**59. Ressources - ZAC Port Marianne - Rive gauche - Concession d'aménagement Ville-SERM -  
Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°8 - Autorisation de  
signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire 59. ZAC Port Marianne. Rive gauche. Compte rendu annuel à la collectivité. Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Max LEVITA.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 60 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

**60. Ressources - ZAC de la Restanque - Concession d'aménagement Ville / SA3M - Compte Rendu  
Annuel à la Collectivité (CRAC) - Exercice 2019 - Avenant n°4 - Approbation - Autorisation de  
signature**

**Monsieur le Maire :** Affaire 60. ZAC de la Restanque. Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : M. Michel ASLANIAN, M. Christian ASSAF, M. Roger-Yannick CHARTIER, M. Michaël DELAFOSSE, Mme Hind EMAD, Mme Clara GIMENEZ, M. Hervé MARTIN, Mme Catherine RIBOT, M. Philippe SAUREL.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 53 voix*

*Abstentions : 2 voix*

*Se sont abstenues : Mme Alenka DOULAIN, Mme Clothilde OLLIER.*

**61. Hors commission – Attributions de subvention – Exercice 2021**

*Mme Clothilde OLLIER quitte définitivement la séance sans donner pouvoir.*

**Monsieur le Maire :** Affaire 61. Première vague d'attribution de subventions aux associations, maintenant que nous avons voté notre budget. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Adoptée.

*Ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote : Mme Tasnime AKBARALY, M. Mohed ALTRAD, M. Christophe BOURDIN, Mme Véronique BRUNET, Mme Elodie BRUN-MANDON, Mme Emilie CABELLO, M. Michel CALVO, M. Sébastien COTE, Mme Clare HART, Mme Nicole MARIN-KHOURY, Mme Marie MASSART, Mme Fatma NAKIB, M. Manu REYNAUD.*

*A l'issue d'un vote électronique, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.*

*Pour : 49 voix*

*Abstention : 1 voix*

*S'est abstenue : Mme Alenka DOULAIN.*

**Monsieur le Maire :** Nous arrivons au terme de l'ordre du jour. Il y a deux questions de la part de Madame DOULAIN. Une qui concerne les implantations des antennes 5G. D'ailleurs, vous m'avez traité de menteur. Il se trouve que ces antennes ont été implantées sur les immeubles ACM avant notre arrivée en responsabilité. Donc aucun des bâtiments publics sur lesquels nous avons autorité n'accueille des antennes 5G. Je voudrais quand même vous signaler qu'à Villeurbanne – puisqu'on fait partie du réseau *Cités en commun* – ils ont essayé d'agir là-dessus, et qu'ils ont perdu régulièrement au contentieux.

Deuxième point : vous m'interrogez sur la Friche de Mimi, sur cet îlot. Je vous rappelle que, pour l'instant, il n'y a plus de théâtre. S'il y avait eu un théâtre, la position aurait été différente. Depuis, La Vista est partie en

lieu et place de La Chapelle. Donc je vous fais la même réponse que lors du précédent Conseil.

Mes chers collègues, la séance arrive maintenant à son terme. Elle est levée. Nous réunirons en début de semaine prochaine les Présidents de groupe, pour essayer d'examiner la demande de Madame YAGUE, pour voir dans quelle mesure on peut tenir en présentiel, dans le respect absolu des gestes barrières, le Conseil municipal, car il nous prend beaucoup de temps, avec les visios. Merci à l'ensemble du service des Assemblées d'avoir assuré la possibilité de tenir ce Conseil. À tous, très bonne fin de journée et merci pour la qualité du débat et votre participation.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 35.*